

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 2 mai 2016

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 1 <sup>er</sup> février 2016	(p. 4)
<i>Désensibilisation</i> de la dette - Intervention de monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 5)
<i>Rapport</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Régie des Nuits de Fourvière au titre des exercices 2007-2013	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 7 mars 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2016-1146)	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 29 février 2016 (dossier n° 2016-1147)	(p. 7)
<i>Internats</i> expérimentaux - Internat Chazière (dossier n° 2016-1188)	
* présentation et interventions	(p. 18)
* annexe 1	(p. 66)
<i>Pôle</i> d'échanges multimodal de Perrache - Requalification (dossier n° 2016-1150)	
* présentation et interventions	(p. 26)
* annexe 2	(p. 67)
<i>Projet</i> du Puisoz à Vénissieux - Accessibilité (dossier n° 2016-1183)	
* présentation et interventions	(p. 51)
* annexe 3	(p. 87)

Les textes des délibérations n° 2016-1146 à 2016-1161 et 2016-1163 à 2016-1188 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 10.

<b>N° 2016-1146</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 mars 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -</i>	(p. 6)
<b>N° 2016-1147</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016 -</i>	(p. 7)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2016-1148</b>	<i>Plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole de Lyon - Délibération cadre -</i>	(p. 7)
<b>N° 2016-1149</b>	<i>Plan d'actions pour les mobilités actives de la Métropole de Lyon - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
<b>N° 2016-1150</b>	<i>Lyon 2° - Projet de requalification du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Perrache - Ouverture et modalités de la concertation préalable unique et principes d'organisation entre les maîtres d'ouvrage -</i>	(p. 26)
<b>N° 2016-1151</b>	<i>Agglomération - Stratégie de régulation de trafic - Capteurs - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 62)

- N° 2016-1152** *Limonest - Chemin du Vallon de la Sablière - Travaux de soutènement de voirie dans le cadre de la construction d'un pôle culturel communal - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 62)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2016-1153** *Mise en place du programme des bénévoles de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'accueil des supporters de l'UEFA Euro 2016 - Charte d'accueil des bénévoles -* (p. 30)
- N° 2016-1154** *Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 62)
- N° 2016-1155** *Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, ADIE, Sport dans la Ville, CIDFF du Rhône, Action'elles et Fondation EDC, SCOP Elycoop et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour leurs programmes d'actions en entrepreneuriat et proximité - Année 2016 -* (p. 33)
- N° 2016-1156** *Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, à la FPUL, à l'AESCRA, au RER et à l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2016 -* (p. 33)
- N° 2016-1157** *Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur le parrainage, la qualité et la transmission reprise - Année 2016 -* (p. 33)
- N° 2016-1158** *Pôles de compétitivité Techtera, Axelera et Tenerrdis - Attribution de subventions à l'INSA pour son programme de R&D INCREASE, à la société PROCESSIUM pour son programme de R&D DEEPER, à la société HTH pour son programme de R&D MINT et à la société CRMT pour son programme de R&D MOGAS -* (p. 36)
- N° 2016-1159** *Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster cleantech pour leur programme d'action 2016 -* (p. 36)
- N° 2016-1160** *Programmation relative à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour l'année 2015 - Rectificatif -* (p. 62)
- N° 2016-1161** *Attribution d'une subvention à l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2016 -* (p. 63)
- N° 2016-1162** *Lyon 7° - Attribution d'une subvention à l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhône-solidaires.org au titre de l'année 2016 -* retiré
- N° 2016-1163** *Les rendez-vous Carnot - Edition 2016 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 9ème édition du salon Les Rendez-Vous Carnot à Lyon du 5 au 6 octobre 2016 -* (p. 38)
- N° 2016-1164** *Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'événement Lyon City Design Arena du 26 mai au 3 juin 2016 -* (p. 62)
- N° 2016-1165** *Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso) et la Métropole de Lyon pour les années 2016 à 2018 - Demande de subvention auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international -* (p. 63)
- N° 2016-1166** *Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde dans le cadre de la réalisation du projet en faveur de l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca (Roumanie) - Année 2016 -* (p. 39)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2016-1167** *Saint Genis Laval - Conseil d'administration de la Fondation Champagnat - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 41)
- N° 2016-1168** *Groupement de coopération sanitaire plate-forme système d'information de santé Rhône-Alpes (GCS SISRA) - Adhésion au dispositif - Contribution 2016 -* (p. 63)
- N° 2016-1188** *Protection de l'enfance - Internats expérimentaux -* (p. 18)

## COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

- N° 2016-1169** *Pôle métropolitain - Organisation d'événements en résonance : Jazz à Vienne et Biennale des arts du cirque -* (p. 41)

<b>N° 2016-1170</b>	<i>Demi-pensions des collèges publics - Procédure de traitement des compensations financières - Compensations tarifaires des demi-pensions en régie pour l'année 2015 et des demi-pensions hébergées pour le trimestre septembre-décembre 2015 -</i>	(p. 63)
<b>N° 2016-1171</b>	<i>Soutien aux sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement -</i>	(p. 43)
<b>N° 2016-1172</b>	<i>Collèges publics - Dotations pour le transport d'élèves vers les demi-pensions extérieures pour 2016 -</i>	(p. 63)

## COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

<b>N° 2016-1173</b>	<i>Givors, Grigny - Exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre des Communes de Givors et Grigny avec la Société des eaux de Givors et Grigny (SE2G) - Protocole d'accord relatif à la fin du contrat de délégation -</i>	(p. 64)
<b>N° 2016-1174</b>	<i>Rillieux la Pape, Vaulx en Velin - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour son programme d'études 2016 dans le domaine de la ressource en eau potable -</i>	(p. 64)
<b>N° 2016-1175</b>	<i>Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Valorisation du biogaz - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 44)
<b>N° 2016-1176</b>	<i>Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux - Système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2016 -</i>	(p. 64)
<b>N° 2016-1177</b>	<i>Transport, élaboration et valorisation du matériau de technique routière des mâchefers issus de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 45)
<b>N° 2016-1178</b>	<i>Neuville sur Saône, Genay, Vénissieux, Lyon 7°, Oullins, Pierre Bénite, Irigny, Vernaison, Solaize, Feyzin, Saint Fons - Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour leurs programmes d'actions 2016 -</i>	(p. 46)
<b>N° 2016-1179</b>	<i>Saint Genis Laval, Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Conventions particulières de financement des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Attribution de subventions aux sociétés ADG et CREALIS -</i>	(p. 47)
<b>N° 2016-1180</b>	<i>Réalisation de décors floraux pour la Préfecture du Rhône - Convention pour l'année 2016 -</i>	(p. 64)

## COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

<b>N° 2016-1181</b>	<i>Neuville sur Saône, Genay - Zone d'activités (ZA) en Champagne - Aménagement - Modification du périmètre de la concertation - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 64)
<b>N° 2016-1182</b>	<i>Lyon 8° - Mermoz sud - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 49)
<b>N° 2016-1183</b>	<i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'accessibilité - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 50)
<b>N° 2016-1184</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du bilan de la concertation préalable - Modification du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase -</i>	(p. 65)
<b>N° 2016-1185</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Convention de projet urbain partenarial (PUP) Karré - Convention financière avec la Commune de Vaulx en Velin -</i>	(p. 65)
<b>N° 2016-1186</b>	<i>Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2015 - Avenant n° 1 à la convention de délégation et objectifs 2016 - Parc public et parc privé - Convention de mise à disposition des services de l'Etat - Convention de gestion des aides de l'ANAH pour 2016 - Individualisations totales d'autorisations de programme -</i>	(p. 51)
<b>N° 2016-1187</b>	<i>Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tonkin II - Régularisation de TVA - Remboursement aux preneurs à bail -</i>	(p. 65)

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb****Président**

Le lundi 2 mai 2016 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 12 avril 2016 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

**M. LE PRÉSIDENT** : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

**Absents non excusés** : M. Aggoun.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Chers collègues, l'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Charles (pouvoir à M. Hémon), Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à Mme Gandolfi), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Vesco (pouvoir à M. Coulon), Bérat (pouvoir à Mme Nachury), Mme Berra (pouvoir à Mme de Lavernée), MM. Broliquier (pouvoir à M. Gillet), Cohen (pouvoir à M. Barret), Compan (pouvoir à Mme Crespy), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Havard (pouvoir à Mme Balas), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à Mme Croizier), Veron (pouvoir à M. Moretton).

---

**Adoption du procès-verbal de la séance publique du 1<sup>er</sup> février 2016**

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 1<sup>er</sup> février 2016. La Conférence des Présidents a retenu l'intervention du groupe Les Républicains et apparentés, je lui donne la parole.

**M. le Conseiller GUILLAND** : Monsieur le Président, lors du Conseil de la Métropole du 1<sup>er</sup> février, dont vous nous demandez d'approuver le compte-rendu, je m'étais ému qu'un déplacement du Ministre de la ville puisse avoir lieu dans le quartier de Mermoz nord sans que je ne sois invité, ni en tant qu'élus du huitième, ni en tant que Conseiller métropolitain, ni enfin en tant qu'administrateur de Grand Lyon Habitat, en réponse de quoi vous m'aviez dit -je résume- que le Ministre s'était très bien passé de ma présence et qu'il n'y avait pas de quoi en faire un drame ! J'en conviens.

C'est pourquoi je suis pour le moins étonné que, quelques semaines plus tard, à l'occasion du Comité interministériel sur la politique de la ville qui s'est tenu à Vaulx en Velin, vous soyez choqué de n'être point invité, au point d'en faire scandale dans la presse et même de vous fendre d'une lettre ouverte à Manuel Valls. Assister ainsi à un énième remake de "l'arroseur arrosé", je le concède sans honte, m'a plutôt amusé. Que les élus de toutes tendances politiques ne soient pas invités à la visite ministérielle à Mermoz n'avait, à vos yeux, aucune espèce d'importance ; vous inviter au Comité interministériel n'en avait pas beaucoup plus aux yeux du Premier ministre. Dont acte.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Si je puis m'exprimer ainsi, la seule différence entre vous et moi, c'est que je pense que vous n'avez encore rien construit dans le quartier de Mermoz et que moi, j'ai fait Vaulx en Velin, c'est un peu la différence.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je mets donc le procès-verbal aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

### Désensibilisation de la dette

**M. LE PRÉSIDENT :** Si vous le voulez bien, je vais donner la parole quelques instants à monsieur Richard Brumm pour faire un petit point sur le problème de la désensibilisation de la dette que nous avons héritée de l'ancien Conseil général. Nous voterons lors de la prochaine séance mais je pense qu'il est bien de vous en dire quelques mots. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM :** Merci, monsieur le Président. Je vais essayer de faire bref, d'autant plus que je suis intervenu à plusieurs reprises sur ce sujet.

Je vous rappelle que j'étais intervenu une première fois le 21 mars 2016, lorsque les délibérations dont vient de parler monsieur le Président ont été votées. J'étais même intervenu un peu avant puisque j'avais invité les Présidents de groupe à une petite réunion préalable pour bien exposer les points de détails et de complexité qui s'imposaient. Depuis, à la quasi-unanimité des présents, les délibérations ont été votées le 21 mars et les discussions avec la Société de financement local (SFIL) et avec le fonds de soutien se sont poursuivies et -comme je vous l'avais expliqué- les quatre TOPS -puisque quatre TOPS ont eu lieu- ont permis d'arriver à la désensibilisation de la dette que nous recherchions.

Pourquoi nous recherchions cette désensibilisation de la dette ? Bien sûr nous aurions pu poursuivre les procédures qui étaient en cours devant le Tribunal de grande instance de Nanterre. Trois procédures avaient été lancées il y a plus de deux ans devant ce Tribunal par le Département du Rhône à l'époque, nous aurions pu les poursuivre. Mais plusieurs éléments militaient pour que nous discussions en tout cas et pour que nous étudions une éventuelle transaction. Ces différents points étaient les suivants :

- un grand aléa des procédures, d'autant plus qu'une loi était intervenue entre temps qui réduisait à néant les jurisprudences favorables, qui avaient notamment été reçues par le Département de la Seine Saint Denis.

- d'autre part, ces procédures étaient fort longues puisqu'il fallait prévoir une issue au plus tôt à la fin de l'année 2019 et, pendant toute cette période, il y avait l'inconvénient que nous payions les intérêts des emprunts aux taux contractuels, c'est-à-dire -on vous l'avait dit à l'époque- certains à plus de 20 %.

Donc tout cela militait pour que la transaction avance, pas à toutes les conditions mais qu'elle avance.

Puis les quatre TOPS ont eu lieu et nous avons réussi à trouver des solutions à des taux intéressants. Je vous rappelle que le protocole financier général procédait au partage de la dette détenue par le Département, selon la clé de 64,737 % pour la part métropolitaine et 35,263 % pour la part départementale.

Les contrats faisant l'objet des procédures, dont je vous ai parlé et qui sont l'objet de notre discussion, étaient classés en 6F, c'est-à-dire la qualité la moins bonne puisque la charte Gissler prévoit un classement qui va de A à F et quand on est en F, et en particulier en F6, on est très mal placé. Les conséquences en étaient -ce que je vous indiquais tout à l'heure- des taux d'intérêts particulièrement élevés. C'est dans ces conditions qu'une convention de gestion de dettes mutualisées avait été passée afin de garantir le respect de la clé CLECRT pour la prise en charge des coûts attachés à ces trois contrats.

Les conditions de débouclage de la dette toxique sont les suivantes. Je vous rappelle que l'indemnité de sortie est dite ICD -terme technique qui est celui de la SFIL : indemnité contractuelle dérogatoire- mais que nous pourrions appeler plus simplement indemnité de sortie. L'indemnité de sortie pour la part métropolitaine était, pour ces emprunts, de 274,734 M€.

Je vous rappelle que vous aviez donné mandat au Président pour arriver à une désensibilisation des prêts toxiques portés par la Métropole qui devrait couvrir au moins un tiers des indemnités de sortie. Donc nos indemnités de sortie -disais-je- étaient de 274,734 M€. Les aides que nous allons recevoir dans le cadre de discussions et de transactions s'élèvent à 145 897 741 M€, c'est-à-dire que nous sommes en fait à 53 % des indemnités de sortie, alors que -je vous le rappelle- nous avons autorisé le Président à signer, dans l'hypothèse où nous dépasserions les 33 %. Donc négociations dans de bonnes conditions.

Ce qui résulte de cette discussion et de ces éléments transactionnels, c'est qu'il restera à la charge de la Métropole une somme de près de 128 M€. Alors bien entendu c'est une somme colossale mais il faut que vous sachiez que si nous n'avions pas mené cette transaction -qui va être menée jusqu'à son terme et qui fera prochainement l'objet d'une signature, toutes les conditions étant réunies-, il faut savoir qu'en intérêts, aux taux contractuels des emprunts toxiques, nous aurions payé jusqu'à la fin de ces emprunts, soit pendant 15 ans, environ en moyenne 15 M€ par an sur 15 ans, soit 225 M€. J'allais dire qu'en l'occurrence, nous économisons -le mot n'est peut-être pas le plus approprié-, nous avons tout de même une économie de près de 100 M€ puisqu'au

lieu de 225 M€ d'intérêts, nous paierons une indemnité de sortie résiduelle que de 127 M€ ; quand je dis "que", je sais bien que cela peut faire sourire mais, quand on est dans une situation comme celle-ci, entre deux maux il faut choisir le moindre.

Enfin, j'en aurai pratiquement terminé quand je vous aurai expliqué comment nous allons financer ces sommes.

Le capital résiduel de la dette pour la Métropole -je ne parlerai que de la Métropole- s'élève à 140,3 M€. Nous avons discuté avec la SFIL pour obtenir un financement parce que, bien entendu, nous allons financer ces sommes avec de nouveaux emprunts. Mais au lieu des taux pharaoniques dont je parlais tout à l'heure, nous avons obtenu des prêts à taux fixe compris entre 0,5 % et 0,69 %. Cela c'est pour le financement du capital restant dû, soit 149 M€.

Pour le financement de la part d'indemnités de sortie, la Métropole a choisi de diversifier les financements. C'est ainsi que nous avons décidé pour 139 M€ de recourir au financement des prêts SFIL à taux fixe entre 1,32 % et 1,34 %. 40 M€ seront financés par l'Agence France locale (AFL) à taux variable simple, Euribor 3 mois, plus 0,55 % et enfin le solde de 95,5 M€ est autofinancé. Ces modalités de financement permettent d'autofinancer l'impact des opérations de désensibilisation de la section de fonctionnement, permettant ainsi de préserver -ce qui est très important- notre capacité d'autofinancement. Elles ont pour contrepartie, ces modalités de financement, une augmentation de l'endettement de la collectivité à hauteur de l'ICD non autofinancée, de l'indemnité de sortie non financée, soit 179 M€ mais minorés du total de l'aide du fonds évalué à 145,8 M€.

Le stock de dettes de la Métropole sera donc augmenté pour le calcul des principaux ratios "seulement", j'allais dire, mais c'est tout de même seulement de 33,2 M€. L'encours de dette de la Métropole atteindra ainsi, au 1<sup>er</sup> juin, 2,147 milliards d'euros, avec un taux moyen de la dette qui sera passé de 3,25 % -ce que je vous avais annoncé qui était notre taux au 1<sup>er</sup> janvier, sans tenir compte bien entendu des négociations qui ont été faites pour les emprunts toxiques- à 2,02 %.

100 % de notre dette, en outre, grâce à la transaction à intervenir, sera classée en A1 et B1 dans la charte. Nous passons donc de certains prêts avec une notation F6 à A1 et B1, c'est-à-dire que c'est une sécurisation totale de notre endettement.

Il reste à finaliser à présent, dans les prochaines semaines, le protocole avec la SFIL et la convention passée avec l'Etat pour le versement en 13 annuités de l'aide du fonds de soutien. Et un rapport complet sera présenté à l'assemblée au Conseil du 30 mai prochain, qui rappellera plus précisément le caractère optimisé et sécurisé de la dette liée aux anciens emprunts toxiques.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, monsieur Brumm.

---

#### **Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Régie des Nuits de Fourvière au titre des exercices 2007-2013**

**M. LE PRESIDENT** : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la gestion de la Régie des Nuits de Fourvière au titre des exercices 2007-2013.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

La conférence des Présidents a retenu l'intervention suivante du groupe Europe Ecologie - Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère IEHL** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Dans ce cas-là, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné)*

---

#### **Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil**

**N° 2016-1146** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 mars 2016 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 7 mars 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1146.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné)*

---

**M. le Conseiller FROMAIN :** Je souhaite intervenir sur les emprunts toxiques.

**M. LE PRESIDENT :** Alors attendez, je finis, puis on y revient.

---

**Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président  
par délégation du Conseil**

---

**N° 2016-1147 -** Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRESIDENT :** Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2016-1147.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné)*

---

**M. LE PRESIDENT :** Donc je vous donne la parole.

**M. le Conseiller FROMAIN :** Merci, monsieur le Président. Nous venons d'entendre les explications de monsieur Brumm sur la sortie technique des emprunts toxiques et, très franchement, ces explications nous conviennent tout à fait. Elles sont compliquées à entendre mais il ne pouvait pas en être autrement. Ce n'est pas exactement sur cela que l'on voulait intervenir réellement, c'est plutôt sur une explication de vote ou même plutôt sur une protestation.

Sur le Conseil du 21 mars dernier, nous vous avons autorisé à signer le rachat des emprunts toxiques. Il avait été convenu que les Présidents de groupe, et seulement eux, par volonté de discrétion, seraient informés de ce rachat. Rien de choquant à cela au regard de l'importance financière du dossier. On parle des Présidents de groupe. Ce qui est choquant, en revanche, c'est de l'avoir appris par la presse, en tout cas pour ce qui concerne notre Président et plus largement tous les membres de notre groupe.

Nous tenons ici à protester fortement contre ces promesses non tenues. Quand on ne respecte pas ses engagements à ce point, c'est un déni de démocratie.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Si vous parlez de la conférence de presse que l'on a tenue avec monsieur Guilloteau, c'est à la demande du Président du Conseil départemental que nous avons tenu cette conférence de presse. Pour le reste, les Présidents de groupe ont toujours été tenus au courant de tout ce que nous avons réalisé. Monsieur Brumm.

**M. le Vice-Président BRUMM :** Je voudrais simplement rajouter qu'il faut tenir compte des périodes. Il y a eu une période de vacances scolaires qui fait que le TOP est intervenu en fin de vacances scolaires. Il était donc tout de même nécessaire que les Présidents de groupe puissent communiquer. Ils l'ont fait le premier jour de la reprise où la plupart des élus, fonctionnaires et autres étaient présents. Donc cela s'est fait le lundi matin à 11 heures 30.

J'ai envoyé une invitation à tous les Présidents de groupe pour avoir une réunion qui s'est tenue deux jours après, à la Métropole, au cours de laquelle les services ont donné aux Présidents de groupe toutes les indications complètes et complexes, qui n'étaient pas naturellement contenues dans la conférence de presse qui était purement vulgarisatrice.

Donc je crois que nous avons fait les choses loyalement, en toute transparence, et que je pouvais difficilement envisager une communication avant même que les deux Présidents aient fait leurs communications.

Voilà, c'est tout ce que je voulais rajouter.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien.

---

**PREMIÈRE PARTIE**

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2016-1148 - déplacements et voirie -** Plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole de Lyon - Délibération cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1148. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Retour à la thématique mobilité avec ce nouveau plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA). On ne dit plus "modes doux" mais "mobilités actives", aujourd'hui selon la loi, nous nous y plions bien volontiers.

En 2003 et 2009, lors des précédents votes des plans modes doux, nous étions plutôt dans l'amorçage d'une nouvelle pratique que nous redécouvriions au sein de nos villes. Il s'agit aujourd'hui plus d'accompagner un phénomène qui est devenu quasi sociétal. On l'a vu dans les chiffres de l'enquête ménages, la marche à pied en mode unique, c'est aujourd'hui 45 % de la part modale sur Lyon et Villeurbanne. Et nous avons constaté, depuis le lancement de Vélo'v, toujours sur Lyon et Villeurbanne, une multiplication par 3,3 du trafic vélo. Ce qui montre que ce phénomène aujourd'hui s'impose à nous et que nous devons l'accompagner.

Je rappelle que la croissance trafic vélo aujourd'hui, toujours sur ce même territoire Vélo'v qui est emblématique, est de 15 % par an, ce qui fait sur un mandat près de deux fois et demi plus de trafic vélo, d'où les mesures ambitieuses que le Président propose à votre vote ce soir.

Alors, bien sûr, comme vous le savez, il ne s'agit pas simplement de faire du vélo ou de marcher à pied. Faire du vélo et de la marche à pied, c'est faire de l'environnement, de la santé et de la qualité de vie, c'est une transition écologique et énergétique qui agit à la fois sur le CO2 et les particules et polluants, c'est-à-dire en même temps sur le climat et la qualité de l'air. Il s'agit, pour le vélo, de cibler des trajets inférieurs à 3 kilomètres, dont près de 60 % sont encore faits en voiture, et les trajets inférieurs à un kilomètre pour la marche à pied. Un kilomètre à 4 kilomètres/heure, c'est un quart d'heure de marche à pied et si vous faites cela deux fois dans la journée, vous gagnez trois ans de vie. Et il s'agit aussi de soulager, aux heures de pointe, les transports en commun puisque encore 25 % de leur trafic sur les grandes lignes se font sur une seule station qui est également marchable ou cyclable.

Je vous rappelle les deux jambes de cette politique continuée que sont le réseau et le vélo ; quand je dis "vélo", ce sont les services vélo que vous connaissez : Vélo'v, le stationnement sécurisé ou en surface et les services fournis par les associations. Un budget de 160 M€ pour 400 projets environ et pour une meilleure marchabilité et cyclabilité de la ville.

On commence par le réseau : nous sommes à 670 kilomètres de pistes et de bandes cyclables dans le Grand Lyon. Je précise que, sur ce chiffre, 70 kilomètres sont à attribuer au Conseil général dont nous avons récupéré les voiries au 1<sup>er</sup> janvier avant-dernier. Donc 670 kilomètres de pistes et de bandes cyclables aujourd'hui avec un chiffre cible de 1 000 kilomètres pour 2020 ; un doublement des zones de vitesse apaisée : la vitesse c'est très important ; dès qu'on fait baisser la vitesse, tout le monde cohabite, zones 20, zones 30 ; ouverture des couloirs de bus élargis à 4,50 mètres pour que chacun puisse se doubler, avec un chiffre cible de 60 kilomètres d'ici la fin du mandat ; mise en œuvre poursuivie des mesures inscrites dans le "code de la rue" -je parle des double-sens cyclables qui permettent de faire descendre les vélos des trottoirs-, pour passer de 100 à 300 kilomètres, dont 100 nouveaux kilomètres à Lyon ; la sécurisation des carrefours avec les sas piétons-vélos aux feux, les cédez-le-passage cyclistes qui épargnent également les trottoirs, renforcent l'attention mutuelle et remettent un peu "dans les clous" des pratiques qui en sortent (160 carrefours équipés aujourd'hui, 500 carrefours d'ici 2020 comme chiffre cible). Et, évidemment, les élargissements et abaissements de trottoirs qui, au passage, ont rendu la ville trottable, ce qui est aussi un vrai mode de déplacement ; enfin, le jalonnement cyclable sur 180 carrefours, en commençant par la ViaRhôna.

Les services vélo : il s'agit du service Vélo'v, avec la relance du contrat de mobilier urbain ; il ne s'agit pas que de financer Vélo'v mais aussi 30 à 40 abribus de plus par an. Il y a 470 000 trajets en bus tous les jours et il est important que, sur les 3 000 arrêts, 2 500 soient équipés et permettent ce report modal sur les transports en commun.

Nous souhaitons y intégrer l'électromobilité, avec notamment le Vélo'v électrique. Je rappelle qu'avec le covoiturage, le vélo électrique est, hors transports en commun, le deuxième levier de report modal où les marges de progression sont les plus fortes au meilleur rapport coût/résultat. Donc trois niveaux pour l'électromobilité au niveau du vélo, le Vélo'v électrique que j'ai cité, la location longue durée de vélo à assistance électrique pour ceux qui ne peuvent pas se payer un vélo électrique qui est d'une certaine somme et la relance de la subvention de 250 € pour l'acquisition par les particuliers Grands Lyonnais d'un vélo électrique, ceci dès le mois de septembre.

Enfin, en termes de service, l'amélioration et la sécurisation de l'offre du stationnement ; très important, c'est un des deux freins à lever pour la pratique du vélo : peur de l'accident et peur du vol ; peur de l'accident, on traite par les pistes et les bandes cyclables ; peur du vol, par la sécurisation du stationnement : 15 000 arceaux en surface ou chez les stationneurs ou dans les P+R de manière plus sécurisée ; 15 000 arceaux, c'est 30 000 places comme chiffre cible 2020.

L'application Géovélo deviendra un navigateur avec le GPS et sera mis en place également un navigateur et un calculateur d'itinéraire appelé Géopiéton à destination des piétons.

Poursuivre également le soutien apporté aux associations est important. Nous avons l'association Pignon sur rue bien sûr mais il faudra aussi soutenir la nouvelle filière qui se fait jour avec les ateliers d'autoréparation vélo. Si on veut des gens sur un vélo, il faut que ces vélos soient réparés, suivis et entretenus et quoi de mieux que de permettre aux gens de réparer eux-mêmes leur vélo à moindre coût ? Une politique de vélo station sera

développée, notamment dans les pôles d'échanges multimodaux Part-Dieu et Perrache, avec les associations qui se font jour aujourd'hui, en plus de l'association historique qui est Le recycleur.

La communication, c'est important : il s'agit d'accompagner l'évolution des comportements dans le respect mutuel renforcé des différents modes et de contrôler les incivilités.

La bonne intégration également dans les documents PLU et plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), notamment en termes de normes de stationnement vélos afin de ne pas "pédaler à côté du vélo".

Le partenariat avec les Communes est également fondamental ; c'est le maillage des bassins de vie locaux et des territoires dont il s'agit. Il faut s'assurer de la bonne intégration des modes actifs dans les projets des Communes. Le partenariat est important puisque la mobilité durable c'est comme le développement durable, cela ne marche que si tout le monde s'y met

Avis favorable de la commission.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, nous pouvons dire avec fierté que, depuis trois mandats que notre majorité est à la direction du Grand Lyon et de la Métropole, nous améliorons la mobilité douce sur notre territoire, aussi bien pour les transports collectifs de tous ordres que pour les modes actifs individuels que sont la marche et le vélo.

Dans le triple contexte de réchauffement climatique accéléré, de développement de la sédentarité, de recherche d'économies pour la collectivité comme pour les habitants par la marche et le vélo, le travail des élus et des services de la collectivité est d'une grande nécessité et porte ses fruits : nos pratiques de déplacements évoluent positivement ; il le faut, il est ultra nécessaire que cela continue.

Il est intéressant de noter que nous menons désormais une politique cohérente, intégrée, de tous les modes de déplacements qui interfèrent les uns avec les autres. Nous regrettons, comme il a été dit précédemment en commission générale, que cette cohérence soit en partie réduite par la loi qui nous oblige... -Moi aussi j'ai des difficultés pour parler tellement qu'il y a du bruit derrière moi ; s'il vous plaît, s'il vous plaît... ; je reprends-. Nous regrettons, comme il a été dit précédemment en commission générale, que cette cohérence soit en partie réduite par la loi qui nous oblige à traiter du PLU-H après le plan des déplacements urbains (PDU) alors que, dans les autres collectivités, les deux plans vont ensemble, le développement et l'implantation de la population allant de pair forcément avec le développement des mobilités. La loi qui nous régit est à changer sur ce point -"aussi", devrais-je dire-.

Le plan propose de nombreuses et très concrètes actions que nous approuvons, avec un financement de haut niveau. La partie "services" du plan est particulièrement intéressante et montre ce que peut être la ville intelligente : une ville où le numérique et les progrès de toutes les nouvelles technologies sont mis au service des habitants.

Un moins bon chiffre concernant les déplacements est cependant que 20 % des déplacements motorisés concernent des déplacements de moins d'un kilomètre. Nous avons donc encore de la marge de progrès -comme dit dans la délibération-. Ces progrès ne sont pas toujours faciles à réaliser car il faut reconnaître, quand on va en Europe et aux Etats-Unis et que l'on fait des comparaisons, que la mentalité française n'est pas au respect du code de la route de la part de tous les utilisateurs de la rue, et spécialement des automobilistes. La création des zones apaisées demande donc de développer fortement l'éducation à tous les âges pour changer les mentalités et aussi de rendre plus visibles ces zones apaisées. Notre groupe a demandé plusieurs fois que l'on écrive en gros sur le sol, dans les rues, le niveau de vitesse exigé ; cela évitera la multiplication des panneaux encombrant les trottoirs et cela rendra lisible pour tous nos prescriptions.

Nous pointons d'autres besoins qui remontent souvent et qui sont : le stationnement vélos, en particulier le stationnement sécurisé ; la continuité des parcours à vélo de façon simple, visible, sans rupture ; la formation des automobilistes aux nouvelles façons de pratiquer le vélo en ville -cela il y en a grand besoin- ; la nécessité de faire mieux connaître où déposer les réclamations et les suggestions par les habitants pour améliorer la mobilité sur notre territoire.

Enfin, notre groupe souligne que la mobilité et les modes de déplacements utilisés sont liés pour partie au niveau de revenu des habitants et cela doit être clairement pris en compte : tarifs, aides à l'achat de vélos et à la formation, réparation des vélos, ceci pourrait être inscrit dans un paragraphe spécifique du plan d'actions.

Bref, il nous faut rester courageux politiquement et assumer financièrement pour mettre la voiture à sa juste place et pour incarner un développement durable basé entre autres sur des modes de déplacements actifs, puissamment portés aujourd'hui par la Métropole de Lyon !

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup, le groupe Parti radical de gauche (PRG).

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Katy Freeway à Houston est la plus large autoroute du monde et elle est étrangement également l'une des plus bouchées. La municipalité a donc choisi de l'agrandir. Aujourd'hui, dotée 26 voies, le résultat est étonnant et depuis les travaux, emprunter cette autoroute demande 51 % de temps supplémentaire. Les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer dans le choix des modes de déplacements. Le développement des infrastructures routières entraînera *de facto* le développement de la voiture.

Il en est de même pour les mobilités actives et c'est, à mon sens, ce que l'on doit comprendre de cette délibération : plus on donnera de moyens au développement des modes doux et plus ils se développeront, à l'image de ce qui est à l'œuvre dans de grandes villes d'Europe du nord. Et c'est bien aux collectivités d'impulser, de diriger des choix d'orientations politiques et de réunir les conditions qui permettent aux habitants d'évoluer dans leur comportement. C'est le cas à la lecture de ce plan d'actions pour les mobilités actives qui tendent d'allier avec justesse et cohérence développement des infrastructures et diversification de l'offre et des services.

Mon groupe souscrit à ces évolutions avec la volonté que ces orientations soient en effet mises en œuvre. La Métropole est indéniablement devenue celle des Vélo'v. Il convient dorénavant d'en faire une Métropole cyclable. Tous les projets urbains qui pensent et respirent les modes doux ont, en effet, connu les effets escomptés : les berges du Rhône, bien évidemment, la Confluence, la rue Garibaldi, le tube modes doux du tunnel de la Croix-Rousse et demain peut-être le déclassement de l'autoroute A6 - A7.

Outre les grands axes structurants, la pratique du vélo suppose de grands aménagements et la poursuite du développement du réseau cyclable, aujourd'hui insuffisant, ainsi que toujours plus d'ambition pour favoriser et inciter les habitants de la Métropole à appréhender de nouveaux modes de déplacements. Ce fût le cas en 2005 avec le lancement de Vélo'v qui a permis à de nombreux Grands Lyonnais et aujourd'hui aux 23 000 usagers quotidiens d'utiliser un mode de déplacement respectueux de l'environnement, pratique et à moindre coût.

Il faut maintenant aller plus loin et développer l'électromobilité, levier indéniable si la Métropole de Lyon a bien l'ambition d'augmenter la part modale du vélo. Lyon qui est en effet beaucoup plus vallonnée que sa voisine grenobloise possède un relief qui draine certains publics. Nous avons les compétences, nous avons les connaissances. A nous de faciliter l'accès aux vélos pour le plus grand nombre. Et pourquoi ne pas aller encore plus loin dans la complémentarité de l'offre de déplacements en saisissant l'opportunité de développer l'usage du vélo électrique via un service de location longue durée ou, pour inciter le public à utiliser durablement le vélo, proposer des solutions de location-acquisition ?

Enfin, au regard de l'évolution de l'intermodalité et de la part grandissante des déplacements en vélo, il est nécessaire d'accompagner par des politiques volontaristes le développement de parcs-relais dédiés à ce mode de déplacement, afin d'élargir la pratique du vélo comme moyen de déplacement dans toute la Métropole et pas seulement à Lyon et Villeurbanne.

En cela, le vélo électrique revêt un réel enjeu, comme l'a souligné Gilles Vesco dans sa présentation.

Monsieur le Président, vous affirmiez en 2011, lors du dernier plan de déplacements, vouloir doubler la part modale du vélo. Ce n'est pas chose faite mais force est de constater que les politiques menées ces dernières années ont produit des effets significatifs. L'enquête présentée lors de la commission générale l'atteste : les comportements et les habitudes en matière de déplacements ont évolué. Les résultats sont en effet concrets. Les ménages qui habitent dans la Métropole de Lyon, et plus particulièrement sur Lyon et Villeurbanne où les essais sont les plus probants, ont de moins en moins de voitures (0,93 % pour un ménage en 2005, 0,75 % aujourd'hui).

Tous les chiffres convergent pour une montée en puissance du vélo. Le groupe Parti radical de gauche approuve, de ce fait, les 160 M€ qui permettront de continuer les efforts pour développer les mobilités actives. Ils seront, bien plus que d'autres modes motorisés, les mobilités de demain.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, nous soutenons l'objectif d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en les incitant à se déplacer à vélo ou en marche à pied grâce à ce plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020.

L'étude présentée -comme cela a déjà été rappelé- démontre la marge de progression : 30 % des déplacements inférieurs à un kilomètre se font en voiture ou en transports collectifs et 25 % des déplacements sur les lignes A et C3 concernent des voyages de seulement une station. Certes, notre Métropole est composée d'un réseau de transports en commun développé mais les TCL et la mobilité active ne sont pas antinomiques, loin s'en faut !

Dès juillet 2013, j'avais proposé, au nom des élus Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, de créer un plan des déplacements piétons (PDP) intégré au plan des déplacements urbains (PDU). En janvier 2014, le Grand Lyon avait adopté le lancement d'études vers une stratégie piétonne de la Communauté

urbaine de Lyon. Ce plan d'actions pour les mobilités actives est donc une suite de nos propositions et de ces études et je m'en réjouis.

Ce plan des déplacements piétons doit être un outil incitatif vis-à-vis des Métropolitains mais aussi structurant, permettant de créer un réseau piétonnier décentralisé et articulé avec les transports en commun. Ce PDP améliorera la mobilité et la qualité de vie des Lyonnais. Ses objectifs sont multiples ; je ne citerai que quelques points -et cela a déjà été dit- :

- lutter contre la pollution, notamment sur les courtes distances, le premier kilomètre parcouru étant le plus polluant,
- relier les zones piétonnes aux autres modes de déplacements,
- favoriser une activité physique, en sachant que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande une demi-heure d'activité physique modérée par jour,
- mieux partager l'espace public,
- améliorer également l'accessibilité de nos rues et de nos avenues -Gilles Vesco l'a rappelé tout à l'heure-,
- favoriser l'équilibre des différents modes de déplacements en incitant au choix du mode le plus adapté.

Une semaine après la signature officielle de la COP 21, nous soutenons donc avec enthousiasme l'adoption de ce plan des mobilités actives.

Prenons l'exemple de Strasbourg et de son double statut de capitale du vélo et du plan piéton, qui a reçu le prix de la mobilité durable fin 2014. Une étude de 2015 annonce qu'à Strasbourg, 50 % des personnes interrogées marchent entre 10 et 30 minutes par jour et 33 % estiment marcher plus de 30 minutes chaque jour.

Quant à Avignon, ils révolutionnent les modes doux en donnant la priorité aux piétons et aux cyclistes dans la ville. Des mesures votées la semaine dernière prévoient une adaptation de la ville d'ici 2020 : vitesse réduite, nouvelles zones piétonnes, suppression de mobiliers urbains, aménagement de trottoirs, nouvelle signalisation, création d'axes rapides pour les piétons, itinéraire cyclable le long des remparts, en ajoutant un changement sur les tarifs de stationnement qui diminuent selon la distance.

Certes, il s'agit d'habitudes sociologiques locales et d'une géographie favorable. Mais notre territoire dispose d'une architecture remarquable et d'un aménagement agréable, large et adapté à tous, où un plan piétons pourrait changer nos habitudes à tous. La marge de progression est importante. En effet, pour ne parler que des déplacements en vélos, la dernière enquête ménages montre une progression significative avec un doublement de son usage pour atteindre 3 % des déplacements. Mais cette enquête montre aussi un plafonnement de la part modale du vélo depuis quelques années ; à titre de comparaison, à Amsterdam, les vélos représentent 33 % des déplacements.

Le plan modes actifs que nous allons adopter est sans objectif chiffré de part modale, je le regrette. Ces objectifs chiffrés sont renvoyés au futur PDU qui est porté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). C'est là une illustration de la bizarrerie de notre organisation que je dénonçais dans la commission générale précédente.

Gilles Vesco a évoqué le renouvellement du contrat pour les Vélo'v. Je voudrais attirer aussi l'attention sur les aspects sociaux de ce contrat Vélo'v : il y a une caution de 150 € pour pouvoir être abonné Vélo'v et c'est vrai que, pour des publics défavorisés ou certains étudiants, c'est une barrière à la généralisation de Vélo'v.

En suivant cet élan de plans d'actions innovants déjà lancés et mis en œuvre par des villes françaises et européennes, nous devons mettre en place de nouvelles formes d'actions comme :

- des jalonnements piétons,
- une réelle continuité des pistes cyclables et des cheminements piétons, ces cheminements devant être préservés lors de travaux ou de constructions immobilières, des autoroutes pour vélos permettant une plus grande sécurité et favorisant l'allongement des distances parcourues,
- le développement de la présence de vélos dans les couloirs de bus réaménagés,
- le développement d'un système de location de vélos longue durée,
- faciliter l'accès des cyclistes aux transports en commun, et notamment sur les TER,
- et, enfin -et c'est un point capital-, le développement et la sécurisation des parkings à vélos. Nous avons tous en tête les photos des parkings à vélo de la gare d'Amsterdam : ce parking offre 10 000 places de stationnement ; le chemin reste long pour nos gares de la Part-Dieu ou de Perrache !

J'attire votre attention sur le manque de lisibilité du stationnement des vélos en gares, dotées pour certaines de consignes à vélo TCL, pour d'autres de consignes à vélo TER qui ne sont pas accessibles à tous. Un travail de coordination est à engager, là encore, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes pour rendre plus lisibles ces stationnements et pour favoriser le rabattement, autrement que par la voiture, dans l'ensemble des gares de la Métropole. Je ne doute pas que le PDU en cours d'élaboration par le SYTRAL traitera de la problématique du rabattement vers les gares et vers les terminus de métro ou tramway. C'est une condition essentielle de l'accès à la Métropole pour ceux qui viennent chaque jour travailler dans la Métropole en se rabattant sur les réseaux.

De même, il convient de penser et de favoriser dès maintenant la promotion des modes actifs nouveaux, compacts : trottinette, trottinette électrique, vélo pliable, Segway compact (modes portables/pliables ne nécessitant pas d'infrastructure dédiée en station). Demain, notre mobilité en ville s'appuiera aussi sur ces nouveaux modes.

Pour les élus UDI, les déplacements et les questions de mobilité doivent être vus de manière globale et multimodale. Selon les besoins, selon le contexte, nous sommes tous tour à tour utilisateurs de vélo, de marche à pied, de transports en commun mais aussi parfois de voitures.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN** : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons de ce plan d'actions pour les mobilités actives qui marque la volonté de ne plus donner la priorité à l'automobile pour nos déplacements urbains. Cette délibération appelle cependant quelques remarques de la part de notre groupe, au vu de ce qui a été présenté en commission.

Les premiers enjeux annoncés sont ceux de la réduction des pollutions et de la santé publique. Ils ne peuvent être dissociés, tant la pollution atmosphérique a des conséquences directes sur la santé publique. Donc on ne peut répondre aux enjeux de santé publique qu'en réduisant fortement les pollutions. D'ailleurs, lors de ces fameux pics de pollution, les habitants sont invités à ne pas pratiquer d'activité physique. Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) s'impose à tous les autres plans (PDU, PLU-H) et doit donc nous servir de guide dans toutes nos actions publiques.

L'enquête sur les déplacements des ménages présentée tout à l'heure démontre que la part modale du vélo atteint 3 % pour Lyon et Villeurbanne et seulement 2 % pour l'ensemble de la Métropole. Mais ressort aussi de cette enquête que 70 % des déplacements sont inférieurs à 3 kilomètres et que les deux tiers de ces derniers se font encore en voiture. Donc il y a là un vrai gisement de la croissance des déplacements pour les vélos.

Le PDU propose un objectif de part modale du vélo à hauteur de 8 % à l'horizon 2030 ; pour mémoire, la Communauté urbaine de Lyon s'était donné l'objectif d'atteindre 7 % en 2020. Si nous voulons atteindre ces objectifs, il nous faut donc être très ambitieux dans la programmation des actions.

Or, ce plan ne donne pas suffisamment de précisions en termes d'objectifs intermédiaires à atteindre et de détails du budget pour y parvenir.

Je prends pour exemple l'imprécision concernant le développement et la mise en place des stationnements sécurisés pour les vélos sur l'espace public, puisqu'on ne parle que d'en encourager le développement sans objectifs chiffrés ou quant à la finalisation du réseau cyclable des grands axes et du franchissement des coupures urbaines majeures (fleuves, voies rapides, voies de chemin de fer). Or, c'est dans ce type de mesures que l'on va inciter nos concitoyens à plus et mieux utiliser le vélo.

Concernant la mise en place d'une offre de location longue durée, nous réitérons notre souhait que cette offre soit dissociée du marché de la publicité. En revanche, nous prenons acte de la réactivation de la subvention à l'achat de vélos à assistance électrique et souhaitons que cette mesure puisse être étendue à l'achat de vélos pliants ou de vélos cargos.

Nous nous félicitons de la mise à disposition des locaux de la Métropole pour les ateliers de réparation vélo ainsi que de l'aide au recyclage des vélos usagés.

En ce qui concerne le diagnostic, le budget et la réalisation d'aménagements pour les piétons, qu'en est-il ?

Idem pour l'abaissement de la vitesse et la création de zones apaisées : combien de zones vont être concernées ? Pour quelle superficie ? Est-ce bien inclus dans le budget des 160 M€ ? A quand la piétonisation de la Presqu'île ? Ce plan est l'occasion de mener une réflexion sur les "zones à trafic limité", comme il en existe déjà dans 175 villes d'Europe, ce qui serait en cohérence avec notre volonté de faire de notre agglomération une Métropole respirable.

Nous vous remercions de faire parvenir aux élus de notre assemblée le phasage de ce plan d'actions pour les années 2015-2020.

Nous voterons favorablement pour ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, en matière de mobilités actives dont le développement représente un enjeu majeur pour notre agglomération, nous avons des motifs de satisfaction. J'axerai cette intervention particulièrement sur l'usage du vélo, mode pouvant être rapidement développé, si l'on regarde par exemple ce qui a pu être réalisé dans d'autres grandes Métropoles européennes comme Copenhague.

Dans le rapport, on constate que la pratique du vélo s'est fortement accrue avec une multiplication par plus de trois du trafic cycliste depuis 2005 en centre-ville de Lyon, sur un rythme de croissance de 15 à 20 % par an en moyenne. Ce que montrent ces quelques chiffres est que le développement des mobilités actives n'est pas le fruit du hasard. Il est en grande partie le résultat des politiques publiques mises en œuvre sur un territoire donné : il y a les choix faits dans l'aménagement de nos voiries pour rendre la ville plus attractive pour les piétons et les cyclistes comme la réalisation des berges de Saône et du Rhône. Il y a aussi les services innovants mis à la disposition du public pour les inciter à se déplacer autrement, à l'image de Vélo'v qui a joué un rôle déterminant dans la progression du vélo dans notre agglomération ; on enregistre aujourd'hui sur notre réseau 23 000 locations par jour, c'est-à-dire près de 6,5 trajets par vélo et par jour, un chiffre en constante progression.

Nos efforts doivent donc être poursuivis et même amplifiés. Des marges de progression importantes existent puisque 70 % des déplacements de l'agglomération sont inférieurs à 3 kilomètres, alors que 30 % de ceux inférieurs à un kilomètre se font en voiture ou en transports collectifs et que 58 % de ceux de 3 kilomètres se font en voiture.

Pour ce qui concerne le vélo plus particulièrement, le chemin est encore long afin que le Grand Lyon rattrape les villes vertueuses du nord de l'Europe, à l'image d'Amsterdam où la part modale avoisine les 50 % dans le centre. En dix ans, et malgré l'arrivée de Vélo'v, la part modale est restée stable à 2 % d'après les résultats de la dernière enquête ménages/déplacements. Autant dire que l'objectif de 8 % affiché à l'horizon 2030 dans le cadre du PDU est particulièrement ambitieux.

Mais notre agglomération a tout le potentiel pour y parvenir. Pour cela, il faut jouer sur tous les tableaux. Le plan d'actions mobilités actives 2016-2020 contient des mesures variées autour d'objectifs stratégiques forts comme l'aménagement de 1 000 kilomètres de pistes cyclables d'ici 2020 ou la mobilisation de 160 M€.

Néanmoins, une attention particulière doit être portée au service Vélo'v de manière à ce qu'il puisse prendre une nouvelle dimension. Il est prévu dans le futur marché une extension à certaines communes de la première couronne. Cela va dans le bon sens mais il faudrait envisager un déploiement étendu aux communes plus lointaines, déjà faiblement desservies par les transports en commun. En effet, à part Lyon et Villeurbanne et cinq stations à Caluire et Cuire et Vaulx en Velin, aucune des autres communes de la Métropole ne bénéficie du Vélo'v ; autrement dit, seulement 12 % du territoire et 47 % de la population sont concernés.

Le potentiel pour le développement de la pratique du vélo dans nos communes existe pourtant bel et bien. De nombreux bassins de proximité mériteraient d'être équipés car ils comptent des pôles d'accès aux transports en commun mais aussi des zones d'activités et d'habitat importantes, ce qui génère de nombreux déplacements de commune à commune et pas uniquement vers le centre de l'agglomération. C'est notamment le cas du sud-ouest lyonnais qui verra, dans un avenir proche, l'arrivée du métro. Cela rendra encore plus nécessaire de développer les liaisons intra-habitat et zones d'activités de ce secteur, selon le principe de subsidiarité territoriale cher à Roland Crimier.

De la même manière, certains élus de notre groupe regrettent que le développement des pratiques douces soit souvent pensé de et à partir de Lyon. Or, de nombreux aménagements de voirie peu coûteux dans les villes en couronne (Irigny, Vernaison, Solaize), y compris sur les axes secondaires dans les zones pavillonnaires, permettraient de banaliser le partage de la voirie et faciliteraient les liaisons douces entre villes de l'agglomération. Il faut donc regarder comment on peut y développer l'offre vélo de manière volontariste et conséquente, et en particulier de vélos électriques, puisque la topographie de nos communes n'est pas très favorable à une pratique aujourd'hui réservée à un public convaincu, certes, mais surtout plus sportif.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO** : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la mise en place des Vélo'v à Lyon, on était sans doute loin de penser le succès engendré qu'est celui de l'usage du vélo en ville. Certes, beaucoup de villes européennes ont bien plus d'avance quant à la culture vélo et son usage, étant depuis bien plus longtemps que Lyon et son agglomération équipées de voies et services associés. Vélo'v n'a fait, en fin de compte, que révéler un besoin qui était sous-jacent. Il convient donc de poursuivre cet effort et d'envisager une nouvelle étape dans le développement de l'usage du vélo en ville.

Si nous partageons l'analyse qui est faite dans le rapport sur l'intérêt du vélo, il convient néanmoins de non seulement favoriser le changement des habitudes des usagers mais aussi celui des maîtres d'ouvrage : pouvons-nous continuer de nous contenter de peindre les voiries existantes sans plus de sécurité pour les vélocipédistes ? Amsterdam, Berlin, Copenhague et d'autres grandes cités préfèrent avoir des voies dédiées, matérialisées et sécurisées pour tous (piétons, cyclistes et automobilistes), avec une règle simple dans la réalisation et l'aménagement des voies de circulation : trottoirs, pistes cyclables, puis stationnement automobile et voies de circulation automobile. Souvent, le stationnement en double-file de voitures vient empiéter sur l'espace des vélos, les obligeant à des écarts dangereux.

Dans ces grandes villes, il existe aussi la possibilité de transporter son vélo dans des wagons spécialisés dans les tramways et les trains. Ne faudrait-il pas permettre demain le transport des vélos dans les tramways ? Ce qui facilitera la mobilité périurbaine et multimodale.

Une autre question est celle de l'extension du parc de Vélo'v aux agglomérations environnantes de la ville centre : pour quand est-ce prévu ?

Le vélo engendre des services multiples tels que les réparations et entretiens par le milieu associatif qui se développe aussi dans les villes de la première couronne ; il conviendrait de les soutenir elles aussi.

Enfin, si le développement du vélo et son déploiement est incontestable et que la révolution des habitudes d'usage est en route, il convient d'accompagner ce mouvement qui est bien souvent plus avancé par les usagers que par nos habitudes de gestion d'une agglomération.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, quoi de plus normal qu'un plan d'actions pour les mobilités actives venant d'une Métropole comme la nôtre ? La plupart des Communes qui la constituent sont en demande sur ce sujet, celles plus en cœur d'agglomération comme Lyon et Villeurbanne mais les autres aussi.

Outre le fait qu'il révèle une pratique volontaire des habitants et une habitude de consommer la ville autrement, il fait état d'un accompagnement très déterminé de notre Communauté urbaine et, aujourd'hui, de notre Métropole. Je veux souligner l'investissement de Gilles Vesco et des services sur cette question.

Je ne reviendrai pas sur ces externalités négatives des modes de déplacements conventionnels ou sur les bénéfiques des modes actifs, d'autres l'ont fait avant moi et surtout ils l'ont clairement exprimé dans ce rapport.

Je n'aborderai que quelques points concernant d'abord le vélo. La Métropole et ses techniciens ont acquis une forte compétence sur l'organisation du déplacement vélo dans la ville mais l'expertise d'usage du pratiquant du deux-roues reste absolument nécessaire. Au-delà des grands principes de sécurité et d'efficacité, elle permet des ajustements très localisés et des adaptations au terrain et à ses contraintes ; il ne faudra pas s'en priver.

L'automobiliste n'a pas totalement aujourd'hui intégré le vélocycliste dans son paysage de déplacement pour un partage de la voirie. La preuve en est : les stationnements de voitures sur bandes cyclables. Faut-il se montrer plus coercitif sur cette question, voire plus répressif ? Les cyclistes le souhaitent.

La pratique de loisirs et de tourisme reste également à conforter dans la Métropole : la ViaRhôna, du Léman à la Méditerranée, traverse notre agglomération et quoi de plus vendeur pour nous que de permettre une continuité de pratique dans la ville intra-muros pour ces pratiquants, souvent étrangers, à la recherche de halte leur permettant d'héberger mais aussi de soigner leur monture ; je parle ici de réparation, de nettoyage, de remise en sécurité.

Des services restent à développer ou à favoriser mais de nombreuses personnes ne sont pas usagers de vélos parce qu'elles ne savent pas faire du vélo. Des ateliers d'apprentissage du vélo et de remise en selle sont à organiser un peu de partout sur notre territoire en proximité des habitants, notamment des plus démunis, en recherche d'emploi, pour qui cette solution de mobilité peut représenter une belle ouverture.

Je voudrais aussi saluer le projet de "donneries" de vélos dans les déchèteries pour une réparation et un réemploi à des conditions accessibles à des personnes modestes : faible coût d'investissement, très faible coût de fonctionnement.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'équipements d'accompagnement de ce processus sont indispensables pour un développement des pratiques : véritables consignes à vélos sécurisées dans les équipements publics, stationnements sécurisés sur l'espace public, dans les parkings publics.

Enfin, intégration de la problématique vélo dans le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) : la révision du plan des déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise affiche une volonté de porter la part modale du vélo à 8 %. C'est ambitieux et louable. Mais où les range-t-on lorsqu'ils ne sont pas utilisés ? Il convient notamment de préciser de manière claire la place du vélo dans le nouveau PLU-H, en portant de manière volontaire la surface dévolue au stationnement vélo dans les programmes immobiliers à construire à 2 %, ce qui reste encore bien modeste au regard de ce que Paris ou Strasbourg affichent respectivement : 2,5 et 3 %. Evidemment, les constructions, y compris tertiaires, devront offrir des lieux sûrs, suffisamment vastes, conçus aussi pour des vélos à assistance électrique et surtout d'accès facile. Sur ce point, il est indispensable que le PLU-H soit en compatibilité avec le PDU. Sinon, cet affichage ne restera qu'un vœu pieux.

Je crois aussi qu'on a beaucoup à faire sur le déplacement piéton et presque plus encore que sur le vélo, tant ce mode de déplacement semble naturel, ancestral et commun. Il ne représente cependant que 35 % des déplacements.

Il faut le reconnaître, la ville n'est pas faite pour celui qui marche. Nombre de voies conçues pour la circulation automobile ont totalement oublié le piéton. Il s'agit aujourd'hui pour lui de se déplacer sur un espace quelquefois restreint, voire même inexistant pour la marche, dans un environnement peu avenant, en côtoyant les voitures par lesquelles il est considéré comme une gêne. Il en va de la sécurité du piéton comme de l'incitation aux

déplacements à pied qui passe aussi par la multiplication des zones 30, des aménagements de voirie très simples comme ces plateaux ou croisements de rue qui permettent une continuité pour le piéton et une différenciation de perception de voirie par le conducteur d'un véhicule, des équipements qui bénéficient aussi au handicap.

Le franchissement des coupures urbaines reste un sujet majeur tout comme la proposition, par une signalétique spécifique, d'itinéraires piétons plaisants, que ce soit par la proximité de commerces ou d'éléments de nature significative pour constituer un véritable paysage et la présence de places assises-debout pour les haltes des personnes âgées. Là aussi, le diagnostic des personnes âgées reste prépondérant pour une réponse adaptée.

Apporter l'image d'une ville apaisée, c'est pour la Métropole concourir à la qualité de vie de tous les citoyens, quels que soient leurs modes de déplacements. Le groupe La Métropole autrement votera ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, notre Métropole s'est engagée, depuis presque deux décennies, dans des démarches incitatives pour développer les modes doux au travers de chartes et de deux plans successifs, 2003 et 2009. Nous pouvons saluer les dispositions prises jusqu'à présent et nous en réjouissons car les mutations, y compris culturelles, s'accompagnent, s'anticipent et peuvent être orientées au travers de politiques publiques. C'est bien là la traduction de la vision de l'aménagement d'un territoire qui ne se limite pas à sa seule gestion.

Alors, ce plan d'actions pour les mobilités actives de la Métropole de Lyon, autrement dit "PAMA" -encore un acronyme un peu bizarre-, offre une dimension supplémentaire. En effet, il s'agit de reconnaître et d'intégrer durablement et transversalement d'autres méthodes de déplacements que ceux motorisés, et ce de façon durable et dans un espace partagé systématiquement sur l'ensemble du territoire continu de l'agglomération.

Ceci étant posé, cette démarche, plus transversale, répond à la nécessaire adaptation de la Métropole de Lyon avec ses nouvelles compétences pour mieux interagir dans le cadre des politiques mises en œuvre. Les pratiques de l'ex-Communauté urbaine, dites "en silos" ou "métiers", doivent laisser place à ces approches transversales ; au passage, petite remarque incidente, ce devrait être un impératif appliqué dans tous les secteurs de l'organisation métropolitaine. Ce nouveau plan s'inscrit donc à nos yeux dans cette logique transversale, et heureusement.

Cette démarche se traduit également par le type de financement, une enveloppe de 160 M€, non plus seulement dédiée à des opérations au coup par coup, qui permettra de réaliser et requalifier de nouveaux projets de voirie, dans une logique d'espace partagé et facilitant la pratique de la marche et du vélo en toute sécurité. Il est inutile de rappeler les bienfaits de telles pratiques, monsieur Gilles Vesco l'a rappelé.

Cette démarche transversale enfin associe la participation des Communes et nous en soulignons l'intérêt à l'heure des restrictions budgétaires et des marges de manœuvre déployées. Nous devons, en effet, revoir nos méthodes pour plus d'efficacité et d'optimisation des investissements, moteur du développement économique de notre agglomération. Les économies ne doivent pas s'inscrire dans un non-faire mais un faire autrement, avec l'ensemble des acteurs.

Les Communes sont de véritables contributeurs directs dans le cadre de ce PAMA puisque 28 % du financement des réalisations seront prélevés sur les budgets dits "de proximité" des Communes. En tant que co-contributeurs, il est également évident que les Communes sont ou devront être associées à ces projets dès leur conception pour une codécision et, sur ce point, nous entendons en avoir la garantie.

Cependant, en tant que Maires, nous souhaitons attirer votre attention sur une réalité très terrain : la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) impose la création de pistes cyclables en cas de création ou requalification de voirie. Oui, mais l'emprise existante des voiries sur lesquelles doivent se partager les différents usages en toute sécurité ne permet pas toujours cette juxtaposition. Certaines voies ne pourront pas être élargies. Donc c'est une vraie difficulté technique, géographique puisque, dans les communes où la topographie particulière et l'implantation d'un habitat ancien déjà préexistant et si l'on considère ensuite que l'on ajoute certaines normes du PLU-H, en révision actuellement, qui imposent des façades en limite de propriété, donc au ras des voiries, il y a donc là une quasi-impossibilité dans certains cas.

Donc, en résumé, concevoir un espace de circulation pour les engins motorisés, mettre en place des espaces sécurisés pour les piétons, les vélos sur une même voirie ne sera pas toujours dans le domaine du possible, au risque d'être en marge des dispositions légales et là, l'arbitrage s'exercera impérativement, arbitrage duquel la Commune ne peut et ne pourra en aucune façon être écartée.

Evidemment, nous soutenons et encourageons cette démarche avec les alertes que nous venons de relever.

Merci pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère PEILLON :** Merci, monsieur le Président. La délibération que nous nous apprêtons à adopter est effectivement une délibération importante, tout d'abord parce qu'une politique qui mobilise 160 M€ n'est jamais négligeable mais aussi parce que nous parlons aujourd'hui de mobilité et que c'est la politique de mobilité qui rend toutes nos autres politiques possibles.

En effet, comment envisager les questions de développement économique, d'insertion, d'emploi, d'accès à l'éducation, à la culture, au sport et bien évidemment les questions environnementales sans en passer par les questions de mobilité et de déplacements ? Si toutes nos politiques sont interconnectées, c'est bien la question de la mobilité qui est centrale et qui les relie les unes aux autres.

Penser la mobilité, c'est à la fois répondre aux enjeux de santé publique, aux défis environnementaux mais aussi réfléchir aux questions d'équité et de cohésion sociale, d'évolution démographique et à l'amélioration du cadre de vie. Bref, c'est se fixer pour objectif de faire de notre Métropole un territoire durable.

Mais cette délibération est également importante car parler de déplacements c'est parler de la ville d'aujourd'hui, de ses usages, de la façon dont les habitants s'en emparent mais c'est aussi et surtout parler de la ville de demain. Je pense que nous sommes tous d'accord dans cette assemblée pour dire que la Métropole de Lyon ne ressemble pas à ce qu'elle était il y a vingt ans. Nous serons d'accord également pour dire que nous ne nous déplaçons pas à Lyon comme nous nous déplaçons il y a vingt ans et ceci est le résultat de politiques volontaristes, avec notamment les deux plans -comme il a été rappelé précédemment-. Les très bons résultats de ces politiques nous incitent aujourd'hui à poursuivre et accentuer le mouvement

Nous voici donc aujourd'hui avec cette délibération relative aux modes actifs, qui doit être bien sûr pensée -et cela a déjà été dit par d'autres orateurs- en complémentarité avec celle du SYTRAL et des transports collectifs mais aussi le covoiturage et l'autopartage et à mettre en perspective avec notre volonté d'écarter du cœur de notre ville les circulations nationales et internationales, avec notamment la déqualification des autoroutes A6 et A7. Il s'agit bien d'avoir une vision et une stratégie globale, de multiplier et diversifier les dispositifs pour rendre plus efficace le système de déplacements afin d'utiliser le bon mode au bon moment.

Cette délibération reprend l'esprit d'innovation dont nous avons fait preuve ces dernières années, tout en le renforçant et même l'amplifiant avec des objectifs ambitieux, à l'image de ceux fixés par le PDU. Si beaucoup a déjà été fait, comme le prouvent les chiffres impressionnants de l'augmentation du trafic vélo et de la part modale des déplacements piétons mais également les aménagements d'infrastructures dédiées, notre programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ne dénombre pas moins de 400 projets relatifs à la mobilité active, 400 projets qui, comme je vous le disais, représentent 160 M€. Il est intéressant de noter d'ailleurs que, sur ces 160 M€, 45 sont consacrés aux projets des Communes.

J'ai entendu que certains s'inquiétaient de l'absence de programmation année après année, détaillée, de l'ensemble des réalisations. Rappelons que nous votons ici ce que nous pouvons qualifier de "délibération-cadre" ; il s'agit de fixer un cap, d'énoncer des objectifs et des moyens, pas de rentrer dans les détails du calendrier des années à venir. Nous prenons aujourd'hui des engagements formels, ce qui est dit sera réalisé.

Sans citer toutes les mesures qui seront mises en place et tous les aménagements qui seront réalisés dans les années qui viennent, notons les objectifs ambitieux en matière de développement de zones apaisées, de linéaires cyclables mais aussi de double-sens cyclables et de stationnements vélos. Saluons également la phase 2 de Vélo'v, avec le développement du nombre de stations et de vélos, l'apparition du Vélo'v électrique et aussi l'extension territoriale dont certains ont parlé ; une extension qu'il nous faudra envisager au cas par cas, en fonction des infrastructures existantes, des connexions en matière d'intermodalité et de la continuité cyclable.

Enfin, toujours en ce qui concerne le vélo, la relance du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, la mise en place d'une offre de location longue durée et la création de vélo-stations avec des services supplémentaires ne pourront qu'amplifier le développement déjà important de la pratique cycliste en ville.

La délibération est également ambitieuse en matière de développement des déplacements piétons, avec des réalisations de cheminements attendus comme le passage Magellan ou l'aménagement de la voûte ouest de Perrache. Il nous semble important de développer la part modale des piétons, tout en réfléchissant à la question de leur sécurité vis-à-vis des autres modes, aussi bien les voitures que les vélos.

Ce que nous formalisons aujourd'hui, avec ces délibérations présentées par Gilles Vesco, c'est notre volonté d'aller encore plus loin, face à des résultats déjà très intéressants et de continuer à faire de la Métropole de Lyon un lieu d'innovation reconnu en matière de mobilité active.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller QUINIOU :** Monsieur le Président, chers collègues, évidemment un grand plaisir cet après-midi d'entendre autant de choses positives au sujet du vélo, partagées par un certain nombre d'orateurs, avec une moyenne plus jeune globalement que sur les autres rapports. C'est un constat ! (*Rires dans la salle*).

Depuis des années, nous entendons parler de modes doux, comprendre "doux pour l'environnement". Dès 1970, cette notion de douceur, via la protection de l'environnement a été présente dans l'ouvrage *Barbapapa* où Barbidou, l'un des sept enfants, était le protecteur de l'environnement.

Et pourtant, se déplacer autrement qu'en voiture est souvent une source de contraintes, tant organisationnelles que physiques, qui transforment aisément ces modes doux en modes plutôt durs. La terminologie "modes actifs" est arrivée avec la préoccupation d'obésité et de surpoids. L'usage inconsidéré de modes inactifs au sens d'inactivité physique que sont les véhicules motorisés a mis en évidence, largement en Grande-Bretagne, en Amérique du nord et plus récemment en France, le problème de santé publique. En France, le congrès du Club des villes et territoires cyclables de 2007 a mis sur le devant de la scène cette notion d'activité liée à la marche et au vélo et en parlant de modes actifs tout au long des sessions.

Il s'agit d'intégrer dans le quotidien de chacun, lorsque cela est possible, un minimum en se déplaçant *stricto sensu*, il s'agit du mode de déplacement dans la rue ou sur route sans apport d'énergie autre qu'humaine, comme la marche, le vélo, la trottinette, les rollers ou encore le pédicyle. On ne parlera pas ici des nouveaux engins de déplacement, tel que le Segway, qui restent des engins motorisés et pas du tout des modes actifs.

Le plan qui nous est proposé -autant le dire tout de suite- est un bon plan, un très bon plan. Il reprend les orientations indispensables à l'accompagnement du développement des parts modales du vélo et de la marche. Si ce plan s'inscrit dans la continuité de la politique métropolitaine en faveur du vélo et de l'accessibilité, il appelle néanmoins un certain nombre de remarques.

Concernant les liaisons magistrales, si les aménagements cyclables ont jusqu'à présent été pensés avec une pratique somme toute relativement marginale du vélo, il ne peut plus en être de même à l'heure actuelle, vu l'augmentation du nombre d'usagers.

De fait, avec un objectif d'une multiplication par quatre du nombre de cyclistes d'ici 2030, il est indispensable de penser les principes d'aménagement. Aujourd'hui, une rue comme la rue de la Part-Dieu qui est une liaison structurante du vélo est embouteillée le matin, aux heures de pointe.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'en voiture, tout le monde est sur le même pied d'égalité. Et donc, quand la vitesse est limitée à 50 kilomètres/heure, tout le monde roule à 50 kilomètres/heure. Si les hommes naissent libres et égaux en droit, cela ne vaut pas pour le physique et tous les usagers de la bicyclette n'ont pas les mêmes capacités de déplacement : pour certains, faire 2 à 10 kilomètres/heure va relever de l'exploit alors que les cyclistes réguliers qui font des trajets depuis des villes périphériques telles que Meyzieu, Saint Genis Laval, vont rapidement avoir une capacité à se déplacer plus efficacement. De plus, lorsque vous avez une quinzaine de kilomètres à faire le matin pour rejoindre votre lieu de travail -ce qui est une situation courante aujourd'hui-, il est tout bonnement inconcevable de ne pas pouvoir doubler mémé avec son vélo d'après-guerre et son caniche dans le panier !

Pour que le vélo soit concurrentiel et puisse efficacement soulager les transports en commun, il faut que les réseaux soient suffisamment confortables pour permettre la cohabitation d'usagers avec un différentiel de déplacements très important. En vélo, la supériorité physique masculine indiscutable reprend ses droits. Je n'y peux rien. Concernant l'âge, je ne suis pas aussi tout à fait catégorique. (*Brouhaha dans la salle*).

Ce qu'il nous faut... -puis-je finir ? Merci- ...Ce qu'il nous faut, c'est un réseau express vélos. Cela existe déjà à Copenhague, Strasbourg construit actuellement le sien. Un réseau express vélos, c'est un véritable réseau de pistes cyclables, comme un réseau de métro, qui relie plusieurs points de l'agglomération. Le but : permettre aux cyclistes de circuler à une vitesse moyenne élevée (15 à 20 kilomètres/heure) pour encourager ce mode de déplacements sur des distances supérieures à 3 kilomètres. Cette notion n'est que peu abordée dans notre Métropole. Elle commence juste à apparaître dans notre futur PDU sous l'appellation de "liaisons magistrales". Il est essentiel que, dès à présent, ce futur réseau soit anticipé. Tout comme le réseau routier, il faut des axes principaux et des axes secondaires.

Il faut également éviter de tomber dans le dogme : "Faut-il des pistes cyclables ou des bandes cyclables ?" Chacune a ses avantages et ses inconvénients. Le plus important, c'est encore une fois qu'il y a des usagers réguliers pour qui une simple bande cyclable serait la solution la plus simple mais qui sera incapable d'offrir des niveaux de sécurité suffisants pour permettre de convaincre le potentiel "nouveaux utilisateurs". Le chiffre du nombre de kilomètres cyclables est souvent utilisé pour qualifier nos réseaux. N'oublions pas que nous faisons des kilomètres de pistes cyclables pour les cyclistes et non pas pour les statistiques.

Je voudrais en profiter pour évoquer le sujet des associations de cyclistes. Si elles sont en première ligne comme interlocuteurs directs pour co-construire notre politique cyclable, un certain nombre sont souvent, plus que pro-cyclistes, des anti-voitures ; ce n'est pas parce que l'on vise à utiliser au maximum le vélo que l'on doit être forcément un anti-voiture.

La commission déplacements et voirie de la Métropole, sous la présidence de monsieur Chabrier, permet parfois la formation de couples inattendus, comme par exemple messieurs Sécheresse et Petit. En fait, ils se retrouvent sur une communauté de vue liée non pas à la haine des cyclistes...

**M. LE PRESIDENT** : Si vous pouviez aller vers votre conclusion...

**M. le Conseiller QUINIOU** : Je récupère les deux minutes laissées par mon collègue... ils se retrouvent sur une communauté de vue liée non pas à la haine des cyclistes mais plutôt aux impacts négatifs liés à l'accroissement particulièrement rapide de leur proportion au flux de véhicules motorisés. Ce qui pouvait être toléré de la part de

quelques cyclistes comme un respect très approximatif de la signalisation lumineuse ou des priorités ne peut pas être la norme avec les flux de cyclistes actuels.

Les nouvelles habitudes et réglementations en faveur des déplacements non motorisés (tourne à droite, contre-sens cyclable) ne sont pas toutes connues des autres usagers de la route moins sensibilisés et il arrive fréquemment qu'un sentiment d'insécurité se fasse jour. C'est pourquoi il est indispensable qu'une communication sur les nouvelles normes soit mise en œuvre par la Métropole pour garantir la sécurité des uns et la compréhension des autres. Il ne faut pas que les automobilistes puissent avoir le sentiment qu'ils sont les seuls à devoir respecter la loi.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Vous nous donnerez la suite au procès-verbal.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Si vous le voulez bien, afin que madame la Vice-Présidente Annie Guillemot puisse reposer sa jambe, nous allons passer tout de suite le dossier sur l'Internat Favre et ensuite nous reviendrons à l'ordre du jour normal du Conseil.

---

**N° 2016-1188 - développement solidaire et action sociale** - Protection de l'enfance - Internats expérimentaux - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la protection de l'enfance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1188. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon est compétente en matière d'action sociale et plus particulièrement dans le champ de la protection de l'enfance.

Plusieurs internats, l'Internat social expérimental (ISE) Mauchamp situé à Vernay comme l'internat scolaire La Farge situé à Propières sont aujourd'hui habilités par le Conseil départemental du Rhône et reçoivent des enfants du Rhône comme de la Métropole.

Afin de répondre aux besoins nouveaux identifiés par la Métropole, un projet d'ouverture d'un nouvel internat est soumis à votre approbation. Il s'agit en effet de proposer au Conseil de la Métropole la mise en place du futur internat dans le quatrième arrondissement de Lyon, dont la gestion sera confiée à l'Association des pupilles de l'enseignement public. Cet Internat, qui pourra accueillir jusqu'à 36 enfants qui bénéficient de mesures éducatives, verra le jour dès la rentrée 2016.

Ce rapport qui propose donc l'ouverture en septembre 2016 de cet internat ainsi que la poursuite de l'activité de l'internat Mauchamp a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Madame Guillemot, vous voulez parler tout de suite ou après ?

**Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT** : Non, après.

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président et chers collègues, nous nous prononçons aujourd'hui sur une délibération que nous aurions aimé voir à l'ordre du jour il y a plus d'un an mais je ne reviendrai pas sur le passé, il est question ici d'avenir.

La Métropole de Lyon reprend les actions portées par le Département sur le site de Mauchamp à Vernay et provisoirement sur celui de La Farge à Propières, celui-ci fermant en fin d'année scolaire 2016. La Métropole réouvre une structure située rue Chazière à Lyon 4<sup>e</sup>, tout cela dans l'exercice des missions de prévention et de protection de l'enfance prévu par le code de l'action sociale et des familles, c'est-à-dire dans le cadre des compétences et des responsabilités de la Métropole.

Il s'agit bien ici d'accueillir des enfants et des adolescents dont les situations sociales et familiales sont difficiles et peuvent avoir des répercussions négatives sur leur éducation et leur scolarité avec, comme fonction principale, la prévention.

Il nous est dit également que cette ouverture se fait au regard des besoins de ce type d'accueil sur la Métropole. D'un côté, nous avons une obligation et, de l'autre, la réponse à des besoins. Si nous connaissons l'obligation, il nous reste à connaître les besoins. En effet, il est difficile d'imaginer que l'existence de 48 places à terme corresponde à l'ensemble des besoins. Le fait que le nombre de demandes avant publicité approche déjà la trentaine en témoigne.

Nous nous retrouvons devant une question déjà posée : "Comment adapter l'action de la Métropole dans le domaine de la protection de l'enfance aux réalités présentes et nouvelles d'un domaine qui relève de sa

responsabilité ? En l'espèce, nous craignons d'être dans le fil de l'eau plus que dans l'innovation et la valeur ajoutée et c'est dommage. Nous saluons ce qui correspond au maintien d'une activité mais nous appelons de nos vœux un effort complémentaire qui permette de répondre effectivement à des besoins qu'il nous reste à connaître et à reconnaître.

Les fonctions assignées à l'internat métropolitain sont celles autrefois dévolues à des lieux de quasi-relégation, les orphelinats, les centres de rééducation, les maisons de redressement même qui heureusement ne sont plus aujourd'hui de mise. En leur lieu et place, ce sont des institutions de promotion de l'insertion sociale qui sont en œuvre, des espaces qui permettent aux enfants et aux jeunes en risque de rupture de trouver ou retrouver une place dans un cursus qui prépare les adultes de demain. Il n'est pas besoin d'en souligner l'importance. Nous espérons ainsi que, dans ce domaine précis de l'accès et du maintien de la scolarisation, la Métropole saura non seulement soutenir mais susciter les initiatives, y compris en direction des décrocheurs, ceux qui sont à la marge du système et pour lesquels nous conservons une responsabilité. Sur ces points, nous ne reviendrons pas sur les propositions que nous avons déjà formulées.

Pour conclure, permettez-moi une réflexion : en commission, la question de la dénomination de l'établissement de la rue Chazière a été évoquée. Sur ce site se trouvait l'internat municipal Favre ; l'internat Favre, ancien œuvre de la Ville de Lyon, n'existe plus, il a disparu comme s'est éteinte la mémoire d'Adolphe Favre. Il est urgent de nommer les lieux par leurs fonctions, que l'internat expérimental soit celui de l'internat "école pour tous" par exemple. Et si l'on doit lui accrocher un patronyme, la liste des pédagogues qui ont contribué à rénover l'école au service des plus faibles, depuis la libération au moins, est suffisamment longue pour pouvoir y puiser tout en donnant sens au projet ; l'un d'entre eux, Fernand Deligny, disait des enfants : "Arrange-toi pour qu'ils aient toujours cette sensation de choix, hors de laquelle il n'est pas de bonne volonté possible !"

La Métropole a encore cette faculté d'ouvrir des perspectives, elle doit continuer à en exprimer la volonté par des décisions concrètes et continues.

Merci pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, Le groupe Lyon métropole gauche solidaires approuve bien sûr l'ouverture d'un nouvel internat -ou la réouverture d'un internat dans le quatrième arrondissement de Lyon et le financement qui va avec.

Nous approuvons aussi la convention passée avec l'Association des pupilles de l'enseignement public du Rhône qui a une solide expérience et qui travaille en lien avec l'Education nationale. Nous souhaitons que les quelques salariés de l'ex-internat Favre qui voudraient éventuellement rejoindre le nouvel internat puissent le faire. Nous apprécions que la Ville de Lyon participe à cette ouverture en mettant à disposition, à titre gratuit, les locaux et le parc de l'internat.

Nous savons bien que l'aide à l'enfance est d'une grande nécessité, que nombre d'enfants et de parents ont besoin d'être accompagnés dans le cheminement de la vie et les débuts de leur vie. L'actualité nous rappelle cruellement l'urgence de travailler sur la prévention et l'insertion dans la société. La Métropole participe déjà de belle façon à la protection de l'enfance et soutient, visite, encadre, aide plus de 9 300 enfants. Ancienne élue du quatrième arrondissement, j'ai vu des enfants de l'internat Favre pleurer un vendredi soir à l'idée de rentrer le week-end dans leur famille. Cela montre la respiration et le soutien proposés à ces enfants par la formule de l'internat et cela en dit long sur la nécessité de ces internats.

Notre groupe municipal de Lyon s'est abstenu lors du vote de la fermeture de l'internat Favre en Conseil municipal. Nous constatons aujourd'hui qu'il y aura moins d'enfants accueillis au total dans les deux internats de la Métropole que dans les trois auparavant. Nous demandons donc que, dans le cadre du schéma des solidarités, une évaluation fine des besoins soit effectuée de façon à savoir si nous devons augmenter le nombre des enfants accueillis dans les deux internats de la Métropole. Pour rappel, le seul internat Favre accueillait 61 enfants dans les années précédant la fermeture. Notre groupe sait bien que nous sommes en situation financière très contrôlée mais il nous semble important de faire cette évaluation pour mesurer le besoin et nos possibilités d'agir au mieux.

Je profite aussi de cette intervention pour alerter sur le fait que nous devons prendre en compte de façon spécifique la question des enfants exposés à la violence conjugale dont certains pourraient avoir besoin d'un accueil en internat. Ce sujet est de mieux en mieux reconnu en France. Il a été en effet démontré que les enfants exposés étaient impliqués dans la reproduction de ces violences à l'âge adulte, de façon plus forte quand ils étaient "simplement" témoins que quand ils étaient victimes directes, en étant eux-mêmes battus, pris à partie, tués. Etant donné que 200 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales en France -et ajoutons tous les non-dits-, le sujet est d'ampleur.

La politique de l'Etat et notre politique de protection de l'enfance ne peuvent être que particulièrement ambitieuses. Notre Métropole s'honore d'être aux côtés des enfants chaque fois que cela est nécessaire à leur épanouissement, à leur capacité de se sentir au mieux dans notre société, à leur bonheur présent et futur.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUIER** : Monsieur le Président, cette délibération et la convention annexe actent la relocalisation de l'internat La Farge, rue Chazière dans le quatrième arrondissement de Lyon, en lieu et place de l'ancien internat Favre, pour la rentrée 2016.

L'internat accueillera des enfants mineurs, scolarisés en primaire et au collège, en difficultés sociales et familiales et bénéficiant, pour une majorité d'entre eux, de mesures éducatives de l'aide sociale à l'enfance (ASE), administratives ou judiciaires en milieu ouvert. La majorité de ces enfants sont originaires de la Métropole. Aussi, cette relocalisation est pour nous positive car elle permettra, quand cela est possible, de préserver les liens familiaux.

Mais la question n'est pas vraiment là. Lorsque le Maire de Lyon a décidé de fermer l'internat municipal Favre l'an dernier, nous avons dit -je cite- : "C'est avec la Métropole qu'une solution pérenne doit être trouvée". Pourquoi ne pas avoir mis en œuvre une phase de transition entre la fermeture de l'ancien internat et le nouvel internat qui devrait ouvrir à la rentrée prochaine, en septembre 2016 ? Au lieu de cela, vous avez suscité l'incompréhension et même l'indignation de nombreux citoyens, élus, syndicats, enseignants, anciens pensionnaires aussi, familles et professionnels face à une décision qui est apparue pour beaucoup comme brutale et unilatérale. Vous avez laissé pourrir la situation pendant un an ; vous avez laissé des enfants, des familles et le personnel dans la difficulté et, encore une fois, vous avez agi seul, comme d'habitude.

Au final, cette gestion a généré beaucoup d'angoisse et beaucoup de stress pour les enfants qui étaient accueillis à l'internat Favre, des enfants qui, pour certains, sont d'une grande fragilité. Nous tenions à dire publiquement aujourd'hui que nous regrettons cette situation.

Dans le domaine du social et dans le domaine de l'insertion encore plus qu'ailleurs, il convient d'anticiper et il convient également d'accompagner le changement.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Monsieur le Président, Cher(e)s collègues, ce soir, la Métropole s'organise afin de tenir ses engagements en matière d'accueil et d'accompagnement d'enfants sur cet ancien site de l'internat Favre, avec le concours de la Ville de Lyon puisque le site est -je cite- "mis à disposition". Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ne peuvent qu'approuver ce choix et saluer le maintien d'une fonction sociale dans ces espaces-là !

Toutefois, il est regrettable que l'articulation Métropole-Ville, avec la mise en œuvre des nouvelles compétences métropolitaines, n'ait pu se faire pas à pas et soit passée par la fermeture d'une structure. De fait, de réelles ruptures ont été vécues par des agents et des familles.

Diverses mobilisations en amont de la fermeture de l'internat Favre et en aval ont fait part de projets à forte utilité sociale pour ce site et dans ce quartier. Un des projets travaillé par un conseil de quartier avec la boutique des sciences de la Métropole pourrait aisément compléter les différentes missions du nouvel institut Chazière : il s'agit du projet de ferme pédagogique. Qu'en est-il de cette démarche ?

Les élus du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés souhaitent attirer votre attention, votent cette délibération sur ce projet-là et vous invitent à être bienveillants vis-à-vis de cette démarche qui, j'en suis sûre, atterrira.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous renvoie d'abord à la courageuse mobilisation des personnels et familles de l'internat Favre il y a un an. Or, s'ils n'ont pas réussi à empêcher la fermeture de cet outil original de soutien à la parentalité d'éducation, de scolarisation, nous pensons qu'avec leur bataille, ils ne sont pas pour rien dans le fait que ce lieu de l'internat Favre reste dédié à l'enfance et à l'éducation.

Ce serait si simple, monsieur le Président, de considérer qu'avec l'ouverture de cet internat -pour l'instant sans nom si ce n'est celui de la rue dans laquelle il est-, vous êtes quitte du dossier de l'internat Favre. Mais, justement, cette délibération nous dit que vous n'êtes pas tout à fait quitte car l'ouverture de Chazière n'efface pas la fermeture de Favre. Au contraire, elle éclaire votre décision : d'abord, parce qu'au total, nous passons, sur le Département et la Métropole, de trois à deux internats et que les places d'accueil de l'internat Favre ne sont pas récupérées : 36 places sont prévues à l'ouverture de Chazière, pour aller peut-être finalement à 48, 40 places fermes à Propières ; 60 places existaient à Favre, que nous ne retrouvons pas totalement, loin de là ! Dans le même temps, dans la délibération, si on nous dit qu'à l'internat Mauchamp, le financement est ramené à 25 places, ce que laisse entendre "ramener" c'est que, là aussi, il y a perte de places finalement. Au total, on arriverait donc -on a un peu du mal à faire le compte- à 48 places qui seraient perdues alors que les besoins dans ce domaine ne cessent de croître. Et ce manque aura des conséquences pour les enfants, les jeunes et les familles.

Donc, au final, vous avez bien désengagé la Ville de Lyon et refusé d'engager la Métropole dans le maintien de l'internat Favre. Les salariés de l'internat Favre ont vu les propositions s'accélérer à l'approche de cette séance et de cette délibération ; ils nous l'ont confirmé. Tant mieux ! Et nous espérons que cela ne sera pas démenti. Mais tout de même, quel gâchis humain et quel gâchis de savoir-faire !

Quant aux salariés de Propières, il faudrait pour qu'ils conservent leur emploi, qu'ils acceptent le temps et les dépenses correspondant à des déplacements considérables car Propières, ce n'est pas la porte à côté ! Là aussi, gâchis humain et gâchis de savoir-faire !

Enfin, la délibération fait état d'enfants faisant l'objet de mesures éducatives administratives ou judiciaires en milieu ouvert et c'est effectivement le rôle de la protection de l'enfance. Mais quid des parents et enfants qui sollicitaient volontairement une place à l'internat Favre, justement pour éviter d'en arriver à ces mesures administratives ou judiciaires ?

Une chose est certaine, monsieur le Président, le compte des places prouve en tout cas que les projets défendus ici par notre groupe et d'autres groupes étaient fondés. Et c'est bien votre désengagement et celui de l'Etat, il faut le dire, qui a finalement conduit à en finir avec un outil pourtant vertueux et qui a entraîné la fermeture de l'internat Favre que ne compense pas complètement aujourd'hui l'ouverture de Chazière, même si c'est tant mieux que cet établissement s'ouvre.

Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER** : Monsieur le Président et chers collègues, au nom du groupe Synergies-Avenir, je vais revenir sur le fond de ce dossier. En effet, s'il est normal d'avoir des divergences et de débattre sur tous les sujets, il est toujours dommage que la polémique concerne un dispositif de soutien aux plus fragiles : nos enfants. Mettre l'humain au cœur des politiques publiques, c'est bien l'ambition du projet métropolitain et cette priorité à l'humain nécessite un pragmatisme et un humanisme qui s'accommodent mal du petit jeu politique.

Parfois, l'environnement familial n'est plus propice à l'épanouissement et à l'éducation des enfants. C'est un échec cruel, c'est toujours un déchirement. Mais si le dispositif d'aide à l'enfant, qu'il soit social, administratif ou judiciaire, ne suffit pas, alors il est bon de pouvoir proposer autre chose. On doit admettre que, pour certains, les mesures classiques ne fonctionnent pas. Tout doit alors être mis en œuvre pour lutter contre le risque d'exclusion, de décrochage scolaire, qui trop souvent est le prélude aux dérapages et nous devons garantir la bonne insertion sociale de ces enfants. Permettre à chaque enfant de s'en sortir, de réussir dans la vie, en dépit des difficultés de sa famille, c'est l'objet de ces internats expérimentaux. Pour certains, ils viennent dans la continuité d'une longue tradition locale : cet humanisme lyonnais évoqué au début.

D'après ses compétences, il est parfaitement normal que la Métropole puisse s'engager dans cette démarche, que ce soit sur son territoire ou sur le territoire du Département du Rhône, pour des enfants issus de la Métropole et accompagnés par ces structures.

L'engagement financier de la Métropole n'est pas négligeable, c'est le signe d'une volonté réelle d'engagement dans une démarche de fond. Il fallait donc prendre le temps de la réflexion pour bâtir un projet adapté, faire évoluer les choses face à la nouvelle donne d'aujourd'hui, aux nouveaux problèmes des enfants mineurs. Le travail d'éducateur professionnel sera assurément utile. Il est positif aussi que l'on se donne le temps de voir ce qui marche en montant progressivement en charge.

Cette action est emblématique des partenariats qui sont nécessaires à la réussite de nos actions. La Métropole ne peut pas tout faire elle-même mais elle peut soutenir les acteurs qui connaissent le terrain et les problématiques ; par exemple, l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public en est un. Face à ces sujets, tant l'enfance en difficulté que la réussite scolaire, nous ne pouvons que regretter le manque de prise en compte au sein de l'Education nationale des problématiques individuelles. Il est difficile, certes, de s'adapter à chaque enfant. Est-ce d'ailleurs souhaitable si l'on veut garder une cohérence ? Mais il faut considérer chacun comme un être à part, avec ses doutes, sa complexité. L'éducation est certes nationale et collective mais elle forge des destins individuels et peut aussi contribuer à réparer ce que la famille n'a pas su faire ou pas pu faire ou a parfois défait.

Bien sûr, notre groupe votera ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, la fermeture de l'internat Favre en juin 2015 a été une décision douloureuse à prendre pour la Ville de Lyon. Aujourd'hui, dans le cadre de ses missions de prévention et de protection de l'enfance, la Métropole de Lyon a fait le choix de répondre pleinement aux besoins d'accueil des enfants mineurs issus de familles en grandes difficultés sociales et familiales et bénéficiant, pour une majorité, de mesures éducatives.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance. Elle vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant, en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets. C'est donc bien l'intérêt de l'enfant qui doit guider toute action de prévention.

Ainsi, la Métropole de Lyon a souhaité travailler sur le projet d'un internat qui réponde aux besoins de ces familles et de ces enfants résidant sur son territoire. Elle le fait en partenariat avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public. La Métropole a également fait le choix de conserver l'internat social expérimental Mauchamp situé sur la commune de Vernay, en partenariat avec le Département du Rhône, et ce pour l'accueil d'adolescents dont la situation familiale nécessite un éloignement géographique.

En confiant la gestion du futur internat métropolitain à l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public, la Métropole se dote d'un acteur expérimenté inscrit dans un mouvement reconnu d'utilité publique depuis presque cent ans et dont le travail d'accompagnement repose sur des valeurs de laïcité, de solidarité et d'égalité.

Le projet de cet internat prévoit l'accueil de 36 jeunes, soumis à des mesures éducatives, administratives ou judiciaires, c'est-à-dire faisant l'objet d'un contrat éducatif avec leur famille. Cette prise en charge, dite de prévention, constitue ainsi une alternative à des mesures de placement qui pourraient intervenir de manière plus autoritaire pour les enfants et plus difficiles à vivre pour les familles. Il s'agit en effet d'offrir à des enfants de toute la Métropole, qui vivent des situations familiales et sociales très difficiles, un cadre de vie bienveillant et sécurisé leur permettant ainsi un épanouissement dans leur vie personnelle et scolaire. C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité incluant un soutien à la parentalité, qui structurera le projet de cet établissement. Comme cela a été dit, si une capacité de 36 places est prévue à l'ouverture en 2016, la capacité de l'internat pourrait atteindre 48 places dans les cinq années à venir.

Cet internat sera ainsi le premier de ce type, à la fois créé par la Métropole de Lyon et en même temps situé au cœur de notre agglomération. Il viendra compléter l'ambition de notre collectivité d'offrir à nos familles et nos jeunes enfants en difficulté une prise en charge globale et adaptée. En se dotant d'un outil supplémentaire et novateur, la Métropole remplit ses missions de protection de l'enfance en aidant ces jeunes mineurs à trouver leur place dans notre société.

Ce premier rapport propose donc l'approbation par la Métropole de Lyon de l'ouverture en septembre de cet internat avec, d'ores et déjà, l'intégration par les associations du secteur social, culturelles ou sportives et la mobilisation des élus locaux dans le quatrième arrondissement. Un prochain rapport, présenté en juin, précisera l'occupation et la gestion des locaux par l'association ainsi que les projets et les conditions d'accueil et d'accompagnement de ces enfants.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains se félicite de la renaissance de cette structure et du travail mené et nous invitons chacun à considérer ce dossier comme il est : une action publique concrète en direction d'enfants en difficulté et de leurs parents.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère NACHURY** : Monsieur le Président, chers collègues, à propos de ce rapport numéro 2016-1188 proposant les subventions aux internats expérimentaux, je souhaite faire, au nom de mon groupe, quelques observations organisées en trois points.

Premier point : l'internat La Farge à Propières, géré par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public, cessera tout accueil à compter de la prochaine rentrée. Qu'il ne soit pas situé sur le territoire de la Métropole ne le disqualifie pas d'emblée. Nous savons tous que les familles d'accueil, par exemple, sont en nombre sur le territoire du Nouveau Rhône et prennent en charge des enfants de la Métropole. Pourtant, il ne pourrait être question de se priver de leurs compétences et dévouement.

Néanmoins, l'éloignement géographique peut poser difficulté pour le nécessaire travail avec ou à côté des familles des enfants faisant l'objet de mesures éducatives et qui sont accueillis en internat. Le personnel de La Farge a, pendant de nombreuses années, assuré un service utile aux enfants ; j'espère que leur situation future a été étudiée et traitée avec respect et responsabilité par l'association qui va maintenant prendre en gestion un autre internat.

En effet, est proposé de créer un internat expérimental dans les anciens locaux de l'internat Adolphe Favre et donc sur le territoire de la Métropole.

Tout d'abord, on ne peut passer sous silence les différentes réactions et propositions lors de votre décision comme Maire de Lyon de fermer cet internat centenaire. Monsieur Emmanuel Hamelin avait, dès janvier 2015, proposé le transfert à la Métropole, en lien avec les compétences d'aide à l'enfance qu'elle venait de prendre en charge. On aurait pu éviter cette rupture, même s'il est bien clair que l'on change la mission de l'internat.

Ensuite, je me permets de noter que vous comprenez aujourd'hui, monsieur le Président, les raisons qui justifiaient l'absence du Conseil général au financement général de l'internat Favre. Une participation était versée

dès lors qu'un enfant accueilli était connu des services de l'ASE. Président de la Métropole, vous validez la position que vous n'avez cessé de critiquer comme Maire de Lyon.

Enfin, je souhaiterais que soit établi le budget nécessaire pour ces 36, puis 48 places pour enfants scolarisés en fin de primaire, début du secondaire. En année pleine, 780 000 € de financement métropolitain sont prévus. Il faudra valoriser la mise à disposition des bâtiments par la Ville de Lyon, estimée à 400 000 € dans la délibération du Conseil municipal de Lyon. Il faudra aussi ajouter la participation des familles.

Il est en effet nécessaire de connaître le budget comme il est nécessaire, parce qu'il s'agit d'un établissement expérimental, de préciser les critères d'évaluation, et cela dès le départ. Ce qui fait la transition avec le troisième point.

En 2007, la loi a donné au Conseil général le rôle de chef de file de la protection de l'enfance pour privilégier le traitement social et mieux prévenir les risques de danger, de maltraitance ou de carence éducative. C'était lui donner le rôle de chef d'orchestre d'un partenariat avec la justice, le secteur associatif habilité, l'Education nationale mais aussi le secteur de la santé, si important aujourd'hui dans les prises en charge. Le schéma de protection de l'enfance et son comité de pilotage permettaient d'évaluer les dispositifs, de connaître les besoins et surtout de définir les réorientations, par exemple créer un service d'accompagnement mixte des enfants et leurs familles ou créer un réseau entre un établissement et des familles d'accueil. Les prises en charge doivent évoluer parce que les besoins changent et que les situations sont souvent complexes. Comment et où, aujourd'hui, à la Métropole, s'évaluent, se discutent ou se hiérarchisent les dispositifs et les projets ? Je sais l'élaboration du schéma des solidarités mais ma question reste bien celle du partenariat large et indispensable à la protection de l'enfance, de la cohérence entre les acteurs nombreux de cette politique sociale si singulière.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Madame Guillemot.

**Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT** : Merci, monsieur le Président. Je ne vais pas répondre exhaustivement à tout ce qui a été dit mais je voudrais revenir sur un certain nombre de points.

Premièrement, signaler que, dans le cadre de notre nouvelle compétence, nous avons des établissements conventionnés qui accueillent 3 500 enfants et, bien sûr, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) qui accueille 800 enfants chaque année ; d'ailleurs, nous inaugurerons prochainement la pouponnière. Ce nouvel établissement fait partie de la cohérence d'une politique publique et il faut le rappeler.

Le deuxième point, je pense que sur de tels sujets, il n'y a pas lieu à faire polémique. Oui, effectivement, nous avons pris la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'internat Favre a fermé en juin 2015. Mais je voudrais rappeler et je voudrais que chacun et chacune mesurent -Dominique Nachury l'a dit un petit peu puisqu'elle était chargée de cette politique au Conseil général- la difficulté à mettre en œuvre des passerelles entre les différentes situations des enfants mais aussi le lien avec les parents et, y compris à la Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, je crois que chacun doit mesurer que le transfert s'est passé de façon très très correcte. Nous avons pu travailler avec l'ensemble des personnels. Bien sûr, les personnels de Favre ont été vus et des solutions ont été trouvées mais il faut tout de même voir le chemin parcouru en un an pour ce transfert de compétence avec énormément d'établissements et avec des personnels qui sont restés, pour certains, au Département et d'autres qui sont allés à la Métropole.

Puisque je suis en charge de cette compétence, je voudrais dire aussi -et Nathalie Frier l'a dit- la difficulté et le travail de réflexion qui est mené à l'heure actuelle pour trouver une cohérence. C'est vrai que, pour cet internat-là, il nous a fallu un petit peu de temps pour voir quelle était la cohérence dans notre politique publique, ce que nous souhaitions faire et c'est vrai que -d'ailleurs Dominique Nachury l'a très bien dit- nous ne serons pas sur les mêmes critères que l'ex-internat Favre, sachant aussi que l'internat La Farge, s'il ferme, c'est une décision de l'association et pas une décision de la collectivité.

Cet internat, qui est expérimental, prévoit l'accueil d'enfants qui vont bénéficier de mesures éducatives de l'aide sociale à l'enfance, donc ils sont dans des situations familiales ou sociales difficiles. C'est un espace de respiration favorisant leur meilleure intégration dans leur vie scolaire, sociale et familiale. On le fait avec l'Education nationale et, bien sûr, avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) mais ce n'est pas comme l'internat Favre qui, lui, n'accueillait pas des enfants qui avaient déjà des mesures éducatives. C'était un souhait des parents -et je crois que, dans notre politique, il nous manquait effectivement ; j'ai eu l'occasion de le dire-, entre des mesures judiciaires où on met les enfants soit dans des familles d'accueil, soit dans un centre fermé. Alors que là on a un foyer qui va être ouvert, c'est-à-dire que, du lundi matin au vendredi soir, les enfants seront pris en charge en dehors des horaires scolaires par une équipe d'éducateurs. Les périodes d'ouverture de l'établissement seront calquées sur le calendrier scolaire et les enfants reviendront dans leurs familles le week-end et pendant les vacances. Les éducateurs vont assurer l'accompagnement éducatif et scolaire dans le cadre de la vie quotidienne et ce qui est important c'est qu'il y aura, avec les parents, échanges mais aussi un projet personnalisé qui sera mis en place.

On sait qu'aujourd'hui, avant de prendre des mesures par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), il y a -comme le disait Nathalie Frier- un travail sur la parentalité ; un certain nombre d'enfants pourraient aller dans des internats mais qui sont des internats en milieu ouvert, avec un travail avec les parents, parce qu'on ne peut pas

dissocier le travail avec l'enfant du travail avec les parents mais aussi que les parents respectent un certain nombre de choses, ce qui ne se faisait pas. Et je pense que l'internat qui est aussi situé en centre-ville, ce qui veut dire que l'on aura encore des enfants qui seront en familles d'accueil ou qui seront dans des centres plus spécialisés, je pense qu'il faut aussi aller conforter la vocation sociale de ce site ; mais, je le rappelle, nous avons travaillé pendant ces six mois, de façon très, très précise.

L'autre enjeu -parce que je crois que ce n'est pas aussi facile- c'est qu'il fallait aussi trouver une association dans le cadre de ce projet que nous voulions mettre à titre expérimental et qui est peut-être ce qui nous permettra ensuite de faire le point -vous le disiez aussi, Dominique Nachury- sur la cohérence de notre politique publique. Et je crois que l'APEP a répondu à notre appel ; je rappelle que l'APEP c'est l'Association des pupilles de l'enseignement public qui a été créée en 1915 et, depuis 2006, elle s'adresse non seulement aux pupilles mais à tous les enfants et les adolescents en difficulté. Nous le ferons dans le cadre du schéma de la petite enfance et de l'accueil mais aussi dans le cadre du schéma des solidarités, parce que je crois que ce n'est pas situé dans la politique de la petite enfance seulement, en termes de politique, c'est bien ce schéma de solidarités.

Et la valeur ajoutée, je crois qu'on la voit là, monsieur Gachet, c'est-à-dire que l'on va avoir un nouvel internat expérimental qui n'existe pas aujourd'hui. On ne savait pas. On pouvait mettre ces enfants sur des mesures éducatives qui allient l'ensemble des partenaires, et l'Education nationale et la CAF et la Métropole mais aussi tous nos travailleurs et l'APEP. Je crois que c'est là et ce ne sera pas seulement sur le souhait des parents, ce sera un travail avec les parents et avec une évaluation mais je peux vous dire qu'on va continuer le travail et qu'on fera aussi l'évaluation devant vous.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Quelques mots simplement de conclusion. Je rappelle que je n'aurai sans doute pas besoin de le faire ici, parce que cela concerne la gestion de la Ville de Lyon et pas la gestion de la Métropole de Lyon, quelques points de précision sur ce qu'était l'internat Favre.

Tout d'abord, pour rappeler que, de 2005 à 2009, cet internat bénéficiait de subventions de l'Etat d'un montant de 485 000 €, qu'en 2010, nous sommes passés à 300 000 €, qu'en 2011, nous sommes passés à 200 000 € et qu'en 2012, nous sommes passés à zéro euro. C'est la Municipalité de Lyon qui assurait de manière intégrale les financements de cet internat, pour des enfants qui évidemment n'étaient pas tous de la Ville de Lyon.

Dans le même temps, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole était constituée et donc nous prenions les compétences sociales du Conseil général. Alors, avons-nous attendu pour définir une autre politique ? Je renvoie ceux qui s'interrogeraient sur cette question au compte-rendu de la séance publique du 11 mai 2015, c'est-à-dire quelques mois après que nous avons formé la Métropole de Lyon où je répondais à un certain nombre d'interrogations. Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler avec l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public qui gère deux internats situés dans le Département du Rhône mais dont 90 % des enfants sont issus de la Métropole de Lyon. Cela veut dire que nous n'avons pas attendu des mois et des mois pour définir ce que nous voulions faire.

D'abord, je veux préciser que le budget de la protection de l'enfance en difficulté c'est, pour la Métropole de Lyon, un budget de 125 M€ et que le public -si je puis dire- dont nous parlons c'est 9 300 enfants. Donc on voit, lorsqu'on parle d'internat avec 50 enfants, ce n'est pas la totalité du problème et donc la politique que nous menons sur la Métropole de Lyon pour l'enfance en difficulté est une politique évidemment beaucoup plus large, dans laquelle l'internat qu'on pourra continuer à appeler Favre n'est évidemment qu'un point particulier.

Je rappelle qu'aujourd'hui, sur les 9 300 enfants, il y en a 4 400 pour qui nous passons donc une convention avec la famille pour des actions éducatives, que nous en avons 3 500 -comme l'a rappelé Annie Guillemot- en établissement, que nous avons 600 familles d'accueil et qu'enfin, nous avons 800 enfants à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Donc on pourra avoir l'occasion les uns et les autres de se rendre compte de l'ampleur de l'action que nous menons pour l'enfance en difficulté en allant voir, dans les mois qui viennent, les différents types d'institutions pour placer ces enfants ou bien de regarder quel type de politique concrète nous menons avec les familles et quel type de contrat peut être passé avec ces familles.

*(Projection d'une diapositive - VOIR annexe 1 page 66)*

Donc voilà ce que nous avons dit en mai. Nous le mettons en œuvre quelques temps après. Donc c'est la continuité d'une politique que nous avons définie dès le départ. Simplement, le coût de l'ancien internat était de 2 242 000 € si on y incluait évidemment les frais de loyer ; le coût de l'internat nouveau sera de 1 214 000 €. Donc on voit évidemment qu'en même temps, il y a la volonté et de prendre en charge et de diminuer les coûts de prise en charge pour une association qui a une certaine expérience puisqu'elle gère des internats de ce type dans toute une série de départements à travers la France.

Voilà, mesdames et messieurs, je vais mettre aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous revenons à l'ordre du jour du Conseil et nous libérons madame Guillemot. Nous allons la conduire, si quelqu'un, monsieur Nouveau, veut bien la conduire jusqu'à la sortie.

---

**N° 2016-1149 - déplacements et voirie** - Plan d'actions pour les mobilités actives de la Métropole de Lyon - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1149. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VESCO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Très rapidement, il s'agit de la prochaine tranche du réseau cyclable avec 6 axes réalisés avant octobre 2016. C'est une individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 7 M€, avec une recette prévue de la Convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) de 2 335 000 €. Ces axes concernent les Villes de Feyzin, Lyon, Saint Genis Laval et Vénissieux. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Donc, je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller HAVARD** : Monsieur le Président et chers collègues, nous avons aujourd'hui beaucoup parlé de transports et de déplacements dans la ville. N'ayant pu intervenir dans la commission générale sur les transports puisqu'il y avait déjà beaucoup d'interventions, il m'avait paru utile de prendre une intervention sur cette question des pistes cyclables. Mais vous me permettez au préalable, dans le temps imparti, un petit commentaire sur la question des déplacements lié à l'enquête ménages. Il y a toujours une chose qui est un peu cachée, ce sont les différents types de déplacements effectués par les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais entre les transports domicile-travail et les transports de loisirs ou les transports commerciaux et, malheureusement, la rigidification de la ville et notamment de la ville-centre et les aménagements, les difficultés qu'il y a, notamment pour les familles dont les deux parents travaillent, de pouvoir disposer, pour chacun d'entre eux, d'une voiture, conduisent évidemment à ce que ceux-ci soient contraints et quittent la ville, diminuant pour autant les déplacements à l'intérieur de celle-ci.

Alors, ces projets de pistes cyclables que nous votons pour conserver les subventions s'inscrivent un peu dans cette rigidification de la ville. Il en est un sur lequel je veux revenir qui ne fait pas partie des six de la délibération mais qui fait partie de cette philosophie de rigidification de la ville, c'est l'aménagement de C3 sur Lafayette. Nous avons eu l'occasion de parler de C3 à la Ville de Lyon, nous avons eu l'occasion d'en parler au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), nous en parlons aujourd'hui à la Métropole.

Au-delà du souci de la rigidification de la ville, se pose également le souci des commerçants tout au long de cette artère. On parle beaucoup de développement économique ici, dans cette enceinte. Il est un développement économique que l'on oublie un peu, c'est celui du petit commerce. Nous avons déjà eu l'occasion d'interroger votre adjointe au Conseil municipal de Lyon et je veux le refaire ici, dans cette enceinte où le développement économique est une des compétences : l'accompagnement des commerçants lors des travaux de ces différents axes, que ce soit des pistes cyclables d'ailleurs ou d'autres, est problématique et je veux ici redemander à ce que nous sachions quelles sont concrètement les mesures prévues pour accompagner les commerces dont l'activité se trouve fragilisée pendant ces périodes de travaux, et parfois même menacée, que ce soit sur le cours Lafayette, les Halles de Lyon ou sur les rues adjacentes.

Cette situation est sans doute vraie dans beaucoup de communes et je crois qu'il est indispensable, au-delà des grands projets de développement économique qui cachent souvent la forêt de ces milliers de très petites entreprises (TPE) qui sont touchées par ces projets d'aménagement, que nous ayons une véritable politique d'accompagnement de ces activités de ville qui sont perturbées et qui sont parfois même menacées par ces travaux.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Juste un mot pour dire que c'est dommage que vous n'ayez pas posé votre question pendant que madame Guillemot était là puisque, si vous l'aviez posée, comme c'est le SYTRAL qui peut, à un moment donné, prendre en charge, elle aurait pu vous répondre. Donc vous lui poserez la question au SYTRAL et, évidemment, elle vous répondra bien volontiers.

Je veux simplement préciser que nous allons voter un certain nombre de rapports, que beaucoup de rapports que nous allons voter aujourd'hui supposent un cofinancement de la Région Auvergne Rhône-Alpes et donc nous les votons pour pouvoir engager les travaux mais cela suppose évidemment que la Région puisse suivre.

Comme aujourd'hui je n'ai pas le budget de la Région, je tiens à préciser que, par exemple, pour ce qui concerne le PAMA c'est un financement de la Région, que pour ce qui concerne ce que nous allons voir tout à l'heure, à savoir le pôle d'échanges multimodal (PEM) Perrache, c'est un financement de la Région, que sur tous les dossiers concernant l'entrepreneuriat c'est cofinancement de la Région, que pour ce qui concerne les Rendez-Vous Carnot c'est cofinancement de la Région, que pour ce qui concerne le pôle de compétitivité Techtera c'est cofinancement de la Région, que pour ce qui concerne le pôle de compétitivité Axelera c'est financement de la Région, que pour ce qui concerne Tenerrdis c'est cofinancement de la Région, que pour les programmations relatives à la subvention globale du Fonds social européen c'est financement de la Région, que pour l'attribution de subventions à la Chambre de commerce et d'industrie (CCIL) Lyon Métropole - Saint Etienne Roanne, pour un certain nombre de politiques, c'est cofinancement de la Région. J'en passe, j'en ai ici quatre ou cinq pages.

Donc, évidemment, pour mettre en place les politiques qui permettent de continuer à développer la Métropole de Lyon, c'est cofinancement de la Région et donc j'attends que, dans les meilleurs délais -ce dont je ne doute pas d'ailleurs-, il puisse y avoir un accompagnement de la Région sur tous ces sujets.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VESCO.

---

**N° 2016-1150 - déplacements et voirie - Lyon 2° - Projet de requalification du pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon Perrache - Ouverture et modalités de la concertation préalable unique et principes d'organisation entre les maîtres d'ouvrage - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Bernard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1150. Monsieur Bernard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BERNARD, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, au moment où l'on parle du déclassement des autoroutes A6 - A7 entre Limonest et Pierre Bénite, voici une délibération à point nommé qui va enfin rendre aux habitants de la Presqu'île sud et aux Perrachois la visibilité et le lien avec la place Carnot.

Quarante-cinq ans se sont écoulés pour entrevoir une requalification de la gare SNCF et du pôle d'échanges multimodal (PEM). La place des Archives apparaîtra comme un espace urbain de sécurité sans voiture et favorisera l'accès aux voies ferrées par une ouverture au sud. Gare TER, les locaux d'attente des voyageurs et autres seront spacieux et lumineux. La ligne de tramway T2 à hauteur de l'arrêt cours Suchet du tramway T1 favorisera les déplacements de nos concitoyens. Enfin, la voûte ouest, requalifiée, alors lumineuse avec une ouverture en son centre, un retour à la lumière naturelle ; une entrée pour le métro plus aérée et spacieuse et une proximité avec la végétation de la place Carnot par la suppression du voile de béton qui accentue l'ambiance glauque imposée aux piétons et aux cyclistes. Alors oui, nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet qui appellera plus tard à la requalification intérieure du pôle d'échanges multimodal et retrouvera toute la belle histoire de cette gare de Perrache massacrée par une utopie des années 60-70.

Pour conclure et convaincre, s'il en était encore quelques grincheux parmi nous et éviter toute polémique, je voudrais m'adresser personnellement à vous tous. Souvenez-vous du temps pas si lointain avec les semi-remorques du marché-gare, le stationnement en épi, les longues files de voitures sur les quatre voies du cours Charlemagne, celui-ci utilisé pour échapper aux bouchons de l'autoroute du tunnel de Fourvière, que de pollution ! Alors, oui, j'ose le dire avec force, nous circulerons mieux sur la Presqu'île sud-Confluence et le stationnement y sera abondant : parking Confluence, Q-Park, sans compter demain les parkings mutualisés.

Témoin historique depuis quarante ans, merci d'avoir depuis quinze ans porté ce projet de la Confluence, monsieur le Président.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je vais donner la parole à monsieur Le Faou pour que chacun ait une idée de ce que nous allons faire sur Lyon Perrache, pour la première phase dans laquelle nous allons introduire la concertation. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous allons lancer la phase de la concertation préalable avec un certain nombre de dates -vous le voyez ici projeté à l'écran-

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 2 page 67).*

D'abord la délibération, ce jour, du Conseil métropolitain et la tenue d'une importante réunion publique de présentation de ce projet qui aura lieu le 15 juin. Dans le cadre de cette concertation réglementaire, nous mettrons aussi en place quatre ateliers thématiques qui travailleront sur un certain nombre de sujets et avec une clôture de cette concertation préalable qui interviendra le 15 juillet 2016. Nous aurons ensuite la phase de l'été et de la rentrée pour rédiger le bilan de cette concertation afin de rendre, courant novembre 2016, un bilan de cette concertation préalable au travers d'une délibération qui sera présentée au Conseil de la Métropole.

Vous voyez ici à l'écran le périmètre de concertation préalable. Cela prend bien sûr en compte quasiment l'emprise totale de la gare de Perrache et donc vous voyez, en détaché, avec le trait rouge, l'ensemble du périmètre pris en compte dans le cadre de cette concertation préalable. Bien évidemment, la gare de Perrache, au nord la place Carnot, au sud la place des Archives et le débouché sur le début du cours Suchet.

L'objectif de ce projet c'est bien évidemment de transformer ce pôle de Perrache et ce pôle d'échanges multimodal, qui est aujourd'hui le principal pôle d'échanges multimodal après celui de la gare de la Part-Dieu et qui a comme principale vocation notamment d'accueillir un trafic TER très important pour notre Métropole, pour notre agglomération et de faire monter en charge ce pôle de Perrache pour pouvoir accueillir, d'ici 2030, 200 000 usagers à l'échelle de ce pôle d'échanges multimodal.

L'objectif est de pouvoir phaser les travaux. Dans le cadre de cette première opération, nous allons réaliser un certain nombre d'opérations qui permettront notamment de relier le nord au sud, via la voûte ouest mais l'objectif final étant bien évidemment de désencombrer l'espace public au niveau de la gare et d'opérer un certain nombre de transformations et de rénovations qui vont permettre de donner une meilleure qualité d'usage à cette gare et à ce pôle d'échanges.

Donc, je l'ai cité tout à l'heure, l'objectif principal est bien évidemment d'améliorer les relations entre le sud et le nord de la Presqu'île. Je rappelle que la Presqu'île de Lyon a la particularité d'avoir une colonne vertébrale qui est constituée notamment de la rue de la République, de la rue Victor Hugo et ensuite qui se prolonge en direction du sud. Au niveau de cette colonne vertébrale, et notamment pour permettre la continuité des modes doux, il manque un barreau, il manque un élément. Aujourd'hui, nous souhaitons donc mettre en œuvre cet élément via la piétonisation de la voûte ouest de la gare de Perrache qui trouvera une vocation modes doux piétons et cyclistes. Je rappelle aussi que la Faculté catholique de Lyon a ouvert ses locaux dans les anciennes prisons et que cela modifie complètement l'environnement du sud de la gare et qu'il convient aussi de donner une façade sud à cette gare.

L'autre particularité de ce projet est aussi de prolonger le tramway T2 qui s'arrête aujourd'hui au niveau de la gare et l'objectif est donc de donner un nouveau terminus qui se situera au sud de la gare, au sud de la place des Archives, en connexion directe avec le tramway T1 et qui permettra ensuite d'aller sur le sud de la Confluence et jusqu'au musée des Confluences puis à Debourg.

Donc, vous le voyez ici, l'avancement des travaux qui sont projetés avec une première esquisse ici en avancement du projet de la gare avec -comme je le citais tout l'heure- notre ambition de donner une nouvelle façade à la gare, sur la place des Archives, qui permettra notamment une mise en accessibilité des quais pour les personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, cette gare est réalisée sur un talus ferroviaire mais il n'y a pas de mise en accessibilité des quais pour les personnes à mobilité réduite et donc nous allons réaliser à la fois un hall d'accueil de la gare avec une billetterie et des commerces, un accès avec des escaliers et, enfin, nous allons réutiliser une voûte existante -ce qu'on appelle la "voûte Rhône"- qui sera remise en service avec une mise en accessibilité directe des quais depuis cette voûte, avec des escalators et des ascenseurs qui permettront notamment aux personnes à mobilité réduite de rejoindre directement leurs quais.

Enfin, vous le voyez ici sur l'esquisse, nous supprimons aussi le système d'escaliers mécaniques -ce qu'on appelle le "Goldorak", que connaissent un certain nombre de personnes- qui se situe face à ces deux piliers en béton et nous rénovons les ascenseurs qui permettent d'avoir un accès direct au niveau de la voûte centrale supérieure de la gare, là où se trouvent aujourd'hui un certain nombre de commerces ; je pense notamment à la billetterie ainsi qu'aux commerces de librairie ou de restaurations à emporter, par exemple.

On voit ici une nouvelle entrée sud avec une vue un peu plus détaillée, une vue en approche, une autre vue de cette entrée sud. Là, on voit l'entrée sud avec la connexion qui permettra de retrouver l'accès à ce qu'on appelle la voûte Rhône, donc la voûte située à l'est de la gare et qui permettra ensuite un accès direct aux quais par un système d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques. Donc là, vous voyez le détail de cette nouvelle façade que nous allons donner à la gare côté sud, avec un accès au parking existant souterrain, le parking Q-Park. Une bulle d'accueil au niveau de la gare permettra notamment d'avoir l'accès aux terminaux d'achat de billets. Enfin, une brasserie donnera sur la place des Archives et qui ajoutera une certaine aménité à cette place. Enfin, on voit l'accès aux trains avec un certain nombre d'équipements, dont notamment les systèmes avec des panneaux électroniques qui permettent de prendre connaissance des horaires de train et des horaires du SYTRAL, donc des horaires TCL, la bulle d'accueil Société nationale des chemins de fer française (SNCF) et les systèmes d'achat et de validation de titres de circulation.

On voit ici une ambiance au niveau de la place des Archives, qui est déjà existante depuis quelques années suite à la réalisation notamment du parking souterrain Q-Park-, puis l'autre partie importante de ce projet -je l'ai citée tout à l'heure- qui permettra justement de réaliser cet accès nord-sud et cette connexion nord-sud entre la place Carnot et la place des Archives, l'objectif étant bien évidemment de réutiliser une voûte aujourd'hui essentiellement dédiée à la circulation automobile et dans un état qui nécessite un certain nombre de travaux.

Donc nous allons faire en sorte que cette voûte trouve une vocation dédiée aux modes doux (piétons et cyclistes) et qui permettra de faire un lien entre le nord et le sud de la gare, avec une particularité : lorsque vous utilisez aujourd'hui cette voûte qui fait quasiment un peu plus de 300 mètres de long, vous êtes dans une sorte de long boyau sans connexion directe avec l'air libre, si ce n'est à l'entrée et à la sortie et donc nous profiterons de ces travaux pour casser une partie de la voûte -on le voit ici- afin de couper et de donner un accès à l'air libre de cette voûte et de faire en sorte qu'on ne se trouve pas dans une sensation d'enfermement au niveau de cette voûte avec un accès direct à la lumière au milieu du cheminement.

Ensuite, on voit ici le débouché de cette voûte sur la partie nord. Aujourd'hui, ceux qui connaissent les lieux, la voûte dans sa partie nord fait une courbe pour retrouver le schéma de voirie existant. Nous profiterons donc de ces travaux pour redonner un linéaire continu à la voûte et la connecter directement avec la place Carnot.

Enfin, pour ceux qui connaissent bien les lieux, aujourd'hui, l'accès au métro se fait côté nord et nous rajoutons ici un accès au métro directement dans la voûte, ce qui permettra aux usagers du sud qui souhaitent reprendre le métro au niveau de la ligne A d'avoir un accès direct au niveau de la ligne de métro donc de faciliter le transit, notamment des piétons et de faciliter l'usage des transports en commun qui est important au niveau de ce site.

Je cite juste un seul chiffre : aujourd'hui, pour la Faculté catholique, ce sont quasiment 7 000 étudiants dont une bonne partie d'entre eux viennent en transports en commun. Donc il s'agit aussi de faciliter l'usage des transports en commun à cet endroit-là. C'est pour cela que nous déportons notamment le terminus de la ligne de tramway T2 côté sud et que nous redonnons un accès direct depuis la voûte ouest en direction du métro.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, monsieur Le Faou. J'ai une demande de parole du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUIER :** Monsieur le Président et chers collègues, je vais m'exprimer sur ce dossier au nom de mon groupe mais aussi au nom du groupe Les Républicains et apparentés, et notamment au nom de monsieur Havard qui s'est largement exprimé à ce sujet en commission générale et qui a été obligé de quitter l'hémicycle quelques instants.

D'abord, pour nous réjouir de l'annonce de la décision imminente du déclassement de l'autoroute A6 - A7. Nous attendons le mois de mai, son muguet et surtout son déclassement avec impatience. Et, croyez-le bien, nous serons les premiers à saluer ce symbole fort pour notre ville, même si ce déclassement en lui-même n'est pas une finalité. A l'échelle de l'agglomération, seul, il ne résoudra en rien les problèmes de circulation. Le grand contournement "est" et l'Anneau des sciences restent indispensables à notre agglomération, tout en rappelant la nécessité de ne pas abandonner l'Anneau des sciences.

Cela dit, revenons à la délibération que vous nous invitez à voter concernant l'ouverture et les modalités de concertation relatives à un projet de requalification du pôle d'échanges multimodal de Lyon Perrache. Il serait temps, pourrions-nous dire !

Je vous revois encore, monsieur le Président, en 2013 à la Sucrière, vantant à tous les vertus de ce projet, à grand renfort d'images de synthèse projetées sur grand écran. Et, à l'époque, vous nous annonciez des travaux commençant en 2016 pour se terminer avant 2020, pour un budget total de 65 M€, et ce malgré déjà l'annonce de la baisse des dotations de l'Etat. Mais ça, c'était avant, avant les élections, juste avant même.

Finalement, et contrairement à vos engagements, monsieur le Président, le Centre d'échanges Lyon Perrache (CELP) ne va pas faire peau neuve mais plutôt peau de chagrin sur ce mandat. Car finalement, qu'en reste-t-il ? Pour le moment, dans une première tranche, seul l'aménagement de la voûte ouest est annoncé pour ce mandat. Alors, le rapporteur en commission a beau partir dans des délires sur le thème "Il n'y a plus de particules fines à Perrache depuis l'élection de Gérard Collomb", nous, nous gardons les pieds sur terre. Vous réaliserez d'ici 2020 moins de 10 % ou aux environs de 10 % de votre promesse électorale.

Cela dit, nous reconnaissons bien volontiers qu'améliorer les conditions de confort et de sécurité de la traversée de la voûte ouest est une priorité. Nous le demandons d'ailleurs depuis des années, d'autant plus depuis l'ouverture du nouveau campus Saint Paul qui accueille des milliers d'étudiants chaque jour. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs n'utilisent pas cette voie mais plutôt celle du tramway, pourtant interdite car dangereuse. Il est donc urgent d'améliorer cette traversée piétonne entre Carnot et les Archives.

Si la requalification de la voûte est effectivement indispensable, elle ne doit pas se faire au détriment de la circulation automobile, déjà extrêmement contrainte. Vous le dites vous-même dans la délibération, un des objectifs de la requalification est bien de "permettre la simplification des liaisons nord-sud et sud-nord afin de supprimer le verrou que représente l'ensemble du secteur". Or, le projet que vous nous proposez ne va favoriser que les cheminements modes doux au détriment des déplacements automobiles.

Alors, nous avons bien pris acte de votre choix de quartier "marchable", monsieur le Président. Mais vous-même en êtes revenus, vous-même avez enfin mesuré les limites de ce concept, certes très communicant et très vendeur mais bien peu réaliste compte tenu de la configuration du secteur. Dès le début, c'était un faux parti pris. En tout cas ne l'avez-vous pas pleinement assumé. Si tel avait été le cas, vous n'auriez pas commis autant d'erreurs de conception, tant sur les voiries que sur les équipements, notamment en transports en commun. On vous le répète depuis quinze ans. A défaut d'écouter votre opposition, ce sont les dysfonctionnements quotidiens de la Confluence qui vous ont rappelé à l'ordre, tout comme les demandes pressantes des opérateurs économiques locaux. Ils vous ont imposé déjà bien des concessions à cette vision "marchable" pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement intenable.

Quelques exemples pour le stationnement : l'aménagement sommaire d'un parking provisoire à l'arrière de l'Hôtel de Région pour pallier l'insuffisance notoire de stationnement concentré sur le centre commercial...

**M. le Conseiller délégué BERNARD :** Il reste toujours 400 places !

**M. le Conseiller BROLIQUIER :** ...la création d'un parking privé supplémentaire en élévation qui verra le jour le long de la voie ferrée à la hauteur de l'immeuble GL Events, l'autorisation de création de places de stationnement supplémentaires dans les immeubles des Docks.

Et, pour la circulation, deux exemples : l'élargissement de la rue Montrochet pour tenter de fluidifier un peu le trafic, puis l'ouverture des passages Panama et bientôt Magellan, deux nouvelles voies de circulation au sud de la Confluence pour désengorger la circulation -pour ne citer que ces exemples-, des voies qui n'étaient pas prévues dans le plan initial.

Un quartier marchable, ça ne se décrète pas. Au-delà des idéologies dans l'air du temps, il se pense, il se construit en tenant compte des réalités et des besoins réels du territoire. Se vouloir visionnaire ne dispense pas d'avoir du bon sens et ce n'est pas être réactionnaire que de faire valoir ce bon sens.

Et quels sont ces besoins ? Une qualité de vie et de fonctionnement pour les habitants et les acteurs économiques de la Confluence. Aujourd'hui, personne n'ose vous le dire en face, monsieur le Président, mais beaucoup se plaignent en privé des conditions, notamment, de circulation...

**M. le Conseiller délégué BERNARD :** C'est faux !

**M. le Conseiller BROLIQUIER :** ...Et c'est sans compter le développement à venir. Alors, même si nous comprenons le projet de réaménagement de la voûte ouest, permettez-nous de nous inquiéter des conséquences de sa fermeture à la circulation. Nous sommes en effet réellement inquiets des solutions de substitution que vous envisagez.

Car qu'en est-il ? Cette fermeture va principalement reporter la circulation sud-nord vers le quai Rambaud, qui, lui-même aboutit à une seule voie. Vous proposez donc de modifier cette voie unique en deux voies en rabotant les trottoirs sur quelques mètres à peine, et cela sans ouvrir d'accès sur la rue Vaubecour, solution de dégagement que vous avez rejetée. Tout cela n'est pas raisonnable ! Et d'autant moins qu'à l'est, votre proposition n'est pas plus fonctionnelle : orienter les flux vers la place Carnot, l'hypercentre, par un itinéraire sinueux, voire étriqué ; même à deux voies, c'est un non-sens ! A tel point que, pour satisfaire à cette opération, vous êtes obligé de supprimer près d'une trentaine de places de stationnement place Carnot, sans parler du fait que vos choix ne permettent encore aucune solution satisfaisante pour les transports en commun. La navette Presqu'île, je vous rappelle toute l'importance de cette liaison, seul mode de transport direct, sans rupture de charge, du nord au sud et du sud au nord de la Presqu'île.

Alors que la concertation s'ouvre, nous espérons que chacun sera libre de s'exprimer, dans le respect du débat démocratique. Nous apporterons nous-mêmes tous nos arguments et nous espérons que chacun pourra s'exprimer, quelles que soient ses positions.

J'apprends aujourd'hui qu'il y aura une réunion publique le 15 juin ; je la note dans mon agenda puisqu'en tant qu' élu du secteur, je n'étais même pas au courant de cette date ! Je vous remercie de m'avoir consulté à ce sujet.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller CURTELIN :** Monsieur le Président, chers collègues, les mutations sociétales et sociologiques ont vu, dans les années 1960-1970, l'augmentation des déplacements et trafics routiers où s'installait le règne du tout-voiture. Les infrastructures et équipements répondaient à ces besoins, dans un contexte de croissance. La ville devait donc s'adapter à la voiture. C'est ainsi que l'autoroute traversa Lyon, réjouissance d'alors mais tant décriée désormais.

La gare de Perrache a suivi aussi cette évolution et s'est progressivement transformée, opérant une mutation en pôle d'échanges où furent juxtaposés différents moyens de transports pour permettre aux usagers en transit d'atteindre les différents points névralgiques de la cité. Si ce n'est que la gare et son environnement n'étaient pas conçus à l'origine pour intégrer ces équipements et supporter autant de déplacements et infrastructures. Les aménagements se sont donc superposés au fil de l'eau, avec les conséquences que nous subissons aujourd'hui. Les équipements prescrits au nord de la gare répondaient aux exigences de l'époque et reconfiguraient l'espace urbain selon le courant d'une architecture qui se voulait moderne et bétonnée. Les réseaux ferroviaires autant locaux que nationaux jouxtent le métro, les tramways, les bus urbains et les cars internationaux, bref, un avantage certes de proximité mais entravé par une confusion extrême.

La ville a évolué. Les pratiques de déplacements se sont diversifiées sous l'impulsion de prises de conscience, environnementale ou de santé publique. Vivre autrement dans un contexte de mondialisation, s'adapter aux différentes crises et apporter d'autres réponses aux besoins nouveaux, autant de revendications qui participent à cette évolution. La qualité du cadre de vie fait partie des exigences où esthétisme architectural, fluidité des déplacements en toute sécurité sont des critères indéniables. Retrouver du sens et de l'harmonie au cœur des quartiers, dans une logique plus globale de la cité, tels sont les enjeux aujourd'hui. L'humain se réapproprie la ville. L'extension de la ville, la création du quartier nouveau Confluence au sud n'a fait qu'accentuer la fracture au sein de cet espace urbain engendrée par cette cicatrice ferroviaire, véritable verrou, une quasi-aberration désormais, entre la place Carnot et celle des Archives.

Ce projet d'envergure de requalification du quartier Perrache est attendu depuis des années et ne répond pas seulement aux attentes en termes d'aménagement du quartier, plus que nécessaire ; son impact est à l'échelle de la Métropole et concerne tous les habitants métropolitains. Nombreux sont-ils des communes environnantes, voire extérieures à la Métropole, en transit.

La Métropole se veut à l'échelle européenne ; elle se doit de s'adapter aux exigences de son ambition et d'accueillir ses visiteurs en facilitant leur venue. N'oublions pas, outre la refonte des linéaires de circulation, une signalétique simplifiée, codes couleurs et au moins bilingue. Mais elle se doit également de veiller au bien-être de

ses habitants et être à leur écoute. Le PEM est, de par sa fonction, une des portes d'accès de la Métropole, un nœud névralgique métropolitain devenu un quasi-nœud gordien de la desserte périurbaine. Tout le monde est unanime pour affirmer que le sentiment de confusion et d'absence de lisibilité prédomine une fois dans la place : les habitants du quartier, les usagers quotidiens, occasionnels et touristes se côtoient, traversent, se perdent, cherchent.

Améliorer la fluidité et apaiser les déplacements, supprimer ce verrou sont autant d'enjeux pour ce nouveau projet. Les différentes propositions de requalification urbaine, architecturale ou d'intermodalité, de transversalité entre les partenaires et les prescripteurs confèrent à ce projet d'urbanisme plus que nécessaire une dimension d'envergure nouvelle, révolutionnaire, que nous soutenons tel qu'il nous a été présenté tout au long de ces avancées, qui répond aux enjeux et à cette volonté.

Gageons que la consultation ouverte sera conforme à cette attente, le relais des expressions autant des habitants du quartier que des usagers et sera la première étape de la concrétisation de ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Si j'ai bien compris donc, le groupe Les Républicains et apparentés c'est supprimé car monsieur Broliquier s'est expliqué.

Je crois qu'il n'y a pas à en dire beaucoup plus qu'a dit monsieur le Vice-Président Le Faou. Chacun connaît aujourd'hui ce qu'est le centre d'échanges et évidemment, alors que le quartier de la Confluence se développe de plus en plus chaque jour, ce qui montre qu'il y a au moins quelques gens qui y trouvent un intérêt même si monsieur Broliquier n'en trouve pas -parce qu'autrement, il y a longtemps que le quartier se serait arrêté et qu'il n'y aurait plus ni nouveaux habitants ni même promoteurs immobiliers qui voudraient y venir parce qu'ils y verraient un lieu de repoussoir-, je crois que les faits jugent par eux-mêmes, que la réalité se suffit à elle-même.

Donc je mets aux voix ce dossier. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERNARD.

---

**N° 2016-1153 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Mise en place du programme des bénévoles de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'accueil des supporters de l'UEFA Euro 2016 - Charte d'accueil des bénévoles - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1153. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, un programme de bénévoles est traditionnellement associé aux grands événements sportifs. Ce sera le cas pour les six matchs de l'Euro 2016 qui se joueront à Lyon et qui placeront la Métropole sous le feu des projecteurs de ce championnat d'Europe retransmis dans 230 pays.

Ce rapport propose la mise en place d'un dispositif spécifique de 350 bénévoles complémentaires du programme national prévu par l'UEFA pour assurer le meilleur accueil des visiteurs et supporters attendus et contribuer à faire de ce moment sportif un souvenir mémorable, au-delà même de la compétition.

Si ces volontaires doivent répondre à certains critères, en particulier linguistiques et être en capacité de signer une charte d'accueil, la Métropole de Lyon s'est assurée que ce programme bénéficie autant que possible à des personnes en recherche d'emploi ou en insertion, tout en permettant à ces bénévoles de valoriser cette expérience au travers d'un "passeport bénévole" certifié par Pôle emploi et le Ministère de l'éducation nationale.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, je commencerai cette intervention par redire tout l'intérêt pour la Métropole de Lyon d'accueillir, au Stade des Lumières de Décines Charpieu, six matchs de l'UEFA Euro 2016, dont un match de huitième et un match de demi-finale.

Ce championnat d'Europe de football masculin est bien plus qu'un tournoi européen ; il s'agit d'un événement mondial, le troisième en termes de couverture médiatique. Dans ce cadre, plus de 2,5 millions de spectateurs

sont attendus dans les stades, dont 1,5 million d'étrangers et 5 à 7 millions de visiteurs dans les "fans zones" des dix villes hôtes. C'est donc peu de dire que notre Métropole va accueillir à cette occasion de nombreux visiteurs, dont certains y venant probablement pour la première fois. Pour notre Métropole, il est essentiel de leur offrir un accueil à la hauteur de la renommée de notre agglomération.

L'UEFA met en place un programme national de volontaires dans les stades afin de contribuer à la qualité de l'organisation des matchs. C'est donc en complément de ce programme que, par cette délibération, il nous est proposé que la Métropole de Lyon déploie un programme spécifique de bénévoles qui contribueront, quant à eux, à améliorer l'accueil des supporters dans la Ville, dans la Métropole et veilleront à la qualité de leur séjour.

Cet Euro 2016 est une occasion rare et à saisir pour montrer tous les atouts de notre agglomération. L'objectif est bien entendu que chacun reparte avec de bons souvenirs -même si nous ne saurons garantir les résultats des matchs, c'est évident !-. Ces visiteurs réunis aujourd'hui pour le sport sont les potentiels touristes de demain, qui reviendront dans notre agglomération pour ses attraits. L'objet est d'inciter à la découverte de notre Métropole et à de plus longs séjours.

Pour ce faire, le programme des bénévoles de la Métropole prévoit la sélection de 350 bénévoles locaux. Ils devront parler l'anglais ou l'une des langues des pays dont les équipes joueront à Lyon. Ils bénéficieront d'une formation adaptée aux techniques d'accueil et du tourisme ainsi que de modules sur la sécurité et sur les gestes de premier secours. Véritables ambassadeurs de la Métropole, ils seront formés pour vanter tous les attraits touristiques de l'agglomération. Dotés d'une tenue spécifique, ils seront facilement repérables, dans les gares notamment, ainsi que dans les quartiers touristiques comme le Vieux Lyon et bien sûr dans la "fans zone". Ils seront souvent les premiers interlocuteurs des touristes et des supporters et ils contribueront à véhiculer l'image de notre agglomération.

Bénévoles recrutés pour l'occasion, ils effectueront au maximum dix à quinze jours de mission et agiront ainsi de façon temporaire et gratuite. A ce titre, ils auront le statut de collaborateur occasionnel du service public et devront se conformer et signer la charte d'accueil des bénévoles qui est présentée dans la délibération. Les missions des ambassadeurs bénévoles sont très ponctuelles, concentrées sur les veilles, jours et lendemains de matchs. Elles ne sauraient constituer un contrat de travail en tant que tel.

Néanmoins, il est possible de faire de cette expérience une opportunité dans une éventuelle recherche d'emploi.

Tout d'abord, un "passeport bénévole" sera remis à chaque bénévole en fin de mission. Il permettra de consigner les missions réalisées et de faire fructifier l'engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour renforcer son profil ou ses compétences ou pour évoluer dans son parcours. Ce passeport peut être utilisé dans les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et, à ce titre, il est certifié par Pôle emploi, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et reconnu par le Ministère de l'Education nationale.

Ensuite, le bénévolat permet aux demandeurs d'emploi de mieux faire face au chômage grâce aux échanges réciproques, au sentiment d'utilité sociale et au souci de l'autre. Il leur permet d'entretenir des compétences, de faire de nouveaux apprentissages et de renouer un lien social. Il les éloigne quelque temps de la préoccupation de la recherche d'emploi et les aide à se maintenir dans une dynamique positive.

Ce programme de bénévolat peut permettre à certains de sociabiliser et de redynamiser leur recherche d'emploi. D'ailleurs, un projet spécifique est mis en œuvre dans le cadre de ce programme pour intégrer aux bénévoles une vingtaine d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA). L'objectif de cette mobilisation est de les rendre pleinement acteurs de leur parcours, notamment par une action de sensibilisation en lien avec le domaine sportif.

Ainsi -et c'est important-, du mieux-être obtenu aux compétences valorisables, le panel est large des acquis possibles grâce au bénévolat. Et, plus globalement, par ce programme, il s'agit d'associer la population locale à un événement majeur de la Métropole, à un grand événement sportif européen. Ce programme de bénévolat permet à chacun d'y prendre une part active et de vivre l'événement de l'intérieur.

En conclusion et pour toutes ces raisons, le groupe Socialistes et républicains métropolitains se réjouit de la mise en œuvre de ce programme de bénévoles ambassadeurs dans le cadre de l'Euro 2016 et nous saluons la volonté de leur délivrer un "passeport bénévole" car reconnaître et valoriser les bénévoles, c'est favoriser la solidarité et améliorer le vivre ensemble.

Je remercie donc par avance chacune et chacun des bénévoles qui rejoindront notre équipe métropolitaine de bénévoles pour leur engagement et je leur souhaite de belles rencontres à l'occasion de cette mission exceptionnelle d'accueil.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère FAUTRA** : Monsieur le Président et chers collègues, l'organisation de l'Euro 2016 est un événement majeur pour tous les fans européens de football, pour la France qui est le pays hôte et plus particulièrement pour les villes qui ont été choisies pour accueillir des matchs.

Chacun a le souhait que cette belle fête soit une réussite pour notre territoire et tout le monde va œuvrer en ce sens. Pour autant, et quel que soit l'événement, nous sommes des élus en responsabilité et nous devons faire face à nos obligations. Vous avez souhaité ajouter au dispositif des bénévoles initié par la SAS Euro 2016 un programme de bénévolat Métropole indépendant. Ce dernier vise à renforcer la qualité de l'accueil des spectateurs et favoriser leur bien-être sur notre territoire, un objectif qui ne peut être que partagé.

Néanmoins, dans le cadre de cette assemblée et s'agissant d'une action portée par la Métropole, cette dernière suscite des interrogations.

Tout d'abord, il a été précisé en commission que le coût de ce dispositif formation et prise en charge des repas et des transports serait de 40 000 €. Toutefois, l'état de déploiement prioritaire et majoritaire sera pour la Ville de Lyon. Ce point amène donc deux questions : quels sont précisément les endroits où seront positionnés les bénévoles et dans quelles proportions ? Puisque la Ville de Lyon a été désignée ville hôte et a obtenu, par ce statut, une aide financière importante de la part de l'Euro 2016 ainsi que des aides logistiques substantielles de l'Etat, avez-vous établi une contribution spécifique sur ce sujet de la Ville de Lyon à destination de la Métropole ?

S'agissant maintenant de la qualité de l'accueil des personnes et de leur bon acheminement en sécurité vers le stade situé à Décines Charpieu et de la Commune limitrophe de ce même stade à Meyzieu, des mesures de jalonnement et de filtrage doivent être prises et mises en place. Le coût de telles mesures revient aux Communes et j'informe l'assemblée que, pour chacun des matchs, il est de 10 000 € par match pour la Ville de Décines Charpieu, soit une somme de 60 000 € pour les six matchs et 4 000 € par match pour la Ville de Meyzieu, soit pour six matchs un montant de 24 000 €.

A ce cofinancement s'ajoute la mobilisation des agents de police municipaux qui seront dédiés à cette seule mission et donc ne rempliront pas les missions de police courante pour la Commune. Après les matchs, des périodes de récupération devront être données également aux fonctionnaires, ce qui impactera la continuité du service communal. Aucune recette ne viendra compenser ces coûts pour les deux villes alors que l'exploitation économique de la fans zone et des achats qui y sont liés rapportera directement à la Ville de Lyon et à la Métropole, notamment pour cette dernière, par la taxe de séjour.

Nous demandons donc, monsieur le Président, la prise en charge intégrale de ces coûts par la Métropole puisqu'il est évident qu'un tel événement a une nature métropolitaine : la mise à disposition de personnels bénévoles ou non afin de renforcer le dispositif de sécurité, d'accueil, d'information pour ces deux Communes.

Enfin, concernant le Grand stade, ce dernier ne peut fonctionner que sur la base d'un schéma d'accessibilité. Donc la clé réside sur la mobilisation des transports en commun, des parkings déportés, dont celui des Panettes.

Monsieur le Sénateur-Maire Forissier, monsieur le Préfet et moi-même avons découvert, ces derniers jours, que vous ne mettiez pas en place le schéma d'accessibilité permettant aux spectateurs de se rendre au Grand stade alors que, dans quinze jours, ce ne sont pas moins de 90 000 spectateurs qui viendront assister à deux matchs européens de rugby. A noter, là encore, que la Ville de Lyon a bénéficié de retombées financières importantes et a attiré à elle seule la gloire de l'événement. Cette absence de mise en place des schémas d'accessibilité serait à ce jour amenée à se répéter pour toutes compétitions de cette nature ou concerts et autres.

Monsieur Collomb, Sénateur-Maire de Lyon et Président de la Métropole, pouvez-vous faire en sorte qu'il soit possible de tout mettre en œuvre pour obtenir la venue d'événements et, alors que ceci est dans votre compétence, ne pas mettre en œuvre les moyens pour s'y rendre ? Monsieur le Président, pouvez-vous promouvoir la construction du stade et son schéma d'accessibilité et le retirer dans 40 % des cas ?

Nous vous demandons donc, monsieur le Président, de mettre en place ce schéma d'accessibilité pour tous types d'événements concernant le Grand stade.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Simplement quelques mots de réponse, d'abord pour dire que le coût de l'Euro 2016 est un coût important pour les collectivités locales. Pour ce qui concerne ce que versera l'UEFA à la Ville de Lyon, comme vous le savez, ce ne sont pas des subventions en fonctionnement qui sont versées mais des subventions en investissement.

Je rappelle tout simplement que, pour la Ville de Lyon, le coût va être à peu près au moins de 2,5 M€, pour la Métropole de Lyon, c'est environ 1,1 M€ et que, pour le SYTRAL, ce sera 1 M€, soit un coût global d'à peu près 5 M€. Evidemment, c'est un coût relativement important mais c'était le coût qu'il fallait effectivement pouvoir consacrer si l'on voulait que des matchs puissent se dérouler à Lyon, dans la Métropole de Lyon et plus précisément dans ce beau stade de Décines que moi, je ne me lasse pas d'admirer de jour, de nuit. Je trouve que c'est absolument formidable et donc moi, si j'étais Maire de Décines, je serais d'une telle fierté devant ce stade ! Mais je ne doute pas que vous l'êtes vous-même ; comme je connais votre caractère un peu timide, vous n'osez pas l'avouer à vos collègues mais quelle fierté au fond de vous d'être Maire de Décines !

Pour ce qui concerne l'avenir, j'ai dit au responsable de l'Olympique lyonnais que, bien évidemment, nous voulions qu'il se déroule beaucoup de grands événements dans ce stade de Décines mais que ce ne pouvait pas être la collectivité locale qui prenne en charge l'ensemble des dépenses. Donc nous avons convenu, à la fois

pour les matchs de rugby -même si le temps presse un peu- mais aussi pour les événements futurs, que nous signerions une convention comme nous en avons signé une pour les jours de matchs. Ainsi aurons-nous un fonctionnement qui sera limpide dans le temps.

Voilà, je vous remercie en tout cas de m'avoir posé cette question et donc soyez fière de votre stade et donc montrez-le à l'extérieur !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2016-1155 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution de subventions au profit des associations ASPIE, ADL Villeurbanne, ADIE, Sport dans la Ville, CIDFF du Rhône, Action'elles et Fondation EDC, SCOP Elycoop et à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour leurs programmes d'actions en entrepreneuriat et proximité - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1156 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution de subventions à la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, à la FPUL, à l'AESCRA, au RER et à l'association L'incubateur au féminin en Rhône-Alpes pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1157 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur le parrainage, la qualité et la transmission reprise - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1155 à 2016-1157. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, un avis favorable sur ces trois délibérations qui accompagnent des structures qui œuvrent dans le cadre de Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE) pour la création d'entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons ces trois délibérations car nous soutenons tout ce qui peut contribuer à créer de l'activité économique et de l'emploi mais nous mesurons bien sûr en même temps les limites de ce qui est décrit ici et qui ne contrebalancera ni les délocalisations, ni les fermetures d'entreprises, ni les licenciements des grands groupes industriels, les suppressions de postes dans les services publics, aux Hospices civils de Lyon (HCL), y compris dans les Communes, suite aux baisses de dotations.

Faut-il en faire la liste ? Véninov, par exemple, qui a supprimé 87 emplois en 2011; le repreneur Windhager n'a jamais recréé les 60 à 80 emplois annoncés et envisage la fermeture de la toute petite ligne de production qui subsiste. On pourrait parler de Bosch France, presque 1 000 emplois supprimés depuis 2008, malgré un bénéfice du groupe avoisinant les 5 milliards en 2015 et le risque d'une délocalisation en Turquie pour 2017, avec la fermeture de la dernière ligne de fabrication de moteurs diesels. Sur le même site, plus de 150 emplois menacés à Bosch Rexroth, 40 à Sillia sur les panneaux solaires. Ce n'est pas étonnant que les salariés de ce site industriel, regroupant trois grandes entreprises aujourd'hui menacées de disparition, soient largement mobilisés et dans la rue pour protester contre la loi El Khomri.

Bosch a été une des premières entreprises à imposer de travailler plus pour gagner moins au nom de l'emploi. Chacun peut mesurer aujourd'hui le résultat de ce type de mesure que monsieur Macron et madame El Khomri veulent aggraver jusqu'à remettre en cause totalement un code du travail, sur lequel pesaient fortement les conquêtes sociales du CNR et de mai 1968.

Décidément, nous sommes toujours bien confrontés à ce vieux paradoxe : c'est bien le patronat, ceux qui s'enrichissent le plus sur le travail, ce sont bien ceux-là qui défendent le moins l'emploi, le détruisent si nécessaire au regard de leurs objectifs de profit ; et tant pis pour le coût social et humain de telles mesures !

Quant à l'emploi public, il faut tout de même rappeler, par exemple, que la fermeture programmée de l'hôpital Charial et le transfert des services concernés équivaldra, pour les HCL, à la suppression de 15 emplois temps plein, que de très nombreux collègues aujourd'hui n'obtiennent jamais les remplacements nécessaires d'enseignants faute de recrutements suffisants, notamment en titulaires sur zone de remplacement (TZR), professeurs remplaçants, et que le manque d'enseignants dans certaines disciplines, notamment en langues, remet en cause complètement la mise en oeuvre de la réforme des collèges. Et j'ai parlé des problèmes des Communes.

Nous n'entamerons donc pas l'air des *Trompettes de la renommée* devant ces délibérations. Mais si ces subventions à diverses associations et dispositifs donnent une chance à des femmes et des hommes de réaliser leurs projets, de créer des emplois supplémentaires, nous n'allons sûrement pas les bouder, surtout quand ils visent les femmes, premières touchées par le chômage et les bas salaires ou des populations qui viennent de quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour qui l'accès à l'emploi est particulièrement difficile.

Voyez, monsieur le Président, nous, élus communistes, nous pensons que le travail, la création et l'entreprise sont pleinement parties prenantes de la société. C'est pour cela d'ailleurs que nous refusons que les actionnaires y soient les seuls décideurs. Nous avons d'ailleurs initié, à Vénissieux, une charte signée par 25 des principales entreprises de la ville, avec l'objectif notamment de multiplier les passerelles entre les jeunes de nos quartiers et les entreprises. Nous nous battons pour obtenir des engagements sur l'insertion et l'emploi des entreprises qui s'installent sur la ville.

C'est pourquoi je profite de cette intervention pour vous dire combien nous avons trouvé votre attitude peu républicaine, sur la commission locale d'insertion (CLI) 9. Votre obstination à ne pas en confier la présidence à un élu vénissien de la majorité municipale conduite par Michèle Picard relève du non-sens quand on sait que, sur cette CLI, près de 70 % des bénéficiaires sont vénissiens. Vous avez mis un an pour arriver à exclure les Conseillers métropolitains de cette CLI, allant jusqu'à modifier, par arrêté, le règlement des CLI pour pouvoir nommer un Président du collège "entreprises" comme Président. Vous avez désigné le directeur de l'unité territoriale et non pas un Conseiller métropolitain comme représentant de la Métropole, créant ainsi une situation d'exception pour cette CLI et vous lui avez confié la présidence de l'instance de médiation car nous imaginons bien que cela n'intéressait guère votre Président, monsieur José Felix du groupe ALDES. Il n'y aura donc pas d'élu métropolitain dans cette instance. Seuls les représentants des deux Maires en tant que Présidents des centres communaux d'action sociale (CCAS) y siègeront. Il n'y a pas de quoi être fier, monsieur le Président, d'autant que vous avez ainsi ouvert, quasi clandestinement, un précédent qui pourra s'appliquer à d'autres CLI.

C'est un climat tendu de ces instances, notamment sur ce territoire où le chômage et l'exclusion font des ravages. Nous espérons surtout que vous ne serez pas amené un jour à regretter de vous être ainsi privé de la légitimité des élus dans ces instances.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller délégué VINCENT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, venons-en aux rapports et lorsqu'on lit tous ces rapports, c'est donc toute la politique de la Métropole en matière de développement économique qui est déclinée dans Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat (L\_VE).

Nous ne pouvons que souscrire aux objectifs exposés, à savoir accélérer le développement des entreprises dans tous les domaines, et plus particulièrement les entreprises à fort potentiel et les aider à croître sur notre territoire en maintenant et développant un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises, sans oublier le dispositif global d'insertion professionnelle en facilitant le parcours des entrepreneurs par une offre d'accompagnement de proximité. C'est aussi accompagner les créateurs en *ante-* et *post-*création, dont une partie en situation précaire et éloignés de l'emploi ou situés dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette politique a porté ses fruits. Le bilan est très positif : près de 15 000 entrepreneurs accompagnés par les structures d'accompagnement du réseau L\_VE ; 15 000 entreprises créées sur le territoire de la Métropole de Lyon ; 22 000 emplois créés ; moyenne de 1,5 emploi, à la création ; suite à une enquête de satisfaction, 90 % des entrepreneurs très satisfaits de l'accompagnement apporté par les structures du réseau L\_VE.

Quant au taux de pérennité des créateurs accompagnés, le bilan est extrêmement positif. Les objectifs et les enjeux sont d'assurer la qualité et la lisibilité de l'offre d'accompagnement aux entrepreneurs, de faciliter la transmission des entreprises de l'agglomération, d'accroître la pérennité des entreprises par le partage d'expériences.

Un autre volet est à souligner : c'est l'implication forte des grandes écoles et universités et, à travers elles, la mobilisation de nos étudiants, force vive de la nation, en soutenant Campus création, les incubateurs, l'Ecole normale supérieure (ENS) Lyon, start-up incubateur, Rhône-Alpes pionnières, Novacité, pépites du Réseau entreprendre. La Métropole renforce son soutien à l'émergence d'entreprises à fort potentiel mais aussi en élargissant la cible d'étudiants et d'établissements pour mobiliser davantage d'entreprises partenaires et ainsi devenir un lieu de référence en matière d'entrepreneuriat étudiant.

La Métropole affirme ainsi avec force sa volonté de fédérer tous les acteurs qui concourent à son développement économique en soutenant la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, l'université, les grandes écoles, créant ainsi une synergie efficace et qui, aujourd'hui, donne d'excellents résultats.

D'ailleurs, les Maires de Synergies-Avenir sont très attentifs à la mise en œuvre de cette politique dans le cadre de nos zones d'activités. J'en veux pour preuve le dynamisme de Techlid où nous sommes acteurs pour le développement du nord-ouest de notre agglomération.

Tous ces dispositifs mis en place font que Lyon reste la plus industrielle des grandes aires urbaines et qu'aujourd'hui, la croissance de notre région est tirée par les fonctions métropolitaines et présentes avec 18 % des emplois, sans oublier le fort potentiel du numérique. Lyon est le deuxième pôle français. Or, l'enjeu de la

transition digitale des entreprises est fondamental et nous ne pourrions accélérer la croissance économique de notre Métropole que si nous favorisons davantage la recherche et l'innovation, en établissant de meilleures collaborations afin de donner aux entreprises suffisamment de visibilité sur les domaines d'excellence de la recherche à Lyon.

Nous devons aussi nous interroger si les entreprises trouvent aujourd'hui sur notre territoire les ressources humaines nécessaires à leur croissance. Y aurait-il une carte à jouer pour faire de Lyon un territoire de référence en matière d'alternance, d'apprentissage, de formation continue ?

A travers tous les dispositifs évoqués, il y a aussi lieu de sensibiliser nos entreprises internationales. Nous le faisons déjà avec nos villes partenaires et aujourd'hui, Lyon a un rayonnement mondial qu'il convient d'affirmer davantage dans un contexte d'internationalisation de l'économie. Il y a lieu d'aider nos entreprises régionales à l'export. La moitié des petites et moyennes entreprises (PME) régionales réalisent moins de 3 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation et les trois quarts moins de 18 %.

Voilà donc comment favoriser encore plus la naissance et le développement d'entreprises à forte croissance.

Quel soutien à l'économie de proximité ? Quelle politique d'attractivité encore plus performante ? Comment mieux travailler ensemble autour des cibles prioritaires du territoire ? Dans le cadre de son développement à l'international, Lyon doit-elle renforcer ses liens avec certaines Métropoles françaises ?

Voici donc les enjeux voire les défis que nous devons relever afin que Lyon reste la première agglomération, après Paris, Ville de l'entrepreneuriat. Beaucoup a déjà été fait. Le bilan est très satisfaisant. Ce foisonnement d'initiatives dans tous les domaines de l'économie montre que Lyon a des atouts majeurs. A nous de les développer et de les mettre en œuvre pour faire que Lyon soit et reste la capitale de l'entrepreneuriat. Et en espérant que la Région Auvergne Rhône-Alpes soutiendra ces projets et en assurera le cofinancement.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller BLACHIER** : Monsieur le Président, la création de richesses, c'est ce qui assure à notre Métropole d'être bien moins impactée par la crise que la plupart des autres territoires d'Europe. La création de richesses, elle se manifeste, c'est une évidence, notamment à travers ceux qui travaillent sur notre territoire, qu'ils soient, sur ce territoire de la Métropole, des salariés, des indépendants ou des chefs d'entreprise. Preuve de la qualité de leur travail à tous, à ces chefs d'entreprise, à ces salariés et à ces indépendants, notre agglomération a été sacrée cette année 2016 par *L'Express* comme territoire français le plus favorable pour entreprendre.

Et pour que ces activités qui génèrent de la richesse puissent s'exercer, il faut que certains d'entre nous s'attellent à la création, à l'initiative. Et le plus grand nombre est le plus grand souhaitable. C'est ce que veut porter le dispositif Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat.

Entreprendre, devenir indépendant ou former une structure collective que l'on dirige, c'est exaltant même si, comme d'autres activités de la vie, ce n'est pas toujours facile. C'est prendre des responsabilités et des risques conséquents. Un risque qui est encore plus conséquent -cela est trop peu relevé- quand on ne possède ni réseaux puissants, ni fortune personnelle, ni patrimoine familial ; aucune sécurité pour rebondir si jamais l'aventure s'arrête pour des raisons des plus diverses, faute par exemple de trouver suffisamment de clients ou de marchés, d'arriver à assurer un modèle économique.

Même si le nombre de défaillances d'entreprise est en baisse ces derniers mois, il est souvent très difficile de passer la première année puis le cap des trois ans, surtout quand on est d'origine modeste, surtout quand on a peu de contacts, surtout quand on a peu de diplômes. Oui, de diplômes. Là où l'entrepreneuriat individuel ou collectif est parfois vu comme un moyen de construire son destin en étant libéré des contraintes et des diplômes, force est de constater que ceux-ci restent un facteur d'inégalité majeur. Dans le numérique, qui était autrefois l'un des derniers repaires de méritocratie et d'autodidactes, seulement 1 % des créateurs n'ont pas de diplôme. Et aujourd'hui 83 % des chefs d'entreprises français de start-up présentes au Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas proviennent de grandes écoles ; des grandes écoles qui fournissent à notre patrie des personnes compétentes mais souvent recrutées uniquement dans les couches supérieures de l'échelle sociale.

L'inégalité de naissance, si présente dans nos sociétés, se manifeste là aussi lorsqu'on veut créer son entreprise. Et, ici comme ailleurs, le groupe Socialistes et républicains métropolitains entend bien prendre sa part au combat contre les injustices du destin.

Et L\_VE va dans ce sens. Je prendrai juste quelques exemples : en permettant, à travers des dispositifs de prêts solidaires, une aide au financement avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), en soutenant l'entrepreneuriat dans les quartiers populaires avec l'Association sans priorité pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), en permettant d'entreprendre de façon solidaire avec Elycoop, en accompagnant de jeunes entreprises avec l'Association de développement local (ADL) pour l'emploi et la formation et en soutenant l'égalité femme/homme avec Action'elles.

En permettant cela et en apportant son concours, notre Métropole essaie de combler les inégalités face à l'initiative. Rendre la liberté plus égale, voilà une belle mission que nous essayons d'accomplir.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Monsieur Kimelfeld, quelques mots.

**M. le Vice-Président KIMELFELD** : Quelques mots très rapides pour donner quelques éléments à madame Burricand : pour lui dire d'abord que je viens d'écrire à madame le Maire de Vénissieux pour repréciser le fonctionnement de la commission locale d'insertion (CLI) plénière et de la CLI qui traite des cas individuels et je voudrais repréciser que, oui bien sûr, c'est un dirigeant d'entreprise -vous l'avez dit- qui préside à la CLI plénière. En aucun cas, il n'intervient sur les cas individuels. Je crois qu'il faut bien le préciser ici pour ne pas tomber dans la caricature. Il faut rajouter aussi que, bien sûr, les élus de Vénissieux comme les élus de la CLI sont invités à la CLI plénière notamment.

Je voudrais simplement dire aussi qu'en matière d'insertion, on ne peut pas fonctionner par soustraction mais plutôt par addition de compétences ; c'est l'ambition que nous avons sur cette CLI et nous l'avons sur les autres en invitant le monde économique.

Je crois, madame Burricand, que si on veut demander des efforts aux entreprises en matière d'insertion, il faut éviter que l'on tombe trop vite dans la caricature des entreprises. Puis, au passage, Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat accompagne la création d'entreprises, donc quelque part accompagne les créateurs et moi, ce que je souhaite aux créateurs d'entreprises c'est qu'ils deviennent de grands patrons à la tête de grandes entreprises avec beaucoup d'emplois.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Quelques mots simplement pour dire à madame Burricand que je partage partiellement son analyse, tout du moins le début, à savoir que oui, une société c'est compliqué, que les entreprises ne sont pas là pour toujours, qu'il faut donc toujours en créer des nouvelles sous peine d'avoir des difficultés.

C'est pour cela que nous avons mis en place ce dispositif comme Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat qui nous permet de créer quatre à cinq fois plus d'entreprises que ce que nous faisons il y a une dizaine d'années. C'est pour cela que l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) prospecte à l'étranger pour essayer de faire venir à Lyon un certain nombre d'entreprises dans notre Métropole. Vous voyez, c'est compliqué, déjà pour un certain nombre d'entreprises, de grandes entreprises françaises : par exemple je discutais avec des chefs d'entreprises il y a quelque temps, ils me disaient : "Vous voyez, sur la France, c'est à peu près 8 à 9 % de nos parts de marché, sur l'Europe, c'est 20 % de nos parts de marché." et donc il faut essayer de faire en sorte qu'il y ait un attachement fort avec un territoire, que l'on peut faire uniquement par le fait de développer une université, de la recherche, de la formation qui soit d'excellence et donc qu'ils aient un intérêt à pouvoir rester dans notre territoire et c'est ce que nous faisons.

Je crois que nous ne le réalisons pas si mal parce que je ne sais pas si vous avez lu la dernière enquête de l'INSEE ; je vous donnerai les références et vous verrez que les deux tiers des emplois créés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes au cours des six derniers mois l'ont été dans la Métropole de Lyon. Ce n'est pas si mal et c'est peut-être parce que nous donnons une certaine image de la Métropole.

Vous voyez, évidemment, c'est mieux si on apparaît un peu tournés vers ces complémentarités entre l'université, la recherche et l'entreprise pour attirer des entreprises, en particulier des entreprises étrangères, que si vous voyez des choses sur les écrans de télévision, où ça brûle partout ; on va dire que c'est plus attractif pour les entreprises étrangères et donc c'est pour cela que nous essayons de mener la politique que nous menons dans cette agglomération.

**Mme la Conseillère PICARD** : C'est pour ça qu'on vous demande une université à Vénissieux !

**M. LE PRESIDENT** : Voilà donc je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe DERCAMP n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2016-1156 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2016-1158 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Pôles de compétitivité Techtera, Axelera et Tenerrdis - Attribution de subventions à l'INSA pour son programme de R&D INCREASE, à la société PROCESSIUM pour son programme de R&D DEEPER, à la société HTH pour son programme de R&D MINT et à la société CRMT pour son programme de R&D MOGAS - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1159 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Filières cleantech - Attribution de subventions aux pôles de compétitivité et cluster cleantech pour leur programme d'action 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1158 et 2016-1159. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur :** Monsieur le Président, un avis favorable pour ces deux délibérations qui viennent accompagner les pôles de compétitivité.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, ça tombe bien, la pédagogie est l'art de la répétition, je vais donc pouvoir répéter ce que vous n'avez pas entendu dans l'intervention de madame Burricand. En tout cas, pas la peine d'une intervention longue pour expliquer qu'il est devenu impossible de voter toute délibération sur ces pôles de compétitivité qui multiplient les financements publics pour des groupes qui détruisent toujours plus d'emplois.

Vous nous direz que la courbe du chômage est en train de s'inverser, même si vous savez bien que les chiffres surprenants du chômage, les derniers, traduisent surtout une explosion pas du tout surprenante des radiations. Mais comme ce qui nous intéresse n'est pas de savoir si François Hollande pourra ou non se représenter en 2017, nous répétons ce que des milliers de salariés voient partout en France, et dans la région Rhône-Alpes et dans l'agglomération lyonnaise, et que des dizaines de militants d'entreprises ont partagé samedi lors des rencontres communistes de Vénissieux sur ce sujet : l'emploi industriel continue à reculer et, avec lui, la création de richesses qui permet le développement réel des emplois de services et non pas de ces jobs, stages, domestiques et autres sous-emplois à la Uber.

Le délégué syndical de Peugeot nous disait qu'au-delà des 3 000 emplois perdus du site fermé d'Aulnay en 2013, qui ont fait la une des médias, ce sont 17 000 emplois qui ont été supprimés dans ce groupe en France. Le délégué syndical d'Alstom Energie, devenue General Electric, vous donne les nouvelles du plan de 1 500 suppressions d'emplois en France, pour ce groupe dont nous finançons massivement le projet à Villeurbanne. Les grévistes de Bosch dénoncent les milliers d'emplois perdus et occupent le site de Vénissieux ; sans doute n'avez-vous pas eu le temps de rencontrer le Président de Bosch pour le convaincre de l'attachement au territoire. Pour info, ils étaient attendus ce matin par des vigiles et des huissiers, montrant à quel point le dialogue social à l'allemande a les mêmes limites que le dialogue social à la française.

J'arrête là pour ne pas être long mais voilà la vérité de cette "économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Vous aurez reconnu le discours européen de Lisbonne qui est à la base de cette démarche des pôles de compétitivité.

Nous avons déjà demandé, avec d'autres, un vrai bilan de ces pôles en termes d'emploi, et notamment d'emploi industriel. Et je suis désolé pour notre ami Max Vincent mais je voudrais bien qu'il nous donne les chiffres de l'emploi industriel à Lyon ; dans l'agglomération lyonnaise, c'est une chose mais à Lyon, ce serait assez rigolo. Pour ceux qui connaissent le troisième et le huitième, il est devenu évident que ce n'est pas leur objectif et qu'ils servent bien d'autres intérêts.

Nous ne sommes pas opposés bien sûr aux projets eux-mêmes et donc notre groupe s'abstiendra sur ces délibérations.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Encore quelques mots parce qu'effectivement, vous avez raison, la politique, c'est l'art de la pédagogie. C'était Lénine qui disait : "La politique c'est trois choses : expliquer, expliquer et expliquer.". Donc j'explique.

Donc, si j'ai à expliquer, je vous dirais que l'on a essayé, dans un certain nombre de pays à travers le monde, de créer une économie totalement administrée et apparemment cela n'a pas très bien marché. Si l'Union soviétique s'est effondrée à un moment donné, c'est parce que l'on avait un modèle d'économie administrée et cela a été l'effondrement. Vous comprenez, nous sommes comme vous des réalistes, nous ne voulons pas reprendre des modèles qui se sont effondrés. Donc nous essayons ici, modestement, dans notre agglomération, de développer des modèles un peu nouveaux et qui nous permettent de développer l'emploi. Vous avez raison sur un point, c'est qu'en France, au cours des dix, quinze dernières années, on a laissé tomber l'emploi industriel parce qu'il y avait à un moment donné une thématique qui était que, finalement, il suffisait de se développer sur les services et que, c'était fondamental, on pouvait laisser l'emploi industriel aux autres. Quand on regarde aujourd'hui ce que sont les services dans l'agglomération lyonnaise, pour deux tiers ce sont des services à l'industrie. Donc il faut bien qu'il y ait un peu d'activité industrielle pour pouvoir continuer à développer les services aux industries.

Nous avons continué à avoir une base économique relativement importante. Relativement importante, vous le savez, je vous le répète chaque jour, sur les sciences du vivant, relativement importante sur les cleantechs, relativement importante sur le numérique, notamment appliqué par la Ville et c'est parce que nous avons cette base-là qu'aujourd'hui, notre tertiaire se développe. Excusez-moi du peu mais dans les récents classements -et je vous invite à aller voir "Why invest in Lyon ?", vous verrez le classement qui a été fait des villes européennes sur le tertiaire placé par Ernst & Young, en dehors de Londres et Paris-, nous sommes aujourd'hui classés septième ville en Europe, nous étions vingt-cinquième il y a une vingtaine d'années !

Voilà c'est cela le modèle. Et comme vous êtes quelqu'un qui aime l'économie, je m'étonne que vous n'adhériez pas encore au modèle lyonnais. Mais je ne désespère pas, un jour, de vous en convaincre.

Je mets ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; M. Casola (Front national) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2016-1163 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Les rendez-vous Carnot - Edition 2016 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> édition du salon Les Rendez-Vous Carnot à Lyon du 5 au 6 octobre 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1163. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Mes chers collègues, il s'agit de décider d'un soutien aux Rendez-vous Carnot, que nous avons accueillis plusieurs années durant, qui sont maintenant en alternance entre Paris et Lyon. La dernière édition a eu lieu en 2014. Nous les accueillons de nouveau avec une subvention légèrement diminuée par rapport à l'effort que nous apportons dans le passé mais, sur le fond, il s'agit bien de faciliter un partenariat au bénéfice de l'innovation des entreprises, partenariat entre les Instituts Carnot qui sont des instituts de recherche publics et un certain nombre d'entreprises, dont un assez grand nombre de PME qui, au cours de ces rendez-vous organisés, viennent en quelque sorte confronter leurs besoins en matière de recherche et de développement par rapport à ces laboratoires. Voilà le principe de cette délibération pour laquelle notre commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, avec quelques contenus, soutenons donc les Rendez-vous Carnot ! La délibération nous présente ce que sont les Instituts Carnot et l'objectif des rendez-vous. Le label est attribué à des structures de recherche par le Ministère concerné. 34 instituts sont participants d'une association qui organise les rendez-vous. Convention d'affaires, ces rendez-vous permettent aux PME en particulier de trouver un accompagnement en recherche et développement (R&D) répondant à leurs besoins d'innovation. C'est donc l'ensemble des acteurs de la R&D et des grandes entreprises qui se retrouve au travers de 9 000 rendez-vous préprogrammés, avec 2 500 participants et participantes en 2014 à Lyon et en 2015 à Paris ! Ces acteurs de la R&D sont les instituts cités, les sociétés de recherche contractuelles, les centres techniques industriels (CTI), les pôles de compétitivité et clusters, des laboratoires de recherche et de transfert de technologies, des sociétés agréées en matière de crédits d'impôt recherche (CIR). Je vais y revenir !

Les rencontres Carnot vont créer au salon 2016 "un village des grands donneurs d'ordres", une "tribune de l'innovation", une "zone de discussion libre". Ces animations des rencontres devraient permettre d'abord aux start-up et aux PME présentes d'avoir accès aux grands groupes ; ensuite, de contribuer aux financements d'innovations technologiques donc de leur industrialisation ; enfin, de débattre librement des enjeux, des objectifs et des finalités. Cela me permet d'espérer que, lors des interventions faites au nom de la Métropole à l'ouverture et à la clôture de l'initiative, à l'occasion des multiples rendez-vous et rencontres, il pourra être mis en avant quatre questions :

1° - une conception ouverte de la R&D et de l'innovation en intégrant, aux enjeux de celles-ci, l'emploi utile et la formation, voire le dialogue social -mais il n'y a pas un mot dans la délibération- ;

2° - que les relations "donneurs d'ordres/sous-traitants", puisqu'on crée un espace, intègrent aux enjeux stratégiques des grands groupes tenus trop souvent secrets les enjeux des sous-traitants plus liés à l'emploi, à la formation et aux territoires, à la proximité ;

3° - un appel à la recherche privée pour que les financements publics des projets, en progression constante, ne soient pas le prétexte de leur désengagement mais au contraire servent à ce que la recherche privée se développe et que nous atteignons enfin l'objectif européen de Lisbonne de 3 % de produit intérieur brut (PIB) en France en R&D -nous n'en sommes qu'à 2,13 % !- ;

4° - que les discussions portent aussi sur l'utilisation du CIR. Nous avons vu dans la délibération que les entreprises qui y accèdent sont parties prenantes des rendez-vous.

Cela me permet une remarque de taille : le crédit impôt recherche s'élève, en créance fiscale, à 5,2 milliards. Il augmente chaque année. Ce niveau est dix fois supérieur à celui du début des années 2000, sans évaluation précise de son impact. Un rapport a été fait au Sénat et enterré avant publication, ce qui est fort regrettable. Ce rapport confirmait celui de la Cour des comptes de 2013. Et je cite la Cour des comptes : "L'évolution de la

dépense des entreprises en R&D n'est pas, à ce jour, en proportion de l'avantage fiscal qui leur est accordé". La Cour des comptes suggère "d'accorder, pour supprimer l'optimisation fiscale, le bénéfice du CIR aux groupes dont les conventions prévoient le retour du crédit d'impôt à la filiale qui a effectué la recherche".

Cette suggestion vient justifier la proposition que j'avance pour que les revenus des brevets des pôles de compétitivité soient répartis proportionnellement aux différents financeurs des projets, PME, start-up, laboratoires et collectivités qui les ont financés. Les réformes successives du CIR, en permettant d'intégrer les filiales étrangères des groupes, peuvent masquer une évasion fiscale. Il est consternant de constater qu'une semaine après l'affaire des "Panama papers", une majorité de Parlementaires européens n'ont pas trouvé mieux que de voter une directive renforçant le secret des affaires. Lorsqu'on sait que près de 2 000 lobbyistes des marchés financiers grenouillent à Bruxelles auprès des 28 commissaires européens, nous aurons compris d'où vient le scandale !

Il est d'ailleurs vraisemblable que ces mêmes lobbies aient œuvré à Bercy pour faire passer cette loi absurde, dont nous avons parlé en début de séance, de refinancement des emprunts toxiques appelé "désensibilisation de la dette" au coût de 425 M€ d'argent public, toutes collectivités confondues. Cette nouvelle loi qui nous contraint à passer par là nous reste en travers de la gorge.

Nous voterons bien entendu la délibération, avec ces remarques, en espérant avoir été entendus et qu'elles soient prises en compte.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Jacquet, vous savez que nous nous vous entendons toujours avec plaisir. Non, mais les Rendez-vous Carnot, c'est vraiment quelque chose d'extraordinaire. Moi, j'invite tous les Conseillers à venir parce que c'est "top niveau". C'est effectivement les plus grands laboratoires de recherche, c'est ceux qui justement peuvent permettre de faire l'innovation de demain et de faire en sorte que notre économie et notre industrie soient compétitives.

Et, par exemple sur la sous-traitance, monsieur Jacquet, vous savez que nous avons signé, il y a quelque temps, ce que nous appelons le "pacte petites et moyennes entreprises (PME)" qui doit permettre une liaison entre les grands groupes et les PME d'un territoire.

Donc je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2016-1166 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde dans le cadre de la réalisation du projet en faveur de l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca (Roumanie) - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1166. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde dans le cadre de la réalisation du projet en faveur de l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca (Roumanie) pour l'année 2016.

Je rappelle qu'une première convention de coopération décentralisée a été mise en place en 2011, visant à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées de Tinca en Roumanie, ville d'origine d'une grande partie de cette communauté présente sur le territoire métropolitain.

Une nouvelle convention de coopération décentralisée, d'une durée de trois ans pour la période 2015-2017, fixant les objectifs doit être approuvée par le Conseil métropolitain.

Je rappelle les orientations stratégiques du projet :

- améliorer les conditions de vie des populations très défavorisées de Tinca,
- formation à l'auto-réhabilitation de l'habitat,
- favoriser l'inclusion sociale de ces populations en Roumanie par l'alphabétisation et l'accès à la scolarisation,
- établir un lien social entre ces familles très défavorisées et l'ensemble de la population.

La subvention qui est inscrite et qui sera versée par la Métropole de Lyon à cette association est de 50 000 €, sans oublier l'apport important de la Fondation Abbé Pierre de 100 000 € ainsi que celui de la Commune de Tinca de 10 000 € et les fonds propres de l'association pour 5 000 € sur un programme de budget prévisionnel en 2016 de 165 000 €.

La commission a donné un avis favorable à cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président et chers collègues, comme chacun a pu le constater dans cette délibération très complète qui nous est présentée -et j'en profite pour saluer le travail des services-, l'action que nous allons subventionner est particulièrement importante parce qu'elle concerne un véritable programme et aussi qu'elle s'inscrit dans la durée.

Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons pu lire dans la délibération mais je voudrais apporter quelques éléments de réflexion complémentaires, en particulier pour éclairer la complexité portée par la coopération décentralisée qui ne peut être considérée uniquement comme une action unilatérale.

En premier lieu, il faut souligner l'isolement de la Commune de Tinca, isolement géographique mais aussi institutionnel et politique, dans un pays où l'Etat peine à sortir du manque de moyens, des communautarismes et de l'absence de mesures globales, dans une Europe où les appels à projets sont d'une complexité extrême et, de fait, ouverts aux Communes fortes et fermés aux plus faibles qui sont aussi celles qui en ont le plus besoin. Dans ce contexte, les collectivités locales roumaines, dont Tinca est tout à fait représentative, distribuent l'aide sociale aux Roms, cofinancent le système éducatif mais laissent pourrir les situations des ghettos, sans moyen d'intervenir sur une situation toujours très compliquée, sans connaissance, parfois sans beaucoup de volonté et sans idée pour innover et changer.

La coopération Lyon-Tinca pallie cette forme d'isolement. Tinca apprend beaucoup de Lyon et aussi, réciproquement, Lyon apprend de Tinca, notamment pour aller porter cette petite parole un peu plus haut auprès de la Commission européenne, ce qui a été fait en 2014 et 2015.

Le problème des ménages Roms marginalisés et pauvres n'a localement aucune solution. Il y a un problème de formation des élus en matière de politique d'inclusion. La coopération Lyon-Tinca a glissé, suggéré une idée de ce que peut être cette politique d'une manière très simple : par des actions positives de médiation pour favoriser le lien entre institution publique et ménages pauvres. C'est ainsi que le progrès se dessine. Personne, dans ces petites communes, ne sait appliquer la politique du Gouvernement et le Gouvernement n'a aucun moyen de vérifier ou de pousser ces applications. Pire, elle passe par des appels à projets d'une extrême complexité et aux exigences impossibles à atteindre, et cela est identique aux gros appels à projets européens. C'est la coopération Lyon-Tinca qui permet d'amener des idées d'un côté comme de l'autre pour aller chercher les moyens contenus dans les appels à projets et appliquer les politiques.

Pour terminer, je voudrais donner deux exemples de ce que je viens de dire :

- un récent projet, porté par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour les échanges, a abouti à une réponse co-construite entre Lyon, Tinca et Razgrad en Bulgarie, un projet en direction de solutions concrètes pour l'inclusion des Roms marginalisés que Tinca ne pouvait porter seule ;

- il y a un nouveau projet FSE, qui est en cours de travail à Tinca, ce qui est historique et n'avait jamais encore été pensé auparavant, malgré l'ancienneté du dispositif. La Métropole a encouragé la démarche et, sans la coopération décentralisée, elle n'aurait pu exister.

L'action de la Métropole a du sens, elle repose sur l'engagement de nombreux acteurs. Elle participe à la construction d'un avenir différent pour celles et ceux qui sont encore trop souvent contraints de chercher, hors de leur pays, un peu d'espoir.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COMPAN** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, sur ce sujet de la coopération décentralisée, nous avons déjà eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de nous exprimer concernant l'intervention de la Métropole de Lyon.

Si nous soutenons la démarche, nous nous interrogeons plus sur les choix d'opportunités de la Métropole. Même si une présentation de la politique de coopération décentralisée et du dispositif de soutien aux acteurs de solidarité internationale a été faite en commission, nous attendons toujours une réelle analyse des choix d'opportunités et une étude de l'impact économique de cette politique : "Pas avant la fin de l'année", c'est ce que vous nous avez répondu.

Par ailleurs, monsieur Vincent nous a annoncé que, dans le contexte de maîtrise des dépenses de la Métropole, une baisse globale de 6 % de la participation financière était pratiquée. Or, sans visibilité sur l'enveloppe globale, nous ne pouvons la constater dans les faits.

Sur la convention avec le Burkina Faso par exemple, nous repartons sur le même budget d'intervention que l'année précédente. On peut s'étonner, dès lors, que les efforts financiers pourtant faits sur d'autres dossiers ne soient pas appliqués ici.

Concernant le dossier numéro 2016-1166 -c'est la convention avec la Ville de Tinca-, vous nous avez également présenté en commission un bilan des actions réalisées. Elles concernent principalement la formation aux métiers du BTP pour la réhabilitation de l'habitat local et l'alphabétisation.

Si cette politique peut effectivement trouver son utilité pour tenter de sédentariser des populations, quelle est la réelle force de frappe de la Métropole quand elle agit seule ? Vous nous dites que cette politique a permis le retour de quelques familles sur place ; selon toute vraisemblance, cela doit rester très minoritaire : il suffit, pour s'en convaincre, de se promener dans notre agglomération. Comme nous l'avons déjà dit, nous aimerions, sur ce projet, une plus large collaboration avec l'Etat, avec l'Europe, notamment pour garantir une meilleure efficacité. Seuls, nous ne sommes pas assez forts.

Les écueils sont donc toujours là : un manque de visibilité globale sur les aspects financiers et les résultats de la coopération décentralisée et un isolement de la Métropole sur l'aspect inclusion.

De fait, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Vincent, vous voulez rajouter quelques mots ?

**M. le Conseiller délégué VINCENT** : Oui, monsieur le Président. D'abord, pour mon collègue du GRAM, je voudrais tout de même lui dire que la Ville de Tinca est un acteur très important. J'ai eu l'occasion d'y aller, de me rendre compte sur place et je peux vous dire que le Maire de Tinca est très engagé avec nous pour, justement, apporter les solutions. Je crois qu'il fallait le dire et je dirai que la Commune de Tinca n'est pas totalement isolée puisque nous avons rencontré les responsables du Département de Bihor qui sont tout à fait aussi engagés dans la politique que nous menons, une politique qui est co-construite -si je puis dire- avec les différents acteurs.

Pour répondre à mon collègue des Républicains sur les choix d'opportunités, j'ai rappelé que, bien sûr, nous étions contraints sur le plan budgétaire mais ce qui ne nous empêche pas de travailler, bien évidemment, avec les fonds européens, en particulier avec l'Agence française de développement puisque nous servons de levier. Nous aurons l'occasion de faire un bilan global à la fin de l'année sur toutes les actions entreprises et vous verrez que celles-ci sont très importantes.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés et M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

**N° 2016-1167 - développement solidaire et action sociale** - Saint Genis Laval - Conseil d'administration de la Fondation Champagnat - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction des établissements pour personnes âgées -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Conseillère Gailliot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2016-1167.

**Mme la Conseillère GAILLIOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Nous avons à désigner un représentant au Conseil d'administration de la Fondation Champagnat. La Métropole dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration de la Fondation Champagnat. Je vous propose la candidature suivante : M. Roland CRIMIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRESIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (groupe Front national) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère GAILLIOT.

---

**N° 2016-1169 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Pôle métropolitain - Organisation d'événements en résonance : Jazz à Vienne et Biennale des arts du cirque - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1169. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant le soutien apporté à deux événements culturels, en résonance avec le festival Jazz à Vienne et le festival du cirque de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI).

Nous le savons, les événements culturels métropolitains sont devenus incontestablement des marqueurs de notre territoire et en particulier au niveau du Pôle métropolitain, que ce soit les Biennales de la danse et d'art contemporain pour la Métropole, que ce soit Jazz à Vienne pour ViennAgglo, la Biennale du design pour Saint Etienne Métropole et la Biennale des arts du cirque pour la CAPI.

Chacune de ces manifestations a pris l'habitude de compléter le cœur des manifestations par un certain nombre de manifestations satellites qui visent à permettre le rayonnement et attirer bien entendu des publics nouveaux et ainsi enrichir la manifestation elle-même.

Ainsi, nous proposons ici, pour Jazz à Vienne, après une première expérience que nous avons mise en œuvre il y a un an, le Périscope présentera une séquence de jazz à ciel ouvert, puis la CAPI viendra présenter, en dehors de tous les arts du cirque qui seront présentés, en collaboration avec la compagnie MPTA, des œuvres dans le cadre des Utopistes qui seront à la fois dans le théâtre des Célestins et sur la place des Célestins.

Nous vous proposons de voter cette délibération qui représente 8 000 € pour chacune des manifestations.

La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT :** J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concernant les arts du cirque nous permet de souligner la richesse du nouveau cirque, tant il est foisonnant et tant l'univers des compagnies propose des esthétiques différentes. On y remarque une caractéristique commune : l'absence d'animaux sauvages, en rupture avec les usages du cirque traditionnel.

D'ailleurs, nous sommes interpellés -et surtout vous, chers collègues, dans cette assemblée, qui sont aussi Maires de communes du territoire- sur les conditions de vie et d'exploitation des animaux sauvages dans les nombreux cirques présents chaque année dans notre agglomération. En effet, il existe aujourd'hui une attention nouvelle à la souffrance animale. Le Code civil reconnaît depuis très peu de temps, depuis le 28 janvier 2015, les animaux comme des "êtres vivants doués de sensibilité" et non plus, comme avant, des "biens meubles". De plus en plus de personnes s'opposent fermement à l'exploitation et la souffrance d'autres espèces vivantes. C'est une préoccupation sociétale qui marque notre évolution et notre empathie.

Nous vous demandons, à l'instar d'associations représentatives, de mettre en place une interdiction des cirques avec animaux dans vos communes dans notre Métropole. En effet, sous l'or de la fête, il n'y a qu'une bien triste réalité : des animaux prisonniers, contraints d'exécuter de pénibles numéros contre nature. De plus, vous le savez, les animaux utilisés par les cirques sont constamment transportés d'une représentation à une autre dans un environnement où leurs besoins les plus élémentaires ne peuvent être satisfaits. Plus de 90 % du temps, ils sont enfermés dans des wagons à bestiaux ou dans de bien mornes enclos et peuvent être battus et punis dans le cadre de méthodes de dressage inhumaines. La punition physique a longtemps été la méthode standard de dressage pour les animaux dans les cirques. Les animaux, au contraire de certains d'entre nous, ne font pas naturellement de la bicyclette, ne se tiennent pas sur leur tête, ne font pas l'équilibre sur des ballons ou ne sautent pas à travers des cerceaux de feu.

Chers collègues, en votre qualité de Maires et selon l'article 211 du Code rural, vous avez le pouvoir de prendre des mesures de nature à prévenir les risques pour la sécurité des personnes que peut présenter la présence d'animaux sur le territoire de vos communes et ainsi refuser l'installation d'un cirque détenant des animaux. Des communes de notre Métropole comme Vernaison et Chassieu ont restreint ou interdit l'utilisation d'animaux pour l'amusement. Nous espérons que vous saurez vous aussi refuser d'accorder des permis pour les cirques d'animaux sauvages sur le territoire public.

J'en terminerai en citant Gandhi : "On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités".

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller GENIN :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller CHABRIER :** Monsieur le Président, chers collègues, le groupe La Métropole autrement votera cette délibération. Il ne s'agit certainement pas de remettre en cause le soutien financier apporté par la Métropole aux manifestations en résonance Jazz à Vienne et Biennale des arts du cirque. Faire rayonner ces grands événements sur le territoire métropolitain et permettre à son public d'en profiter sont des initiatives indéniablement positives et tout soutien de la collectivité en est légitime.

Cela étant, nous évoquons, depuis la création de la Métropole, la nécessité de la définition d'une véritable politique culturelle métropolitaine à part entière. Le travail est en cours. Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu courant 2015 avec les différents représentants des Communes de la Métropole, élus, techniciens et le tout sous la houlette de madame la Vice-Présidente Myriam Picot.

Lors de ces rencontres, a été clairement affirmée la nécessité que la Métropole reconnaisse l'intérêt métropolitain de certains équipements et événements de proximité afin qu'ils puissent bénéficier du soutien de la collectivité. La politique culturelle métropolitaine devra intégrer cet impératif de proximité. De nombreux événements organisés dans les territoires ne reçoivent aujourd'hui aucune aide de la Métropole. De par leur succès, ces événements participent à l'attractivité culturelle de la Métropole et, à ce titre, le soutien de la collectivité serait bénéfique et légitime. Ce soutien pourrait même être indispensable dans les années à venir car les Communes, dans le contexte financier actuel de plus en plus contraint, auront du mal à assumer seules les aides octroyées.

Enfin, cette nouvelle politique de subventions devra reposer des critères objectifs et des lieux de décision pour l'attribution des aides, l'association et la consultation des Communes et des Conférences territoriales des Maires nous semblent indispensables pour la mise en œuvre concrète de cette politique métropolitaine de soutien aux manifestations et équipements culturels.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué KÉPÉNÉKIAN.

---

**N° 2016-1171 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Soutien aux sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Sellès a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1171. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération a pour objet d'octroyer des subventions annuelles de fonctionnement aux sections sportives des collèges de la Métropole qui en font la demande. En 2015, cette politique de soutien héritée du Conseil général a été reconduite.

En 2016, la Métropole souhaite dynamiser cette action en témoignant intérêt et reconnaissance en faveur du sport au collège. Le sport au collège, c'est l'Union nationale du sport scolaire du département du Rhône (UNSS) dont nous soutenons le Comité départemental et métropolitain par une subvention de fonctionnement et lors des manifestations comme les jeux des collèges et le cross départemental notamment.

Les associations sportives des collèges sont les prolongements et compléments plus techniques des séances d'éducation physique dispensées dans le cadre de l'emploi du temps des élèves.

Les sections sportives des collèges bénéficient d'horaires aménagés. Leur création est déterminée par l'accord de l'Education nationale par le biais du principal du collège qui détache un professeur volontaire. L'encadrement est assuré par un entraîneur diplômé et breveté d'Etat, issu d'une association sportive ou d'une fédération représentant la discipline choisie et la participation des collectivités par la mise à disposition des installations municipales.

Il existe sur la Métropole 75 sections sportives. En 2015, 14 collèges représentant 18 sections ont bénéficié d'une aide financière. En 2016, 11 collèges représentant 17 sections sportives ont déposé un dossier de participation aux frais d'encadrement, de transport ou d'achat de matériels. Nous retenons plus particulièrement le nombre d'élèves inscrits, la participation aux finales des championnats de France d'une discipline sportive scolaire et le conventionnement avec un partenaire fédéral local.

En 2015, la participation était de 16 600 € ; en 2016, de 20 234 €. Le Conseil général octroyait une subvention par collège de 1 500 €. Nous proposons une subvention par section sportive de 1 500 €. Sont concernés par ce soutien les collèges :

- Joliot-Curie de Bron pour l'escrime et la natation,
- Colette de Priest pour la lutte,
- Georges Brassens de Décines Charpieu pour la voile et le football,
- Laurent Mourguet d'Ecully pour le rugby,
- Morice Leroux de Villeurbanne pour le rugby, la natation, le judo, la lutte,

- Saint Louis-Saint Bruno sur Lyon 1<sup>er</sup> pour le football,
- Louis Aragon de Vénissieux pour le basketball,
- Marcel Pagnol de Pierre Bénite pour le basketball et l'athlétisme,
- Saint Thomas d'Aquin d'Oullins pour le football,
- les Battières à Lyon 5<sup>e</sup> pour le basketball,
- Pierre Brossolette à Oullins pour le tennis.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Conseiller délégué et mes chers collègues, le rapport que vous proposez à notre délibération est la reprise d'une compétence du Département qui concerne les collèges disposant de sections sportives.

Notre groupe considère -et je pense que nous ne sommes pas les seuls- que le sport est la vitrine d'un territoire et de son excellence et qu'il constitue un facteur d'attractivité à part entière. A titre d'exemple et dans un tout autre registre, ce Conseil a voté aujourd'hui le dispositif de soutien aux bénévoles de l'Euro de football, tout comme il prévoit d'aider et de soutenir les clubs sportifs professionnels et nous en sommes plutôt satisfaits.

Cependant, nous sommes en droit de nous poser quelques questions sur la politique sportive de la Métropole, tout particulièrement lorsqu'elle ne concerne pas le haut niveau.

Le sport véhicule des valeurs que nous connaissons tous : le respect des règles, la notion d'effort, de mérite, de persévérance et de transmission d'apprentissage de vie en communauté, autant de choses qui, dans certains quartiers populaires en particulier, comme dans notre société en général, manquent notamment à notre jeunesse. Alors, lorsque nous évoquons les sections sportives dans les collèges, il faut penser que les établissements concernés sont très souvent en zone politique de la ville et qu'il s'agit souvent d'un véritable plus qui permet à une vraie mixité sociale d'émerger et de donner un sens à ces valeurs, tout en valorisant un collège tout entier.

Nous voterons donc évidemment pour ce rapport mais nous nous interrogeons sur la modestie des sommes parfois attribuées en l'absence de politique d'équipements sportifs. Le Département du Rhône soutenait les investissements en gymnases et en équipements sportifs pour les collégiens, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui avec la Métropole. Qu'en sera-t-il dans le futur ?

Ce n'est malheureusement pas avec 1 000 €, qui ne concernent pas tous les collèges ayant des sections sportives, que les collégiens pourront faire l'apprentissage des valeurs véhiculées par le sport dans des équipements parfois vieillissants, que les collectivités territoriales, étranglées financièrement par les décisions gouvernementales que nous connaissons tous, ont de plus en plus de mal à entretenir.

Notre question porte donc essentiellement sur la politique métropolitaine à terme, en termes d'aides aux équipements sportifs, qui viendrait utilement compléter celle aux collèges à sections sportives.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'espère que, dans l'avenir, évidemment pour les collectivités locales, un avenir rayonnant va se dessiner.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

---

**N° 2016-1175 - proximité, environnement et agriculture** - Villeurbanne - Station d'épuration de la Feyssine - Valorisation du biogaz - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1175. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. C'est sobre ! (*Rires dans la salle*).

J'ai une demande d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés (EELV).

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président et chers collègues, la station de la Feyssine comporte, depuis sa conception, un digesteur pour méthaniser les boues d'épuration et je me permets de rappeler que les élus écologistes avaient, en leur temps, dans les années 2005-2006 -et dans le cadre du plan climat-poussé pour que cette nouvelle station d'épuration soit équipée d'une telle installation.

L'objectif initial était que le biogaz produit permette de sécher les boues d'épuration. Aujourd'hui, grâce à des avancées réglementaires qui autorisent l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel et car la production de

biogaz à la Feyssine est importante, vous nous proposez 2 M€ de travaux pour traiter les impuretés, contrôler le biogaz et le réinjecter dans le réseau de Gaz Réseau Distribution France (GRDF), à hauteur de 6gWh par an, soit l'équivalent de 450 foyers chauffés au gaz. Deux ans de travaux sont encore nécessaires à la Feyssine avant cette injection. Si ce délai peut être raccourci, nous nous en réjouissons un peu plus.

Le biogaz ainsi produit sera vendu à un prix plus intéressant que celui auquel la Métropole achètera le gaz pour sécher ses boues et l'investissement, qui sera aidé par l'Agence de l'eau et peut-être par l'Europe, sera rentabilisé en quatre à cinq ans.

L'intérêt économique est évident et ce projet constitue un exemple concret de la transition énergétique. Notre collectivité s'y retrouvera rapidement sur le plan financier et, dans le contexte particulier du chantier des marges de manœuvre -n'est-ce pas, monsieur le Président et monsieur le Vice-Président aux finances ?-, un investissement avec un temps de retour aussi court doit nous conduire à d'autres projets de ce type.

De plus, nous augmentons la part des énergies renouvelables de notre territoire, ce qui est un objectif à la fois du plan climat et de la loi de 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte.

Enfin, nous sommes dans l'économie circulaire puisque des déchets locaux constituent une nouvelle ressource utilisée localement. Que du plus à généraliser dans nos autres stations !

C'est pourquoi, monsieur le Président, nous vous demandons d'engager d'ores et déjà la même démarche sur les stations de Pierre Bénite et de Saint Fons, où les volumes d'eaux traités sont bien plus importants et, de ce fait, où le potentiel de production de biométhane est encore supérieur.

Vous l'aurez compris, nous voterons cette délibération avec grande satisfaction, en attendant au plus vite celles sur Saint Fons ou Pierre Bénite.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2016-1177 - proximité, environnement et agriculture** - Transport, élaboration et valorisation du matériau de technique routière des mâchefers issus de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1177. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de vous autoriser à signer le marché de transport, d'élaboration et de valorisation du matériau de technique routière des mâchefers issus de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud et tous les actes y afférents avec les entreprises SITA LYON, LELY ENVIRONNEMENT et MODUS VALORIS/MOULIN TP pour un tonnage minimum de 25 000 tonnes et maximum de 100 000 tonnes. Sur le fond, je laisserai monsieur le Vice-Président Thierry Philip, s'il le souhaite, apporter des compléments.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président et chers collègues, en fin d'année civile dernière, le Député André Chassaigne interrogeait la Ministre de l'écologie quant aux impacts environnementaux de l'usage des résidus d'incinération en technique routière, et ce suite à un arrêté ministériel de novembre 2011 précisant bien que ces mâchefers sont considérés comme des déchets.

La Ministre invitait alors, en réponse, les collectivités à respecter ce que l'on nomme la "hiérarchie des déchets", à savoir prévention et réduction, puis recyclage, puis valorisation matière ou énergétique, puis enfouissement. Localement, et par défaut de gestion d'un site privé en Nord-Isère, notre collectivité a tout simplement été contrainte d'enfourer pendant plusieurs mois des tonnages de mâchefers avec un vrai surcoût.

Concernant ce marché public dont il est question dans cette délibération, il semblerait que les entreprises retenues soient toutes en dehors de notre territoire et non accessibles par voie d'eau, peu organisées par voie de fer, donc le transfert des mâchefers se fera uniquement en poids-lourds.

Par ailleurs, deux autres points :

- même après un processus de dépollution, ces matériaux-là ne seront jamais de la matière propre puisqu'en clair, tout dépend de la qualité de nos ordures ménagères. Le bilan carbone de cette dépollution, par ailleurs, n'est pas neutre. Enfin, ces fameux sites dits "de dépollution" ou autrement dit "de maturation" ne font pas non plus l'unanimité. Pour mémoire, le site prévu sur Quincieux, initié par le SYTRIVAL (syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) fait toujours débat ;

- lorsque les mâchefers ne sont pas réutilisés en travaux publics -pour faire gros-, ils sont donc enfouis. Il ne vous échappera pas que très peu de territoires souhaitent accueillir ce type d'infrastructures. Vous l'aurez compris, nous n'avons pas, sur notre territoire métropolitain, de site d'enfouissement de mâchefers et nous aurons demain un site de maturation de mâchefers.

De fait, il semblerait judicieux de mobiliser plus de ressources à améliorer nettement les dispositifs concrets du quotidien, afin que les habitants trient plus et mieux leurs déchets, de proposer encore plus de dispositifs de réparation et de réemploi, détournant là aussi parfois des volumes et des tonnages de l'incinération et de l'enfouissement et de se donner la possibilité -pourquoi pas avec le nouveau marché de collecte en mai 2017-, d'expérimenter une collecte de biodéchets, par substitution bien entendu d'une collecte d'ordures ménagères, détournant là encore du tonnage de l'incinérateur.

Vous l'aurez compris, limiter cette production de mâchefers semble une bonne option puisque, jusqu'à preuve du contraire, la Métropole ne peut pas s'assurer de la bonne qualité du contenu des bacs gris.

Enfin, les élus Europe Ecologie-Les Verts s'étonnent qu'un des prestataires en bout de chaîne, le troisième, soit l'opérateur privé qui, justement, a fait défaut dernièrement.

Nous voterons ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1178 - proximité, environnement et agriculture** - Neuville sur Saône - Genay - Vénissieux - Lyon 7° - Oullins - Pierre Bénite - Irigny - Vernaison - Solaize - Feyzin - Saint Fons - Programme d'accompagnement, de prévention et de gestion des risques majeurs - Attribution de subventions à l'Institut des risques majeurs (IRMA) et à l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) pour leurs programmes d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1178. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit d'approuver deux subventions au profit de deux associations qui travaillent dans le domaine des risques technologiques naturels : 20 000 € au profit de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), dans le cadre de la poursuite du programme de recherche-actions RESIRISK ; 22 200 € au profit de l'Institut des risques majeurs (IRMA), dans le cadre de la poursuite des actions 2016 qui consistent notamment à la mise à disposition des Communes des données sur les risques. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une demande du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de prendre un peu de recul à l'occasion de ces délibérations en disant quelques mots sur la notion de risques et des conceptions politiques qu'elle révèle.

L'évaluation d'un risque révèle toujours des attitudes différentes par rapport à l'avenir, fataliste, idéaliste, opportuniste et les assureurs en ont fait leur métier.

Malgré tant d'éruptions volcaniques depuis Pompéi ou de tsunamis, des hommes habitent des lieux dangereux. A la Faute sur Mer, tous connaissaient les risques, pas que le Maire, tous ceux qui voulaient leur maison dans un coin de paradis. Mais pourquoi je vous parle de risques naturels à propos de risques technologiques ?

Permettez-moi de rappeler un vieux débat entre Voltaire et Rousseau : Voltaire, fataliste, affirmait qu'il fallait accepter les catastrophes naturelles ; Rousseau, progressiste, lui répondait : "Un tremblement de terre dans le désert ne fait pas de morts, c'est la présence humaine qui le transforme en catastrophe.". Le risque est donc toujours social. Oui, Haïti en 2010 est un drame du sous-développement, d'un colonialisme destructeur, rien à voir avec une catastrophe naturelle.

Allons plus loin -je m'autorise une digression- : si le soleil accélérât sa transformation en naine rouge menaçant la terre, serait-ce définitif ? Non, le grand pédagogue, rêveur d'univers, Hubert Reeves évoque l'hypothèse de déplacer la terre ! Il envisage même, devant la mort entropique inéluctable de l'univers, de manipuler des trous noirs.

Je me suis éloigné un instant mais pour montrer que les risques ne sont pas dans les incroyables énergies des réalités physiques et naturelles mais dans la capacité ou non de l'humanité à s'organiser, évaluer, réduire, prévenir et réparer. Il n'y a pas de risques technologiques, il n'y a que des risques de société. L'évaluation d'un risque et des mesures préventives ou correctives réduisant son impact sont toujours des décisions politiques.

Après la première grande contamination radionucléaire artificielle de l'histoire humaine, Hiroshima, la ville détruite et contaminée, a été rendue habitable en quatre ans, avec de larges financements US qui réparaient moralement leur péché tout en ancrant le Japon dans l'alliance atlantique et, le cynisme triomphant n'ayant pas de limites, en étudiant de près les conséquences de leur acte, dont je rappelle qu'il était totalement inutile au plan militaire dans une guerre mondiale finissante.

L'anniversaire de l'accident de Tchernobyl est l'occasion de débats vifs suite à l'article de la revue *Nature* évoquant une augmentation de la biodiversité dans la zone d'exclusion. Mais ils révèlent aussi -et surtout, pour moi- l'impact de l'effondrement de l'URSS qui a suivi de près l'accident, de ces villages reconstruits laissés pour compte par la restauration capitaliste. Oui, la catastrophe est toujours sociale.

Noël Mamère, peu suspect de sympathie communiste, disait d'ailleurs, après avoir dénoncé les risques nucléaires, que le plus important était le refus du modèle de société que suppose un modèle énergétique avec nucléaire. Nous n'avons pas le même projet de société mais voilà le vrai débat : non pas quelle société sans risques mais quelle société pour maîtriser les risques, quelle société tout court.

C'est pourquoi la démarche des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) est importante. Elle dit que nous pouvons maîtriser des risques majeurs si nous prenons les mesures nécessaires de réduction, de prévention, de protection. Nucléaire, chimie, pétrole, ce ne sont pas les techniques qu'il faut interroger mais les organisations qui s'en servent. Permettez-moi de prendre un exemple : ce n'est pas la gare de Sibelin ni la raffinerie qu'il faut mettre en cause mais bien l'organisation logistique entre elles, ce qui justifie notre réserve sur le PPRT de la Vallée de la Chimie ; tout ce qui cache les logiques d'un système derrière le masque des risques dits naturels ou dits technologiques travaille en fait au profit du système.

Face aux risques, il y a le cynisme du capitalisme froid de l'assurance qui calcule ce qu'il peut faire payer pour couvrir ses clients et comment il doit se couvrir jusqu'à cet assureur en dernier ressort qu'est toujours l'Etat, c'est à dire la collectivité humaine ! Le capitalisme s'est toujours développé en reportant ainsi les risques sur les autres et le socialisme réel a malheureusement joué trop souvent le mimétisme. Ce n'est pas un hasard si nous parlons de "plans de prévention", personne n'imaginerait parler de "marché de prévention", personne n'accepterait qu'on se limite à financer une assurance risque. Le plan -vous voyez le hasard, monsieur le Président, de l'ordre des délibérations, je réponds à votre dernier commentaire-, c'est-à-dire la décision politique d'orienter les ressources en fonction de l'intérêt général est l'outil de la maîtrise des risques et donc, plus généralement, de la maîtrise publique d'une société humaine complexe.

Cette démarche des PPRT nous montre qu'une autre voie de développement est possible, donnant au politique le rôle décisif pour orienter et contrôler le marché et sortir enfin de cette préhistoire humaine qu'est le capitalisme.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Formidable ! J'espère, pour cela, qu'il ne faudra pas un accident thermonucléaire.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

Dans le "2° - **Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS)**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- le site de l'aménagement de la future zone d'activités "En Champagne" à Neuville sur Saône et Genay, etc."  
au lieu de :

"- le site de l'aménagement de la future zone d'activités "En Champagne" à Genay, etc."

Je mets aux voix ce dossier :

Adopté à l'unanimité, M. Jean-Luc DA PASSANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1179 - proximité, environnement et agriculture** - Saint Genis Laval - Saint Priest - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Conventions particulières de financement des mesures supplémentaires de réduction des risques à la source - Attribution de subventions aux sociétés ADG et CREALIS - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1179. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Monsieur le Président, si vous me le permettez, cinq minutes. Je trouve tout de même que la comparaison était tellement pertinente qu'elle est d'actualité quand notre collègue parlait de Voltaire et de Rousseau : lorsque Voltaire pensait à la fatalité avec le tremblement de terre de Lisbonne, Rousseau demandait pourquoi on avait mis tous ces gens là, à l'endroit où cela risquait de s'effondrer.

Or, si vous avez suivi l'actualité, nous avons eu un tremblement de terre sur la côte Atlantique, de force 5. Il est dit aujourd'hui que le risque de tremblement de terre n'est pas nul, y compris dans notre région et que nos centrales nucléaires ne sont peut-être pas équipées pour faire face à ces tremblements de terre, par exemple à Fessenheim. Je salue sa lucidité. Sur les risques, notamment le rapport à la technique et le fait d'exposer les gens aux risques, je dirai que l'on partage tout de même une opinion commune qui est que nous ne vivons pas, comme disait Pangloss "dans le meilleur des mondes possibles" et qu'on peut encore le changer et l'améliorer.

Pour revenir à notre délibération, il s'agit précisément de prévenir les risques, en attribuant des subventions à deux sociétés. Vous savez que, dans le cadre de ces subventions, elles sont partagées entre un tiers à l'Etat, un tiers aux collectivités et un tiers à l'industriel. Donc il s'agit d'approuver deux subventions dans le cadre des PPRT de Saint Genis Laval et de Saint Priest, pour les sociétés ADG et CREALIS, pour des montants de 533 231 € pour ADG et 390 761 € pour CREALIS.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ? Non, j'ai un temps de parole là encore : le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Merci, monsieur le Président. J'interviendrai pour les délibérations numéros 2016-1178 et 2016-1179 mais je vous prie de m'excuser si je n'ai pas de référence littéraire comme mes prédécesseurs.

En effet, EELV s'est déjà prononcé à plusieurs reprises en faveur de délibérations relatives à des PPRT. Cela contribue à ce que nous appelons la "démocratie industrielle", à savoir que les populations et les élus que nous sommes puissions dialoguer et envisager avec les industriels des mesures de protection de nos villes et de nos quartiers sans trop pénaliser le fonctionnement d'outils industriels nécessaires à la bonne santé économique de nos territoires. Cela correspond à une attitude responsable susceptible de ne pas porter atteinte aux générations futures.

Toutefois, monsieur le Président, nous y voyons quelques écueils sur lesquels nous invitons les services techniques de la Métropole à être vigilants à partir de 2017, lorsqu'il s'agira de verser les subventions et à bien collaborer avec les services de l'Etat qui contrôleront et attesteront les travaux faits.

Le premier a déjà été soulevé plusieurs fois : nous traitons là des dangers les plus graves, les plus visibles, les plus explosifs oserais-je dire. Mais nous sommes peu regardants concernant les pollutions quotidiennes, les nuisances diverses, les fuites ou les déversements de substances chimiques dans les eaux, la terre et l'air, dont l'accumulation peut s'avérer nocive à terme, comme nous le vivons malheureusement aujourd'hui avec la présence de PCB dans le Rhône.

Le deuxième point, et non des moindres, est que ces mesures ne concernent que les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Nous regrettons que ne soient pas intégrées les installations nucléaires de base, dont nous avons appris que les périmètres de danger avaient été élargis. N'en déplaise à certains de nos collègues, nous nous félicitons que la Métropole fasse partie désormais de la CLI du Bugey. J'en profite pour vous poser une question, monsieur le Président : dans quels délais et sous quelle forme EELV pourrait adresser ses questions et remarques aux personnes qui représenteront la Métropole afin que leur présence soit la plus efficace possible ?

Enfin, dernier point, les dispositions qui nous sont présentées ne sont bien entendu que des dispositifs techniques qui limitent les périmètres de danger sans les supprimer. Les services de la Métropole devront s'attacher à vérifier auprès des comités d'entreprises et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) que les compétences et les savoir-faire des équipes industrielles sont bien présents pour s'assurer que ces protections sont pérennes dans le temps.

Pour terminer, monsieur le Président, nous avons bien noté que nombre de communes jouxtant ces installations à risques pouvaient craindre une perte d'attractivité économique de leur bassin d'emploi. Et nous avons bien noté aussi que l'association AMARIS a engagé un programme de recherche action appelé RESIRISK ; nous soutiendrons ce programme visant à l'implantation d'entreprises dans une zone à risque industriel mais nous serons vigilants à ce que ce programme ne favorise pas l'implantation de nouvelles activités dangereuses sur nos territoires à forte densité.

Nous traitons tout juste des problèmes que nous ont laissés nos aînés, ne laissons pas à nos enfants le soin de gérer nos erreurs !

Merci pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien, je mets donc aux voix ce rapport.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2016-1182 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 8° - Mermoz sud - Création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1182. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant l'ouverture de la concertation préalable en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur de Mermoz sud à Lyon 8°, l'objectif de cette concertation étant de tirer un bilan de concertation en vue de créer la ZAC d'ici la fin de cette année.

Le périmètre proposé de la concertation qui préfigure le périmètre de la future ZAC porte sur l'ensemble du quartier de Mermoz sud, soit 14 hectares, ce qui représente 972 logements, propriétés de Grand Lyon habitat, auquel est ajoutée la bande pavillonnaire le long de la rue de la Moselle et qui fait le lien avec le secteur du CROUS, lui-même déjà en mutation.

C'est donc avec une ambition renouvelée et même renforcée que nous engageons ce projet de rénovation urbaine. Notre engagement est en effet nourri des premières réalisations du quartier de Mermoz nord. Il y a quelques semaines, nous remettons, avec monsieur le Maire du huitième arrondissement, les clés d'une résidence livrée par Nexity. L'émotion était forte de voir ces nouveaux propriétaires réaliser leur rêve d'être propriétaires dans un quartier dynamique, hyper accessible, dans le confort des nouvelles réglementations thermiques et l'esthétique d'un projet où la qualité architecturale et paysagère n'a pas été oubliée.

La concertation associée à la création de la ZAC se superpose à la concertation imposée par la loi Lamy dans le cadre des projets urbains. Elle couvre un champ plus opérationnel du projet de territoire. Alors que les premières livraisons s'organisent sur Mermoz nord, la suite du processus de rééquilibrage du quartier doit s'étendre au sud pour constituer une véritable entrée de ville attractive et requalifiée de l'axe fort que constitue le futur tramway T6. Le parc de logements sera diversifié grâce à des programmes privés ou d'accession sociale. Le parc maintenu sera réhabilité et adapté aux besoins des habitants.

Enfin, les espaces publics seront réorganisés pour assurer un meilleur support de lien social. Les équipements publics seront maintenus et l'installation de nouveaux commerces favorisés. Le comité d'engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) qui s'est tenu le 7 janvier dernier a validé les demandes portées par la Métropole, en a souligné l'ambition, avec notamment le démarrage des opérations urgentes.

Il s'agit ici, sur le secteur de Mermoz sud, de la démolition de la barre I et d'une partie de la barre O que nous avons annoncée en réunion publique le 5 février dernier. L'expérience de la Métropole en matière de renouvellement urbain n'est plus à prouver. Ses nouvelles compétences vont permettre d'associer encore davantage l'humain à l'urbain, au service d'une vraie politique de développement social. La concertation lancée aujourd'hui va permettre d'engager les discussions sur le projet dans son ensemble, sur le volet habitat, sur le volet économique et sur les enjeux urbains pour transformer l'image du quartier.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, monsieur Le Faou. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère IEHL :** Monsieur le Président et chers collègues, nous voici donc devant une deuxième délibération sur Mermoz sud. En fait, après renseignements pris, il existe actuellement trois concertations imbriquées mais qui ne sont pas synchrones : celle sur les démolitions, celle sur la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) ici présente et celle sur le projet de territoire, déjà bien avancée d'après mes sources ; ce qui pose un problème : c'est celui de savoir qui participe à ces différentes concertations alors même que la nouvelle politique de la ville insiste sur la nécessité d'associer les conseils citoyens très en amont ; or, ils ne sont toujours pas créés à ce jour.

Autre question : les résidents vont être relogés, nous dit-on. Oui, mais où ? On sait généralement -et j'espère que ce ne sera pas le cas dans cette situation- que les opérations de renouvellement urbain qui placent la sacro-sainte mixité sociale comme objectif de leur réussite ne font bien souvent que repousser les plus pauvres vers les périphéries, étant donné que les logements reconstruits n'offrent pas forcément des loyers aussi bas que les anciens. En sera-t-il autrement ici ?

La mixité sociale ne se fait pas juste en mixant logements en accession à la propriété et logements sociaux. Elle ne se décrète pas par des aménageurs, aussi bien intentionnés soient-ils. Elle se construit pas à pas par des expériences collectives partagées, par exemple lors des ateliers de concertation, avec des approches pédagogiques réellement inclusives -et pas seulement pour et avec des sachants ou habitués des réunions publiques-, avec des projets culturels et d'appropriation des espaces publics -à ce titre d'ailleurs, l'expérience artistique "Prenez racines" sur Mermoz nord fut une belle réussite- avec la communauté éducative, les commerçants, les entreprises, etc.

Ce qui nous amène au constat suivant : les concertations qui touchent au dur, à l'aménagement, à la planification sont bien trop souvent dissociées de celles qui portent sur le "soft", c'est-à-dire l'éducation, la culture, l'insertion,

les services publics. Or, si le slogan qui est devenu un leitmotiv "marier l'humain et l'urbain" a un sens, c'est bien celui qui consiste à articuler à la fois le bâti et à la fois les dimensions humaines, symboliques et réelles vécues par les habitants au jour le jour, de leur permettre de co-construire le devenir de leur quartier à partir de leur expérience sensible et de se forger une culture commune. La mixité est bien une démarche, ce n'est pas un jeu de Lego.

Le rapport que nous allons voter ne dit rien de tel et ne nous permet pas d'imaginer qu'une telle démarche est envisagée puisqu'il ne cite qu'une concertation a minima, réglementaire, et très, trop formelle. C'est d'ailleurs toujours les mêmes termes d'une concertation à l'autre, quel que soit le contexte. Les objectifs, par exemple, devraient faire l'objet en amont d'une élaboration collective avec les habitants, quand bien même ceux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sont cités.

Enfin, je voudrais dire aussi que le nouvel organigramme des services de la Métropole -qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune concertation avec les élus et qui replace la politique de la ville au sein de la direction générale au développement urbain et au cadre de vie (ex-DGDU)- ne donne pas, à notre sens, un signe très positif en matière de transversalité tant attendue et pour une Métropole innovante en matière de politiques publiques, notamment pour la prise en compte des enjeux autres qu'urbains, enjeux sociaux et éducatifs par exemple.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GUILLAND** : Monsieur le Président, avec ce rapport sur le périmètre de la ZAC Mermoz sud, le renouvellement urbain du quartier Mermoz se poursuit, ce dont nous nous réjouissons bien évidemment. Après la requalification du débouché de l'A43 sur le quartier, la rénovation de l'avenue Jean Mermoz -au passage, qui va être recassée pour le tramway T6 ; c'est juste 6 M€ qui passent à la trappe-, après la destruction de l'autopont alors que la requalification du quartier Mermoz nord touche à sa fin, il devenait en effet urgent de traverser l'avenue pour s'occuper de Mermoz sud.

A en croire la délibération, les enjeux de cette ZAC consistent à -je cite- "poursuivre la mutation de l'entrée est, unifier Mermoz nord et sud autour de l'avenue Mermoz et constituer une véritable entrée de ville attractive et requalifiée". Vaste programme s'il en est !

Pour autant, on reste un peu sur notre faim car, au-delà d'une entrée est requalifiée, les habitants du quartier Mermoz et alentour attendent beaucoup plus : ils attendent de savoir combien de logements, et accessoirement lesquels, vont être rasés. Ils attendent de savoir combien vont être reconstruits et par qui. Ils attendent de savoir si les groupes scolaires Pasteur et Olympe de Gouges seront un jour rénovés, voire reconstruits. Ils attendent de savoir si la piscine Mermoz vivra un été sans faire la une des journaux pour les incivilités récurrentes qui s'y passent tous les ans. Ils attendent de savoir quand les conseils citoyens prévus par la loi seront mis en place. Ils attendent de savoir si, demain, leurs conditions de vie -et pas seulement leur logement- seront meilleures. Ils attendent autre chose qu'une enquête publique portant sur le seul périmètre et se déroulant en juillet et en août.

Vous voyez, ils attendent beaucoup. J'espère qu'ils auront bientôt ces précisions. Nous n'avons, quant à nous, pas pu les obtenir lors de l'étude du dossier en commission urbanisme, ce que nous regrettons.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans l'objet, il convient d'ajouter après "Ouverture"  
"et modalités"

Dans le b) du dispositif, il convient d'ajouter après "les objectifs poursuivis "  
"et les modalités".

**M. LE PRESIDENT** : Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1183 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisseux - Opération d'accessibilité - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1183. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit cette fois-ci d'une délibération concernant le secteur de Vénissieux et plus précisément l'opération du Puisoz, avec l'opération de mise en accessibilité du site, suite à une concertation préalable qui a été lancée pour cette opération, plus précisément sur l'accessibilité.

Plusieurs délibérations se sont succédées sur ce sujet car les procédures de PLU et les projets d'aménagement ou d'accessibilité s'entrecroisent. Il s'agit ici d'une question d'accessibilité et d'enquête publique liée aux intentions d'accessibilité nouvelles du site. Comme pour les précédentes enquêtes publiques, les avis sont majoritairement favorables au projet.

L'ambition est de créer une nouvelle entrée de ville pour Vénissieux sur le secteur du Puisoz, partagée par les porteurs de projet, les élus, les acteurs économiques et une grande partie des riverains. Le rôle d'agrafe urbaine du projet et la nouvelle image qu'il doit donner au quartier sont attendus. Le principal enjeu est, en effet, de créer un quartier fortement relié à son environnement et une agrafe entre Vénissieux et Lyon.

Ce projet a retenu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN :** Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de cette délibération, permettez-nous de faire quelques remarques concernant l'installation des sociétés Ikea et Leroy Merlin sur le site du Puisoz.

A l'image de la complexité des notices de montage d'Ikea, nous, élus et habitants de Vénissieux, de Lyon, et dont certains ingénieurs, avons effectivement rencontré des difficultés pour interpréter les chiffres fournis lors de la concertation. Nous avons eu au moins le mérite d'essayer de comprendre ces chiffres malgré leur manque de clarté et leur incomplétude. Nous sommes d'ailleurs toujours en attente de réponse sur le trafic de transit du boulevard Joliot-Curie : ce qui n'apparaissait pas clairement non plus dans ce dossier, c'est que le carrefour prévu sur Joliot-Curie permettra également de tourner à gauche en sortie de site, direction Vénissieux centre. Concernant les synergies entre les enseignes Carrefour et Ikea-Leroy Merlin, le trafic est renvoyé sur le même boulevard Joliot-Curie, ce qui est loin de nous rassurer sur la fluidité des trafics automobiles et du tramway.

Concernant l'accessibilité au site du Puisoz, nous craignons de nous retrouver avec un projet mal monté et qui deviendrait, de fait, difficilement utilisable, comme la commode Ikea que l'on achète sans trop réfléchir puisqu'elle n'est pas chère et qui se révèle au bout du compte sous dimensionnée, peu pratique à l'usage puisque l'on s'y coince régulièrement les doigts et donc peu durable. Et ce n'est pas la présence de Leroy Merlin, spécialiste du bricolage, qui peut nous rassurer sur la capacité à réparer les erreurs de conception du départ, puisqu'il privilégie un modèle basé sur la fabrication au plus faible coût, pas tant pour les consommateurs que pour les producteurs.

A défaut d'explications sur la notice, nous espérons obtenir des réponses claires et rassurantes.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller GENIN :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Simplement, on peut peut-être projeter quelques images pour montrer les ambiances que pourraient avoir ces réalisations. C'est juste un petit teasing pour montrer que, par rapport à un certain nombre d'interrogations, ce qu'on veut faire sera tout de même d'une grande qualité et sera équivalent à ce que nous faisons sur d'autres quartiers.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 3 page 87).*

Voilà, merci beaucoup. Donc nous allons continuer à travailler.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2016-1186 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville -** Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Bilan 2015 - Avenant n° 1 à la convention de délégation et objectifs 2016 - Parc public et parc privé - Convention de mise à disposition des services de l'Etat - Convention de gestion des aides de l'ANAH pour 2016 - Individualisations totales d'autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2016-1186. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération importante, celle des délégations des aides à la pierre et nous délibérons aujourd'hui dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre conclue pour une durée de six ans et pour la période 2015-2020.

Sont agréés et financés dans ce cadre les logements sociaux en développement de l'offre locative sociale, les logements réhabilités dans le cadre du programme de rénovation du parc privé de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). La reconstitution de l'offre de logements sociaux des projets de renouvellement urbain fait l'objet de financements de l'ANRU et ne sont pas délégués à la Métropole et font l'objet d'une ligne financière différente.

Toutes opérations confondues, nous avons comme objectif, au plan de mandat et au plan local de l'habitat (PLH), un total d'agréments délégués à la Métropole de 4 000 logements. Globalement, la Métropole a un objectif de production de logements conventionnés, tous produits confondus, de 4 000 logements et, dans le cadre de cette délibération, ce sont les objectifs et financements que nous contractualisons avec l'Etat pour l'année 2016 et qui vous sont proposés pour le logement social, à savoir : 2 600 logements sociaux qui nécessitent des subventions, 1 600 logements prêt locatif à usage social (PLUS), 1 000 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 1 400 logements en prêt locatif social (PLS) à agréer mais qui ne font pas l'objet de subventions ; soit un total d'agréments délégués à la Métropole de 4 000 logements. Ce sont les objectifs de notre plan de mandat et de notre PLH. Ces objectifs sont convenus et orientés par l'Etat, au regard des déclinaisons nationales et régionales qui mettent en regard des besoins des territoires, les budgets disponibles et les capacités de chacun à produire sur son propre territoire.

De ce fait, la délibération qui vous est présentée aujourd'hui fait parallèlement l'objet d'une programmation prévisionnelle ; une programmation qui a été recueillie auprès des bailleurs sociaux et des élus pour ce qui concerne leur territoire, selon les opportunités qu'ils connaissent et leur appréciation de voir aboutir leur projet, ce qui nous permet aussi de vérifier que nous ne nous engageons pas aveuglément.

Avis favorable de la commission sur ce dossier.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, la convention-cadre de délégation des aides à la pierre entre l'Etat et la Métropole prévoit le maintien de l'effort de production de logement social dans nos territoires et il faut s'en féliciter.

Il demeure cependant un certain nombre de questions ; j'en choisis une ce soir : celle qui concerne les loyers mensuels et plus particulièrement la possibilité accordée aux bailleurs sociaux de majorer les loyers pratiqués par le biais des marges locales.

Le groupe GRAM soulève cette question ce soir parce qu'elle est tout, sauf technique. Il s'agit avant tout d'une question politique qui questionne la mixité sociale dans notre Métropole et qui interroge sur la manière dont notre société joue ou pas son rôle politique de régulateur. Je m'explique : que sont les marges locales ? C'est la possibilité pour les bailleurs sociaux de majorer les loyers mensuels. A l'origine, ces marges locales étaient une disposition légale visant à encourager la qualité supérieure du logement ; cette disposition visait notamment à encourager les bailleurs à produire des logements à bonne performance énergétique. Alors, certes, le loyer était majoré mais le locataire s'y retrouvait, en principe, sur sa facture d'électricité ou de chauffage grâce à la bonne qualité énergétique de son logement.

A partir de 2004, le critère de performance énergétique a été inclus dans le montage financier des opérations de logement, dans les coûts normaux de construction pourrait-on dire. On aurait pu s'attendre, à l'époque, à ce que la disposition sur les marges locales disparaisse donc. Cette disposition, cette possibilité de majorer le loyer a pourtant été maintenue, avec toutefois une alerte, à l'époque, du Ministre de l'emploi, de la cohésion et du logement. ; on retrouve cette alerte dans la circulaire du 28 juin 2005 où il est écrit que ces marges sont -je cite- "des limites supérieures qui ne doivent pas être appliquées de manière automatique".

Nous le voyons avec notre convention-cadre de délégation des aides à la pierre, nous assistons pourtant aujourd'hui à cette automaticité-là. En gros -et pour parler clair-, systématiquement aujourd'hui, quand on construit du logement social en centre de Métropole, quand on construit du logement social bien desservi en transports en commun, les marges locales, c'est-à-dire les majorations de loyers, s'appliquent. Cela signifie que le logement social n'a pas le même prix partout dans la Métropole et que les ménages modestes doivent payer plus cher pour habiter le centre de notre agglomération. Alors, nous connaissons bien les motifs avancés pour cette majoration du logement bien situé car ils sont la règle dans le cadre de la promotion immobilière classique où l'on sait que la valeur d'un logement tient d'abord à son emplacement.

Mais et c'est une question politique que nous posons : faut-il que la collectivité encourage cette règle-là issue du marché privé et l'applique à la construction du logement social ? Et comment, surtout, est-ce compatible avec la volonté de mixité sociale que nous partageons tous ? Si les loyers du logement social sont plus élevés en centre d'agglomération, comment les ménages modestes peuvent-ils venir y habiter ? Et ce d'autant plus que les allocations logement ne compensent plus aujourd'hui ces écarts et que le montant des salaires ou même le RSA, par exemple, ne varie pas, eux, sur notre Métropole selon l'endroit où on habite.

Alors j'attire votre attention sur le fait que la nouvelle loi Egalité et citoyenneté, déposée au Parlement il y a quelques jours, rappelle l'objectif de mixité sociale et d'égalité des chances dans l'habitat. Elle stipule notamment qu'il est nécessaire -je cite- "de créer une offre nouvelle de logements sociaux à bas loyers dans les secteurs socialement favorisés pour y loger ou reloger des ménages aux revenus modestes".

Au vu de cet objectif qui va, selon nous, dans le bon sens, nous demandons à ce que la question de l'application des marges locales soit rediscutée.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération nous indique donc le résultat positif du logement social en 2015 à partir du bilan : 4 000 programmés, 4 220 logements réalisés ! Ce rythme est prolongé pour 2016 et programmation à long terme -comme Michel Le Faou vient de nous l'indiquer-, ce qui confirme l'engagement de notre collectivité en faveur du logement social.

Car ce résultat est obtenu malgré les difficultés financières dues à la réduction des aides à la pierre de l'Etat, cumulée à la réduction des dotations pour nos collectivités. Vous comprendrez, en indiquant cela, pourquoi nous désapprouvons ces réductions et appelons à agir avec l'association des Maires pour que la réduction des dotations aux collectivités soit remise à niveau ainsi que les aides à la pierre.

Nous voudrions attirer votre attention, à propos du bilan et des perspectives, sur un fait préoccupant. En effet, dans les résultats, il nous est indiqué que si le nombre des logements très sociaux et des logements intermédiaires dépasse l'objectif, c'est au détriment des logements sociaux moyens, les PLUS (1 421 au lieu de 2 000). Le total des deux catégories, très sociale et sociale, lui non plus, n'atteint pas l'objectif de 3 000 pour s'établir à 2 812 : 200 logements d'écart sur un an, ce n'est pas rien, surtout si cela se cumule.

Il ne s'agit pas, dans mon propos, de "chipoter" mais, dans la société financiarisée dans laquelle nous vivons, tout conduit à céder dans nos efforts pour répondre à la diversité des demandes de logements sociaux : le prix du foncier, les coûts de construction mais aussi les appréhensions face au logement social et les refus politiques de certaines Communes comme certaines des forces politiques de notre assemblée.

Or, la demande est de plus en plus forte et l'attente est longue pour les 52 à 55 000 demandes enregistrées au guichet unique de notre Métropole lyonnaise. Nous savons maintenant que 70 % de nos populations, de par le niveau de leurs revenus, sont éligibles au logement social mais le taux d'effort qui reflète le rapport revenus/montant du loyer et charges est souvent très élevé, trop élevé, ce qui est de plus en plus insupportable. Nous avons une crise du logement et, malheureusement, celle-ci est une plaie ouverte qui compromet la vie personnelle de milliers de gens et remet constamment en cause la vie sociale.

Deuxième point d'alerte, l'Etat, au lieu de porter les aides à la pierre au niveau d'un plan ambitieux de construction de 500 000 logements par an dont 150 000 sociaux nécessaires, soit le double de l'engagement actuel, réduit au contraire son financement : programmation de 13,3 M€ en 2015, 11,6 M€ réalisés.

Notre collectivité a complété cet écart-là -et c'est tant mieux pour l'effort- mais il n'en reste pas moins que si l'Etat continue à ne pas se hisser au niveau de la gravité de la crise et de la demande, bien entendu que nous avons ici une situation très difficile. D'ailleurs, il arrive que ce que nous construisons ne compense pas l'augmentation de la demande. Il y a la triple attractivité, la démographie, l'attractivité de notre Métropole et il y a un troisième vecteur : l'élargissement de la pauvreté.

Il y a trois vecteurs qui font que les demandes de logements sociaux s'accroissent. Il est donc très important que nous ayons un débat de fond pour que toutes les Communes aient toutes les bonnes volontés, toutes les activités de notre agglomération et s'engagent pour la réalisation de ces objectifs.

Je crois que j'atteins la limite et je m'arrête là mais j'avais un ou deux paragraphes de plus mais nous y reviendrons ultérieurement.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président et chers collègues, comme chaque année, nous votons les aides à la pierre qui identifient les montants que mettent l'Etat et la Métropole sur la production de logement social et l'aide au parc privé dans l'année. Les années se suivent et se ressemblent -l'orateur précédent en a déjà parlé- puisque, comme l'an passé, l'Etat promet 13 M€ pour 2016, ce qu'il avait annoncé en 2015, aide qui s'est finalement finie à seulement 11 M€. Le raboutage aura-t-il lieu en 2016 aussi ? On ne peut que le craindre...

Malgré cette baisse de la contribution de l'Etat l'année dernière, la production a été maintenue par une augmentation de la part de la Métropole et ce sont donc plus de 3 900 nouveaux logements qui ont été financés dont un tiers en PLAI et plus d'un tiers en PLS. En 2016, les objectifs sont du même ordre, avec encore là aussi un nombre plus important de PLS que de PLAI. Pourtant, je rappelle à mon tour que la majorité de nos demandeurs sur l'agglomération c'est plutôt 48 000 que 55 000, je pense -mais, monsieur le Vice-Président, vous nous

corrigez-, nos dizaines de milliers de demandeurs relèvent plutôt des plafonds PLAI et que les commissions d'attribution peinent à trouver preneur pour les logements PLS dont les loyers sont au-dessus des moyens des candidats.

Aure remarque sur la production 2015 et sur la répartition géographique : 55 % sur Lyon-Villeurbanne, 26 % à l'est et 19 % à l'ouest. La part sur la partie centrale de l'agglomération est plus importante que les objectifs du PLH alors que la production à l'ouest est inférieure aux objectifs. Veillons donc à un rééquilibrage en 2016, puis dans le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) en cours de révision.

Concernant le parc privé, en 2015, les aides sont allées beaucoup aux propriétaires occupants modestes, puisque c'est un objectif fort de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) depuis plusieurs années, dont 240 propriétaires occupants aidés par l'ANAH, dont 175 au titre de la précarité énergétique et près de 400 logements ont été réhabilités en copropriétés dégradées.

Les objectifs en nombre de logements privés en 2016 devraient être revus à la hausse pour les propriétaires occupants, selon les annonces récentes de la Ministre de l'écologie. Très bien ! Mais nous devons aussi veiller à la fonction sociale du parc locatif public-privé puisque, depuis plusieurs années, celle-ci se réduit du fait de la hausse des loyers à la relocation notamment ou des loyers livrés dans le neuf. Pourtant, selon les premières données du plan local d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées (PLALHPD), ce sont 65 000 ménages modestes qui sont locataires dans le parc privé. Or, au titre des aides à la pierre en 2015, ce sont seulement 39 logements de propriétaires bailleurs qui ont été financés dans le cadre de conventionnement, avec des contreparties sur des loyers maîtrisés et les revenus des ménages logés. C'est peu au regard des enjeux ! Il est donc tout à fait important de se préoccuper plus fortement de ce parc, à la fois sur la question de sa réhabilitation, notamment thermique et sur celle de la maîtrise des loyers. En ce sens, nous souhaitons un développement du conventionnement dans le parc privé, conventionnement qui peut être sans travaux quand les logements sont en bon état ou avec travaux, entre autres de réhabilitation thermique performante, ce qui permet de croiser à la fois les objectifs sociaux et environnementaux de logement pour les ménages modestes, de la maîtrise des charges et de la réduction des consommations d'énergie. Vous pouvez compter sur notre engagement dans ce sens en 2016.

Et rappelons aussi, pour conclure, que l'évolution du parc privé libre vers du parc privé social permet de développer l'offre de logement social sans construire de nouveaux immeubles, comme le permet aussi l'acquisition-amélioration par les bailleurs sociaux.

Nous voterons cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, la question de l'habitat est bien au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Le rapport 2016 de la Fondation Abbé Pierre dresse encore un tableau de l'état du mal-logement en France particulièrement problématique. Il confirme la dégradation de nombreux indicateurs, qu'il s'agisse du nombre de personnes sans domicile, en précarité énergétique, en effort financier excessif ou en hébergement contraint chez des tiers. Notre pays compterait un peu moins de 4 millions de mal-logés et 12 millions de personnes touchées par la crise du logement.

Le territoire de notre Métropole reste concerné, malgré des efforts considérables de construction. Dans l'agglomération, le nombre de résidences principales augmente avec régularité pour atteindre 612 000 logements en 2013. Plus de 4 200 logements sociaux ont été financés en 2015, soit un chiffre supérieur aux 4 000 logements inscrits dans le plan local d'urbanisme et réaffirmé dans notre programmation 2016.

Si la part des logements sociaux représente près de 24 % du parc total de logements, on recense effectivement encore 47 000 demandeurs inscrits dans le fichier de la demande de logement social. Et, par ailleurs, sur le privé, si on assiste à un ralentissement de la hausse, les prix au mètre carré des logements non sociaux ont néanmoins augmenté quatre à six fois plus que les prix à la consommation entre 2001 et 2014.

Dans ce contexte donc, les aides à la pierre, pour lesquelles la Métropole mobilise cette année une enveloppe de près de 30 M€, constituent donc un instrument essentiel au service de notre politique de logement. En effet, elles visent à apporter des aides financières, tant en faveur de la production de logements locatifs sociaux qu'en faveur de la création de places d'hébergement, de la location-accession mais encore de l'amélioration de l'habitat privé.

Au-delà de la seule question centrale du logement social, les aides à la pierre participent efficacement à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique mais également pour le traitement des copropriétés en difficulté, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et l'humanisation des centres d'hébergement.

Mais les aides à la pierre ne sont pas les seuls outils à notre disposition. La Métropole a mis en place des dispositifs innovants. Avec le plan 3A, récemment reconduit, ce sont plus de 1 000 primes de 2 000 à 5 000 € qui ont été versées en moins de deux ans à des ménages primo-accédants à revenus modestes et moyens. L'accession à la propriété est une aspiration très forte de nos concitoyens que nous devons continuer de favoriser. Selon un dernier sondage CSA de mars 2015, 88 % des moins de quarante ans souhaitent devenir propriétaires alors qu'en 2013, le taux de ménages propriétaires s'établissait à 58 %.

De nombreux dispositifs y participent. Le dispositif éco-rénovation pour inciter les propriétaires des logements du parc privé à entreprendre une démarche d'éco-rénovation de leur habitation est une mesure essentielle pour faire baisser la facture énergétique des ménages mais aussi pour atteindre les objectifs inscrits dans notre plan climat énergie territorial. Sur la période 2012-2014, près de 900 logements dans le parc privé ont été financés à hauteur de 2 M€, générant près de 20 M€ de travaux. Ce secteur est aussi un véritable gisement d'emplois, sur lequel sont déjà présentes des entreprises et notamment des entreprises d'insertion qui recrutent et que la Métropole accompagne au titre des filières, dans le cadre de notre plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e).

C'est bien l'ensemble de ces leviers complémentaires mais aussi tous les acteurs du logement que la Métropole mobilise et doit continuer à mobiliser au service d'une politique ambitieuse de l'habitat.

Notre politique doit continuer à développer des réponses adaptées aux demandes diverses de nos habitants, en lien avec le dynamisme démographique de notre agglomération mais aussi avec les nouveaux modes de vie et afin de créer, en quantité suffisante, une offre variée dans le logement social, le parc locatif privé et l'accession à la propriété. Rappelons qu'au total, 15 logements différents sont aujourd'hui nécessaires pour assurer un parcours résidentiel satisfaisant pour un ménage.

Notre politique doit donc veiller également à un équilibre territorial de l'offre locative pour construire une véritable mixité sociale. Il s'agit de répondre à une demande qui, si elle se concentre sur les territoires les plus urbains, s'exprime également dans les petites villes et les zones plus rurales de l'ensemble de l'agglomération. Ce difficile équilibre à trouver entre la répartition de l'effort de construction et la prise en compte de la diversité et des caractéristiques de nos territoires est l'un des principaux enjeux pour notre Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PICARD** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. Elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou, dans les autres cas, de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

De même, le préambule de la Constitution de 1946 qui a, en France, une nature constitutionnelle, dispose que la Nation assure à l'individu, à la famille, les conditions nécessaires à leur développement.

En cohérence avec ces principes fondamentaux, répondre aux besoins des populations, voilà l'unique objectif que devrait poursuivre la politique nationale.

Il est indispensable d'avoir un logement pour pouvoir étudier, travailler, fonder une famille, être en bonne santé.

Tout comme lors du Conseil du 11 mai 2015 sur la délégation des compétences de l'Etat à la Métropole de Lyon pour la gestion des aides à la pierre, notre groupe dénonce ici encore une action publique inadaptée à l'urgence sociale. La baisse des aides à la pierre est un élément parlant de toute une politique gouvernementale qui met à mal le logement social. La baisse des aides à la pierre constitue une véritable irresponsabilité face aux 141 500 personnes vivant dans la rue et aux 31 000 enfants sans toit en France.

La crise du logement atteint une ampleur et une intensité inégalées depuis des décennies pour près de 15 millions de personnes, dont 3,8 millions vivant dans des conditions d'habitation précaires. La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) lance un cri de colère face à une insuffisance criante de places en hébergement d'urgence et l'impossibilité, pour les équipes du 115, de répondre à l'urgence, avec 71 % des demandes restées sans réponse en 2015 et un taux de non-attribution qui dépasse les 80 % dans le Rhône ; une aberration alors que le droit à l'hébergement d'urgence pour les sans-abris a été reconnu comme liberté fondamentale par le Conseil d'Etat en 2012.

La baisse des aides à la pierre est une incohérence face au nombre croissant de demandeurs DALO. Dans son rapport 2016, le comité de suivi DALO a constaté que de nombreuses décisions ne respectaient pas les critères de reconnaissance fixés par la loi ; ces décisions sont prises en fonction de l'offre de logements disponibles au détriment des situations des personnes. L'Etat se met hors la loi avec 31 foyers reconnus au titre du droit au logement opposable (DALO) expulsés en toute illégalité en 2015, près de 60 000 ménages en attente de relogement, 25 000 condamnations depuis 2008 pour sa défaillance et une condamnation le 9 avril 2015 par la Cour européenne des droits de l'homme pour manquement à ses obligations.

Irresponsabilité et incohérence toujours, les menaces qui planent sur les aides personnalisées au logement (APL), la remise en cause du 1 % logement réduit à 0,45 %, l'abandon de la garantie universelle locative, mesure phare de la loi ALUR qui devait prévenir efficacement les expulsions locatives et qui a été jugée trop coûteuse. Le coût, parlons-en ! Le coût des expulsions locatives, le coût de l'indignité, de l'inhumanité : 900 000 M€ et plus de 5 200 emplois équivalents-temps plein sont consacrés chaque année à la prévention mais surtout aux contentieux des expulsions. N'y a-t-il pas là des moyens de réinjecter, en amont, dans les aides à la pierre, par exemple ?

Derrière les chiffres, des hommes, des femmes, des familles en situation de détresse permanente, un quotidien fait d'humiliations et de doutes, de colère, de renoncement, de souffrance et de peur. Quand 8,5 millions de nos concitoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté, les Communes, les CCAS, les associations ne sont pas en reste pour faire tout le travail social de prévention des expulsions. Et ce travail porte ses fruits puisqu'à Vénissieux, par exemple, les programmations d'expulsion ont baissé de 8 % en deux ans, grâce notamment au travail de fond réalisé par les services de la Ville, les bailleurs et les acteurs sociaux. Grâce à la création d'une Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) locale qui a permis de consolider cette logique de prévention, ce sont, l'an dernier, 88 situations qui ont pu être traitées avant le drame.

Le travail social est fait ! Mais le travail social ne peut être la seule réponse de la puissance publique ! Chaque année, les assignations en justice pour impayés de loyers ainsi que les demandes de recours à la force publique augmentent proportionnellement au développement de la pauvreté et, chaque année, à Vénissieux, le travail social redouble pour limiter les programmations d'expulsions. Or, nous avons besoin de solutions de relogement. Quelle réponse peut nous apporter la Métropole aujourd'hui pour reloger ces familles prises dans l'engrenage des expulsions ?

Pour les 47 000 demandeurs métropolitains de logements sociaux, nous devons apporter des réponses de partout : dans les Communes en dessous du seuil de SRU bien entendu mais aussi dans les villes qui atteignent le taux de 50 % de logement social, puisque le besoin est avéré. La construction des 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux, sur lesquels l'Etat s'était engagé ne doit pas rester un vœu pieux mais être accompagnée d'une véritable politique du logement au niveau national et amorcer le cercle vertueux : relance de la construction, bénéfique pour l'emploi, recul de la précarité et de la pauvreté.

Notre groupe souhaite rappeler que le candidat Hollande, en 2012, avait promis le doublement des aides à la pierre. Or, il les a divisées par deux. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président LLUNG** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération en tant que telle de cette délégation des aides à la pierre n'appelle pas -comment dire ?- de commentaires particuliers, si on la considère pour elle-même, de la part du groupe La Métropole autrement, tant qu'on considère le périmètre global de la Métropole.

Mais c'est un petit peu plus difficile quand on considère la répartition de la production de ces logements à l'échelle des bassins de vie et en particulier des communes -Béatrice Vessiller a fait la remarque tout à l'heure-, c'est-à-dire que, dans la répartition, en tout cas dans le document qui a été présenté en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville, l'effort particulier du bassin de vie centre est de l'ordre de 60 %, là où les objectifs sont normalement plutôt de 50 % et de 25 % pour l'est et de 25 % pour l'ouest. Nous sommes de loin dans une forme d'équilibre mais veillons de près, à ce que nous n'ajoutions pas au déséquilibre. Même si les apparences font que, chaque année, on semble discuter de la même chose, pour autant, la production n'est pas la même.

Deuxième remarque préalable, la production est liée -et d'ailleurs la convention avec l'Etat le confirme- à la production de logements totale et cela nous mène directement vers une question, un débat qui est la répartition de la production de logements tout court, dont les logements sociaux. Et je voudrais peut-être faire preuve d'un peu d'originalité -en tout cas, je l'espère- parce que, lorsque nous avons des discussions, en Conférences territoriales des Maires, avec Marc Grivel, avec Joël Piegay, notamment la dernière fois-, on a l'impression que tout va de soi lorsqu'on est dans le bassin de vie centre. Et bien non, tout ne va pas de soi ! La question de l'identité des communes, par exemple, se pose bien sûr à Saint Cyr au Mont d'Or et se pose aussi à Lyon ou à Villeurbanne. Il y a des quartiers dans ces grandes communes, il y a des micro-quartiers. La manière de résoudre ces questions est bien plus souvent dans l'approche morphologique, dans comment on préserve un paysage, comment on préserve une ambiance, ce qui n'est pas toujours matériel. Il faut toujours travailler pour cela, pour pouvoir convaincre et entraîner l'adhésion peut-être de nos habitants vers ces solutions.

L'autre idée reçue c'est que, dans le centre, il y aurait une plus grande acceptabilité du développement urbain. Ce n'est pas évident du tout. Nous avons un taux de recours très élevé. Nous avons des secteurs où le plan local d'urbanisme (PLU) propose des logements collectifs depuis longtemps mais où les changements se produisent depuis une période récente et alors, croyez-moi, les pétitions circulent et il faut y aller ! Donc ce n'est pas du tout une évidence que de considérer que l'acceptabilité politique est acquise dans le bassin de vie centre ; mais je pourrais associer d'autres Communes et je pense à Vénissieux -je viens d'entendre Michèle Picard-, Bron ou d'autres.

Puis une autre idée reçue, peut-être moins courante, c'est qu'il y aurait des capacités dans nos communes qui ne permettraient pas le développement de logements. Or, ce n'est pas vrai, si on considère les capacités théoriques, même déduction faite des protections des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), des risques technologiques, des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) -puisque Pierre-Alain Millet nous a fait un grand discours sur les PPRT-, des plans de prévention des risques naturels d'inondations (PPRNI) qu'ils soient de l'Etat ou dans nos constatations. Ces capacités, elles existent. Et d'une certaine manière, les objectifs

qui ont été énoncés par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) en 2010 sont assez raisonnables. Après, il faut faire le travail, bien sûr mais ces objectifs sont accessibles en tout cas, si ce n'est raisonnables.

Le débat dans le bassin de vie centre est plutôt : "Jusqu'où allons-nous pour la densité ?". A partir de quel moment n'est-elle plus acceptable ? Alors que, dans certaines communes -et cela, je peux tout à fait le comprendre, je ne suis pas en train de faire l'ironie- le mot même de "densité" pose problème. Il y a Yves Jeandin ici, nous étions à Lissieu et nous avons passé 3 heures 30 assez difficiles sur une estrade. Quelques autres élus étaient présents aussi, je les en remercie d'ailleurs, ce n'était pas une réunion très facile. Il y a un véritable travail à faire, peut-être d'accompagnement, peut-être plus allant puisque, dans cette commune en particulier -pardon Yves, nous en avons discuté tous les deux-, l'échange avec la population a été limité aux enquêtes publiques. On peut considérer tout de même que c'était insuffisant, même si, par ailleurs, l'égoïsme s'est exprimé.

Voilà, je pense que l'information est importante avec les habitants, cela éviterait de considérer que le logement est toujours un drame. Je vois madame Fautra, on en a parlé aussi récemment à Décines Charpieu : si on regarde les chiffres, il y a eu en effet, sur une douzaine d'années, beaucoup de constructions. C'est vrai, c'est tout à fait vrai et, pour autant, il n'y a pas eu de gain de population, en tout cas dans une proportion faible de moins de 1 %.

La question des équipements est importante, je la mets de côté dans ce raisonnement mais je l'ai entendue et déjà reconnue -c'est aussi le cas à Bron que je cite- pour qu'il n'y ait pas d'intention politique particulière. Ces communes ont vu du logement être produit et, pour autant, il n'y a pas de gain significatif en nombre d'habitants nouveaux. Il y a là aussi quelque chose à déconstruire et peut-être -c'est un appel finalement que nous faisons- se mettre à la planche de travail, étudier beaucoup plus précisément les choses, les capacités certainement mais aussi les capacités acceptables et la méthode pour le faire au long cours car cela ne peut pas se faire en quelques minutes.

C'est ainsi que l'on pourra convenir -pour en revenir au logement social- que les besoins dépassent largement les limites du bassin de vie centre seul ou quelques communes supplémentaires. Nos concitoyens ont besoin de logements qui correspondent à leurs capacités économiques tout simplement.

Nous voterons bien sûr cette délibération qui va tout de même dans le bon sens, même si nous appelons à un effort supplémentaire. Et c'est ainsi, peut-être, que nous ferons un peu plus Métropole.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président et chers collègues, je suis très heureux de prendre la suite de ce que vient de dire Richard Llung, en tout cas je suis très content de partager le fait qu'on a un lexique commun qui, heureusement, se diffuse progressivement finalement dans toutes les communes et dans tous les quartiers dans lesquels on trouve une âme, une identité, un patrimoine. Et je pense que l'on peut le respecter à chaque fois que l'on se trouve au cœur même de cette identité et de cette âme. Mais au moins on aura diffusé cette culture-là et cela me semble très important.

Par rapport à cette délibération, ce que nous souhaitons, c'est revenir sur deux ou trois points.

Le bilan est relativement satisfaisant dans un contexte budgétaire et financier qu'on a bien vu contraint. Cependant, avec les objectifs imposés par les lois Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et ALUR et désormais le nouveau plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), les juxtapositions exigeantes sont parfois contradictoires et peuvent être des entraves à la réalisation de logements sociaux, quoi qu'on en dise, malgré les aides apportées.

En fait, il ne faut pas se départir des principes de réalité qu'on trouve effectivement dans les communes -et on vient d'en parler- et que nous devons affronter en tant que Maires. Alors, passons évidemment sur les éléments qui sont importants et pourtant déterminants. Il faut redire le peu de disponibilité de réserves foncières des Communes qui est un point que nous reprenons souvent, les choix qui relèvent des politiques publiques métropolitaines s'agissant de réserver des zones naturelles, agricoles, des trames vertes, ce que nous avons fait sans sourciller et avec la plus grande volonté.

Certaines dispositions du PLU-H ont pu heureusement évoluer à la suite de notre intervention et nous vous en remercions. Et j'attire l'attention de Richard Llung pour dire que l'on partage aussi un certain nombre de sujets puisque l'application de SMS dans le cadre de la rénovation de l'habitat existant, à partir de cinq logements, est une bonne illustration du travail que l'on a fait en commun. En tout cas, merci pour cette évolution du PLU-H.

Alors, premier sujet abordé, c'est un problème structurel, cela va peut-être vous étonner mais simplement parler des recours. Certains habitants - on va dire qu'ils sont peu ou mal informés- redoutent l'arrivée de logements sociaux -c'est peu de le dire- et, bien sûr, c'est la source des recours qui sont quasi systématiques, dont on va dire au départ qu'ils peuvent être effectivement légitimes. Tout le monde peut faire un recours mais nombre de Communes y sont confrontées et les exemples ne manquent pas. Avec ces recours, les habitants freinent considérablement la production de ces logements et pénalisent les Communes et, par voie de conséquence, les finances publiques. Le traitement de ces recours par le Tribunal administratif est souvent long et une des propositions sur lesquelles nous pourrions agir c'est de rendre prioritaire le traitement de ces recours légitimes, bien sûr, et reconnaître le traitement prioritaire de ces recours pour ne pas alourdir tous ces délais qui nous sont

défavorables et qui nous font basculer dans des considérations d'égalité et, en tout cas, de carence, ce qui serait un comble pour certains d'entre nous.

Deuxième sujet, au-delà de ces éléments, nous nous interrogeons sur la délibération -c'était en bas de la page 1- qui indiquait : "La mise en œuvre des aliénations de biens immobiliers par les organismes d'HLM". Les préemptions se feraient-elles directement par les organismes, sans consultation ni information des Communes ? En début de séance, nous avons posé la question et quelques précisions nous ont été données par les services compétents. Donc les modalités, les conditions en la matière devraient être améliorées par rapport aux dispositions précédentes, et c'est tant mieux ! La Métropole assurant cette compétence, elle constitue une interface qui garantit aux Communes leur consultation en la matière. Les conséquences des déficits de logements sociaux sont supportées par les Communes et il me semble comme une évidence que ces mêmes Communes soient partenaires et consultées avant toute préemption.

Enfin, dernier point -et j'en termine par là-, si le suivi et le contrôle des sommes allouées dans le parc privé existant sont sans doute assurés, ils n'apparaissent qu'en filigrane. Nous souhaiterions en avoir l'assurance et connaître la modalité de mise en œuvre de ce suivi et de ce contrôle. Lorsqu'on regarde les textes, il s'agit, pour une part, de lutter contre l'habitat indigne et dégradé. Pour nous, il ne suffit pas d'éradiquer ce qui est indigne, il faut éradiquer le "pourquoi ces logements sont devenus indignes" et c'est pour cela qu'il faut suivre et contrôler.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller LONGUEVAL :** Monsieur le Président et chers collègues, beaucoup de choses ont été dites avec, je pense, une certaine convergence en faveur du logement social, je pense que c'est une bonne évolution. Le logement pour tous est un des atouts majeurs du développement économique. Tout le monde le sait. Une bonne politique du logement, c'est être présent sur tous les segments du logement et également sur tous les territoires de notre Métropole, comme doivent l'être les entreprises, de telle sorte que la mobilité domicile-travail soit optimisée et que le développement de notre Métropole soit équilibré et solidaire.

Le plus important -et d'ailleurs cela a beaucoup été dit-, quelle que soit la situation, c'est qu'il faut continuer à produire, produire de partout de façon équilibrée. Et je voudrais rappeler à tous -on l'a souvent dit- que les 17 Communes ayant au moins un quartier en politique de la ville regroupent à elles seules 88 % des logements sociaux de la Métropole. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je pense aussi qu'il est d'autant plus important de produire du logement dans le cadre du plan de rénovation urbaine, puisqu'on entame le deuxième plan de rénovation urbaine qui prévoit la démolition d'un certain nombre d'immeubles en fin de vie ou trop enclavés ou qui ne présentent pas les conditions de décence suffisante pour les habitants (à Saint Fons, à Rillieux, à Bron, à Vénissieux, à Lyon, à Vaulx en Velin) et que, pour réussir ces opérations, bien entendu il faut reloger de façon prioritaire les locataires et que donc, pour les reloger, cela mobilise des logements qui ne peuvent pas être attribués à des nouveaux demandeurs ni à des demandes de mutation. Ce qu'il faut justement comprendre c'est qu'en période de rénovation urbaine, l'effort de production de logement social partagé est d'autant plus majeur pour que ces programmes de rénovation urbaine arrivent à terme.

On l'a dit, pour produire du logement social, il faut dégager des fonciers abordables. Certaines de nos Communes le peuvent plus facilement que d'autres. L'Etat s'est engagé aussi à le faire avec un principe de décote et je pense que le rééquilibrage territorial passe probablement par une politique foncière adaptée de la Métropole et de nos Communes.

Cela a été dit aussi, les Communes sont confrontées à des baisses de dotations et les arbitrages sont difficiles. Mais, malgré ce contexte, je pense que la création de logements, la production de logements, plus particulièrement de logement social, doivent rester une priorité. Donc il ne faut pas relâcher l'effort et, bien entendu, notre nouveau PLU-H incitera à la bonne répartition du logement social sur notre territoire en prenant en compte aussi -cela a été dit- de ne pas rajouter de la précarité là où elle est déjà forte. C'est un des enjeux de la cohésion sociale.

Pour finir, au-delà des montants engagés pour les aides à la pierre, qui -rappelons-le- ne financent en moyenne que 10 % du coût du logement, l'aide à la pierre ce n'est pas tout le logement social ; on parlera des bailleurs. Je pense qu'il faut insister sur les objectifs de notre politique de logement dans la Métropole :

- maintenir un niveau élevé de production avec 50 000 demandeurs,
- garantir nos productions de 4 000 logements -c'est le cas-,
- poursuivre le couplage de la production des logements sociaux avec la promotion privée, ce qui est une vraie spécificité de notre Métropole, notamment 60 % de la production se fait en VEFA, cela crée un mouvement d'entraînement de la promotion privée et conduit à plus de mixité,
- et -cela a été dit à plusieurs reprises- poursuivre le rééquilibrage territorial.

Rappelons qu'il y a dix ans, on faisait 2 500 logements dans la Métropole ; aujourd'hui, on en fait 4 000. Dans les deux derniers mandats, 40 000 logements ont été produits, cela a représenté 40 % de la production de logements.

Voilà en quelques mots, pour conclure, je pense que la politique du logement est l'un des fondements du contrat de cohésion territoriale entre toutes les Communes et la Métropole. Il faut ici ce soir valoriser la qualité et

l'intelligence du travail mené avec les bailleurs parce que je pense que le partenariat avec les bailleurs, dans notre Métropole, est un partenariat qui est exemplaire.

Il faut dire que la politique de logement constitue la colonne vertébrale de notre projet d'agglomération : un logement pour tous, des valeurs de mixité sociale, une forte implication dans la rénovation urbaine, une synergie intelligente entre les acteurs publics et privés. Ce sont bien des objectifs ambitieux qui dessinent la Métropole équilibrée et solidaire d'aujourd'hui et de demain.

Pour terminer, cette politique de soutien à la production de logements, c'est aussi une source de dynamique économique pour le secteur du bâtiment, cela participe nécessairement au maintien de l'emploi au sein de notre agglomération puisque ce sont des emplois locaux et c'est cette dynamique qui doit nous guider dans le contexte économique d'aujourd'hui.

Nous voterons donc cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GUILLAND** : Monsieur le Président, la délibération sur la délégation des aides à la pierre 2015-2020 que vous nous demandez d'approuver comporte deux volets : un premier sur les objectifs 2016-2017, un deuxième sur le bilan 2015.

Je m'arrêterai tout d'abord sur le bilan 2015 en ne retenant qu'un chiffre -qui a déjà été soulevé d'ailleurs-, la part de la production de logements conventionnés portée par le secteur centre, 55 % de la production, est largement supérieure aux objectifs initiaux. Ce pourrait paraître anecdotique, ce ne l'est pas quand on sait que, dans ce secteur centre, plus de la moitié des logements sont construits à Villeurbanne et dans les septième, huitième et neuvième arrondissements, donc dans des zones où le taux de logements conventionnés est déjà supérieur, voire parfois très supérieur au taux SRU de 25 %.

Vous nous parlez de rééquilibrer la Métropole et vous renforcez encore la part du logement social dans des secteurs pourvus. Un des axes forts de votre modèle lyonnais est de pouvoir afficher une production de logement social forte, donnant le change à vos partenaires de gauche et affichant un dynamisme de façade. Oui, monsieur le Président, j'ai bien dit "de façade" et je m'en explique : en faisant tomber tous les ans le record de production de logements conventionnés sur la Métropole -ce dont on peut a priori se réjouir-, vous omettez de dire que près de la moitié d'entre eux est construite en zone déjà pourvue. Votre objectif comptable vous a fait oublier la mixité, nous le condamnons fermement.

Mais laissons 2015 et voyons 2016 : je peux annoncer à tous nos collègues que, lors des cérémonies de vœux de 2017, vous ne manquerez pas de dire qu'il y a plus de 4 000 logements produits en 2016, le précédent record est tombé. Monsieur le Président, vous avez définitivement fait le choix de privilégier l'objectif quantitatif au détriment de la juste répartition de l'offre sociale sur le territoire de la Métropole. Nous ne pouvons être d'accord avec vous. La méthode n'est pas la bonne. Quand vous fixez un objectif chiffré, sans au préalable consulter les Communes sur leurs souhaits, leurs possibilités et leurs contraintes, la méthode n'est pas la bonne. Quand vous ne vous assurez pas a priori que les Communes concernées ont les moyens de construire les équipements publics induits par l'arrivée de nouveaux habitants, la méthode n'est pas la bonne. Quand les orientations du futur PLU-H et donc des futures capacités à construire s'inscrivent exactement dans la même démarche, la méthode n'est pas la bonne. Votre méthode n'est pas la bonne, monsieur le Président, vous l'aurez compris.

Pour autant, malgré ces critiques sur la méthode, nous considérons qu'il est essentiel d'aider le développement du logement social et de ne pas priver notre territoire des aides de l'Etat, d'autant plus qu'elles ne cessent de se réduire. Les élus du groupe Les Républicains et apparentés approuveront donc ce dossier, réserve émise sur votre méthode.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Le Faou, vous voulez peut-être dire quelques mots ?

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Monsieur le Président, je peux apporter quelques éléments de réponse. Je ne répondrai pas de manière exhaustive à l'ensemble des interventions mais il y en a quelques unes qui méritent tout de même des réponses.

Sur la mise en œuvre des marges locales, je retiens notamment le propos de madame Perrin-Gilbert sur le fait que les terrains, notamment qui sont bien desservis, sur le centre de la Métropole, se voient appliquer le mécanisme des marges locales lorsque l'on construit du logement social. Il ne vous aura pas échappé, madame Perrin-Gilbert, que, dans ce cas-là, généralement, dans quasiment la majorité des cas, le foncier est tout de même bien plus onéreux à Gerland, à la Part-Dieu, que dans d'autres communes de la Métropole qui ne bénéficient pas toutes des mêmes conditions de desserte, d'accès aux transports en commun et de présence de l'emploi. Donc il est évident qu'aujourd'hui, les bailleurs font face, d'une part, à une raréfaction du foncier, donc à un renchérissement de ce foncier, d'autre part, à un renforcement de certaines normes, donc ils renchérissement aussi les coûts de construction. Ils font face aussi à une certaine baisse des dotations -on l'a évoqué tout à l'heure-, les baisses des aides à la pierre qui proviennent de l'Etat, ce qui nous conduit aujourd'hui à effectuer un certain rééquilibrage dans les modes de financement en fonction du type de produit, tout ceci pour faire en sorte que les bailleurs puissent dégager un équilibre d'opérations. Parce que je rappelle qu'au final, derrière chaque opération, il y a un organisme qui porte l'opération et que cet organisme, il faut qu'il atteigne aussi un équilibre

économique, quand bien même on vient financer et subventionner une partie de cette activité par le biais des aides à la pierre, aujourd'hui un des seuls moyens qui permette aux organismes d'atteindre un équilibre d'opération sur ce type de localisation, sur des terrains -comme vous le citiez tout à l'heure- bien desservis et notamment dans le secteur centre. Ceci oblige aujourd'hui les bailleurs à mettre en œuvre les marges locales afin de tenir les équilibres d'opérations.

Un autre élément dans les différentes interventions -et je retiens aussi une intervention, c'est celle de Marc Grivel-, notamment sur le fait qu'aujourd'hui, un certain nombre d'opérations sont bloquées du fait des recours. C'est vrai que nous avons à faire face à un certain nombre de recours mais d'une façon générale, ce n'est pas uniquement propre au logement social, c'est propre à toutes les opérations de développement urbain sur un certain nombre de secteurs, recours dont certains d'entre eux ne sont pas complètement fondés et sont purement avisés et économiques. Aujourd'hui, cela nous bloque un certain nombre de projets. Je voudrais juste donner un chiffre sur Lyon intra-muros. Aujourd'hui, nous avons en moyenne 600 logements en attente mais ce stock est récurrent et nous n'arrivons pas à le faire baisser ; et donc, de ce fait, cela bloque aussi l'accès au logement pour un certain nombre de nos concitoyens, que ce soit pour le logement social comme pour l'accession à la propriété.

Enfin, je pense qu'il faut souligner, il ne faut pas examiner cette délibération à l'aune propre de cette délibération et avec les chiffres qu'elle mentionne. Ce soir, ce qu'il faut examiner, c'est la situation de la Métropole sur une série longue, parce que c'est comme cela que l'on voit une dynamique à l'échelle d'un territoire.

Or, ce que l'on constate, c'est qu'en une dizaine d'années, nous avons doublé la production du logement conventionnel à l'échelle de ce territoire, que nous avons porté la production de logements à un niveau qui n'avait jamais été atteint, avec notamment, en 2012, une pointe à quasiment 11 000 logements produits sur la Métropole et qu'aujourd'hui, en rythme moyen, nous sommes entre 8 000 à 9 000 logements produits sur le territoire.

Et ce qu'il ne faut pas oublier non plus, c'est qu'on ne peut pas avoir le développement économique, si on n'arrive pas à lier ce développement économique à du développement urbain. Quelque part, la production de richesses, c'est aussi une fertilisation avec la production de logements et donc, pour pouvoir assurer à la fois la production de richesses et donc le développement de notre économie, il faut aussi que nous soyons en mesure de produire du logement, et ce de façon globale, en tenant compte de l'ensemble des produits qui sont réalisés à l'échelle de la Métropole ; bien évidemment, le logement conventionné mais une politique de l'habitat et du logement ne se mesure pas uniquement à l'aune du nombre de logements conventionnés produits. Elle se mesure à l'aune de l'ensemble des logements produits et notamment de la réponse que l'on apporte à l'ensemble de nos concitoyens et en fonction de leurs besoins, de leur localisation et surtout dans le cadre d'un projet de territoire qui est global et qui allie à la fois le développement urbain et le développement économique.

Et donc c'est l'ensemble de ces actions que nous portons depuis un certain nombre d'années. C'est dans ce sens que nous allons continuer parce que c'est dans ce sens qu'il faut avancer.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Quelques mots pour compléter ce débat. J'ai toujours considéré que les politiques du logement que nous devons mener dans cette agglomération devaient être équilibrées et qu'il fallait que nous travaillions, les uns et les autres, plutôt dans la convergence et le consensus pour effectivement pouvoir continuer à produire le logement dont nous avons besoin dans l'agglomération.

Donc nous avons toujours refusé, c'est pour cela d'ailleurs que nous avons réussi les politiques qui apparaîtraient comme des politiques dogmatiques.

Je crois qu'on s'aperçoit, quand on veut prendre des mesures extrêmement dogmatiques et dirigistes, on finit par obtenir exactement le contraire de ce qu'on voulait au début. On a bien vu par le passé que telle ou telle loi qui partait sans doute de bonne intention, mais comme on sait, l'enfer est pavé, pouvait aboutir exactement à leur contraire.

Vous me permettrez de dire, madame le Maire, sans vouloir vous offenser, que vous avez de la chance que le Préfet de région casse vos intérêts anti-expulsion. Si évidemment, il ne les cassait pas, vous n'auriez plus non seulement un seul propriétaire privé mais un seul propriétaire public qui voudrait construire sur votre ville parce qu'il se dirait "bah, finalement si les gens ne payent pas, ils resteront et c'est moi qui va être obligé de payer". Il y a toujours quelqu'un qui paye *in fine*, cela peut être la puissance publique, cela peut être la puissance privée mais il y a toujours quelqu'un qui paye. Et il faut bien qu'à un moment donné, on puisse rester dans un équilibre de ce point de vue là, parce qu'autrement on casse tout.

Nous avons besoin de produire du logement dans cette agglomération. Tout simplement, parce que nous avons une dynamique économique. Je crois que chacun ici veut voir prospérer dans l'avenir parce qu'il n'y a rien de pire que les villes, les cités, qui n'ont pas cette dynamique économique. On connaît l'exemple de ce qu'on appelle aux Etats-Unis, en anglais, les "Shrinkings Cities", les cités qui se rétrécissent, et personne ne voudrait connaître, je crois, cette situation.

Or, pour que les entreprises viennent, il faut qu'elles trouvent du logement pour tout le monde, du logement pour leurs cadres, pour leurs salariés, et à tous les niveaux de salaire. Donc, il faut une politique diversifiée de logements pour que chacun puisse effectivement trouver à se loger dans cette ville.

Après, il convient sur les territoires de mener effectivement des politiques équilibrées. Il y a des endroits où on peut accepter plus de densité, même si Richard Llung a raison, ce n'est pas facile nulle part, et vous avez raison, monsieur Grivel, quand vous parlez des recours. Aujourd'hui, il va falloir les uns et les autres, au niveau national, que l'on porte une politique qui permette de condamner les recours abusifs. Ils commencent un petit peu à être condamnés mais ce n'est pas les lois, c'est la jurisprudence administrative qui commence à faire que, quelquefois, il y a des condamnations pour recours abusif et, évidemment, c'est quelque chose d'extrêmement important.

Mais c'est vrai que l'on fait fasse à des vœux contradictoires de notre population, chacun veut que ses enfants puissent trouver un logement dans l'agglomération mais, en même temps, s'il y a un immeuble qui se construit dans la proximité, chacun va trouver que c'est attentatoire à la qualité de vie. Donc, chaque fois, il faut trouver un équilibre pour faire en sorte qu'on puisse prendre en compte nos intérêts aux uns et aux autres qui, suivant les moments de notre vie, suivant les temporalités, sont quelquefois différents.

Je connais bien cela en termes de mobilité, on a à la fois piétons, cyclistes, automobilistes, et suivant les périodes, on n'a pas les mêmes préoccupations. Pour le logement, il en va de même et donc il faut trouver simplement une façon de construire la ville qui soit une ville agréable. C'est ce qu'on essaie de vivre. Vous voyez la densité, à mon avis, elle n'est pas quelque chose qui, en soi, peut se juger. Tout à l'heure, je montrais des photos des quelques esquisses du Puisoz.

Je pense que, à partir du moment où on a de la densité mais où on sait avoir des espaces, où on sait retrouver des paysages, évidemment c'est quelque chose qui est accepté. On voit bien, par exemple, que la tour Incity aujourd'hui, avec Garibaldi, ce n'est pas la même chose que si on a la tour Incity et, effectivement, les trémies qu'on avait dans le temps passé. Par exemple, vous voyez l'immense place devant les Halles de Lyon, évidemment que ça va changer un peu les ambiances et quelques architectes nous disent toujours d'ailleurs l'espace public, c'est le prolongement de la cellule interne de l'appartement et donc, il faut qu'il y ait un équilibre entre, à la fois, l'appartement et l'espace public.

Voilà, je crois que c'est ce qu'il faut que l'on travaille ensemble, avec un souci de la diversité. Quand on est dans une Commune qui compte 3 000 habitants, on ne peut pas avoir le même type et d'urbanisme et de règles et de projection dans l'avenir que si on est dans Gerland, par exemple.

Après, sur ce que dit monsieur Guillard, je veux dire qu'on vient de montrer le contraire tout à l'heure. On dit on construit sur le 7°, sur le 8°, etc. Mais qu'est-ce qu'on construit ? On vient de le montrer sur Mermoz nord et on va le montrer sur Mermoz sud, là où il n'y avait que du logement social, on va refaire effectivement de la diversité.

Si vous prenez le 7°, la ZAC des Girondins, évidemment que, dans l'absolu, si on compte le nombre de logements sociaux, ils vont augmenter, mais on va augmenter de manière beaucoup plus importante le nombre de logements privés et donc, la proportion va diminuer par rapport à ce que l'on peut avoir jusqu'à présent.

Voilà, moi j'y tiens vraiment beaucoup. On a toujours, sur l'élaboration du PLU-H, fonctionné au consensus, à la convergence, on va essayer de faire en sorte que, dans le PLU-H que nous aurons à adopter dans les mois qui viennent, on puisse continuer à avoir ce même type d'esprit et à travailler ensemble pour construire une Métropole qui va de l'avant.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans le **"2.1) Bilan global des aides à la pierre "logement social" 2015 (délégation des aides et ANRU)**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- Cette production représente 3 234 logements familiaux, etc."

au lieu de :

"- Cette production représente 3 809 logements familiaux, etc."

**M. LE PRÉSIDENT** : Voilà, je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Casola (Front national) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**M. LE PRÉSIDENT** : On va passer à la partie sans débats parce qu'autrement après, j'ai quelques rendez-vous et je vais être obligé de donner mes rendez-vous dans les boîtes de nuit si nous continuons comme cela et ça pourrait faire jaser !

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2016-1151** - Agglomération - Stratégie de régulation de trafic - Capteurs - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2016-1152** - Limonest - Chemin du Vallon de la Sablière - Travaux de soutènement de voirie dans le cadre de la construction d'un pôle culturel communal - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1151 et 2016-1152. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE, absent momentanément** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU, en remplacement de M. le Vice-Président ABADIE, absent momentanément.

### II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

**N° 2016-1154** - Schéma d'accueil des entreprises - Requalification des zones d'activités - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2016-1164** - Attribution d'une subvention à l'association Lyon Design pour l'organisation de l'événement Lyon City Design Arena du 26 mai au 3 juin 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1154 et 2016-1164. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

**N° 2016-1160** - Programmation relative à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour l'année 2015 - Rectificatif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Bouzerda comme rapporteur du dossier numéro 2016-1160. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2016-1161** - Attribution d'une subvention à l'association Le Village des Créateurs du passage Thiaffait pour son programme d'actions 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère Varenne comme rapporteur du dossier numéro 2016-1161. Madame Varenne, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère VARENNE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité, M. David KIMELFELD, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du passage Thiaffait. ainsi que Mme Fouziya BOUZERDA, déléguée de la Ville de Lyon au sein de cette même assemblée générale, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère VARENNE.

---

**N° 2016-1162** - Lyon 7° - Attribution d'une subvention à l'association Locaux Motiv' pour l'animation de la plateforme web rhône-solidaires.org au titre de l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

**N° 2016-1165** - Convention tripartite de coopération décentralisée entre la Ville de Lyon, la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso) et la Métropole de Lyon pour les années 2016 à 2018 - Demande de subvention auprès du Ministère des affaires étrangères et du développement international - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2016-1165. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° 2016-1168** - Groupement de coopération sanitaire plate-forme système d'information de santé Rhône-Alpes (GCS SISRA) - Adhésion au dispositif - Contribution 2016 - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la santé et du développement social -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur du dossier numéro 2016-1168. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

---

### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2016-1170** - Demi-pensions des collèges publics - Procédure de traitement des compensations financières - Compensations tarifaires des demi-pensions en régie pour l'année 2015 et des demi-pensions hébergées pour le trimestre septembre-décembre 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

**N° 2016-1172** - Collèges publics - Dotations pour le transport d'élèves vers les demi-pensions extérieures pour 2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1170 et 2016-1172. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

#### V - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° 2016-1173** - Givors - Grigny - Exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le périmètre des Communes de Givors et Grigny avec la Société des eaux de Givors et Grigny (SE2G) - Protocole d'accord relatif à la fin du contrat de délégation - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2016-1174** - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Cycle de l'eau - Attribution d'une subvention à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour son programme d'études 2016 dans le domaine de la ressource en eau potable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1173 et 2016-1174. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N° 2016-1176** - Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux - Système d'information des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes (SINDRA) - Convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2016-1176. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, en remplacement de M. le Vice-Président CHARLES, absent momentanément.

---

**N° 2016-1180** - Réalisation de décors floraux pour la Préfecture du Rhône - Convention pour l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2016-1180. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

#### VI - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° 2016-1181** - Neuville sur Saône - Genay - Zone d'activités (ZA) en Champagne - Aménagement - Modification du périmètre de la concertation - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2016-1181. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère GLATARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère GLATARD.

---

**N° 2016-1184** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Approbation du bilan de la concertation préalable - Modification du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2016-1185** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Convention de projet urbain partenarial (PUP) Karré - Convention financière avec la Commune de Vaulx en Velin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : a commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur des dossiers numéros 2016-1184 et 2016-1185. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

**N° 2016-1187** - Villeurbanne - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Tonkin II - Régularisation de TVA - Remboursement aux preneurs à bail - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2016-1187. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons terminé.

*(La séance est levée à 21 heures 35).*

---

---

**Annexe 1**  
**Internats expérimentaux**  
**(Dossier n° 2016-1188)**

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Président Collomb

	Internat Favre Ville de Lyon	Nouvel internat PEP
Fonctionnement	1 800 K€	780 k€
Estimation de la valeur locative	404k€/an	404K€/an
Participation des familles*	45k€	30 K€*
<b>Total</b>	<b>2 249 K€</b>	<b>1 214 K€</b>
		* estimation 5 à 17€/j selon quotient familial

Annexe 2 (1/20)

Pôle d'échanges multimodal de Lyon Perrache  
(Dossier n° 2016-1150)

Document projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Le Faou

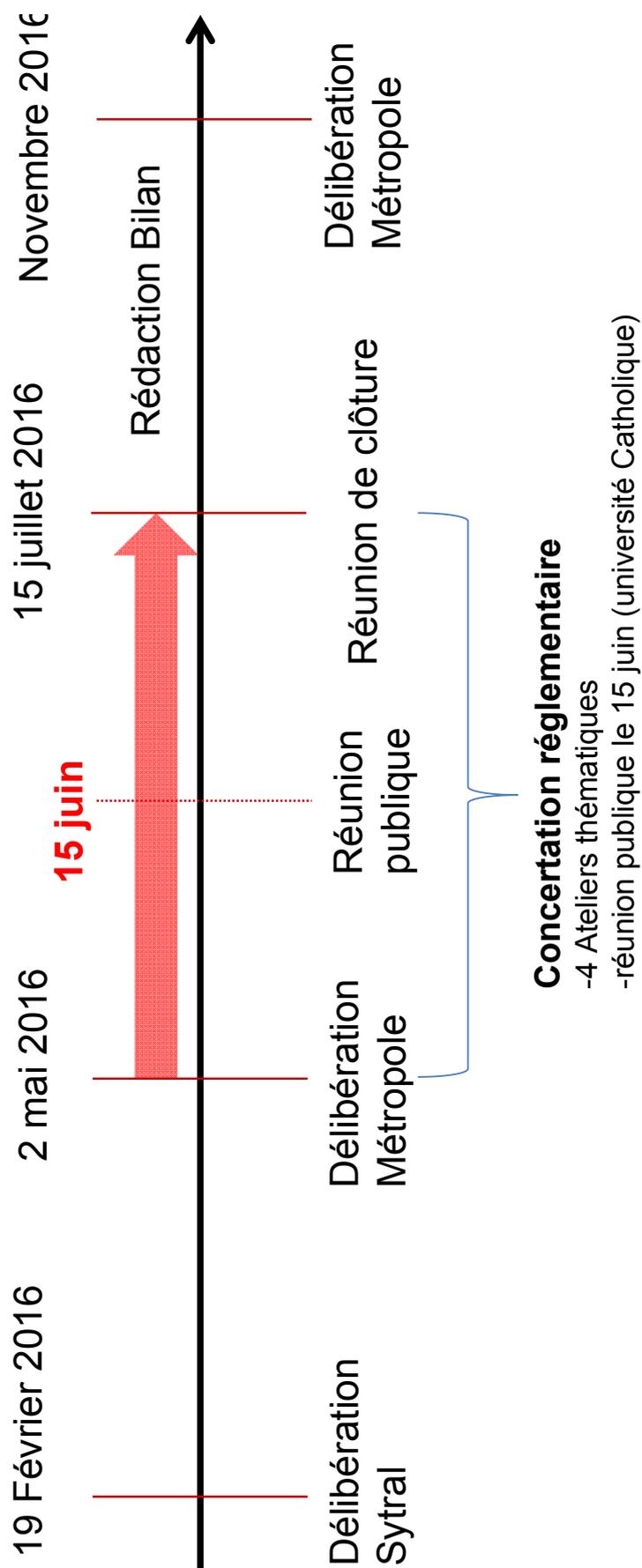


# Pôle d'échanges multimodal Lyon Perrache

## Ouverture de la concertation réglementaire



## Annexe 2 (2/20)

**Concertation préalable*****Concertation préalable***

Annexe 2 (3/20)

**Périmètre de Concertation préalable**



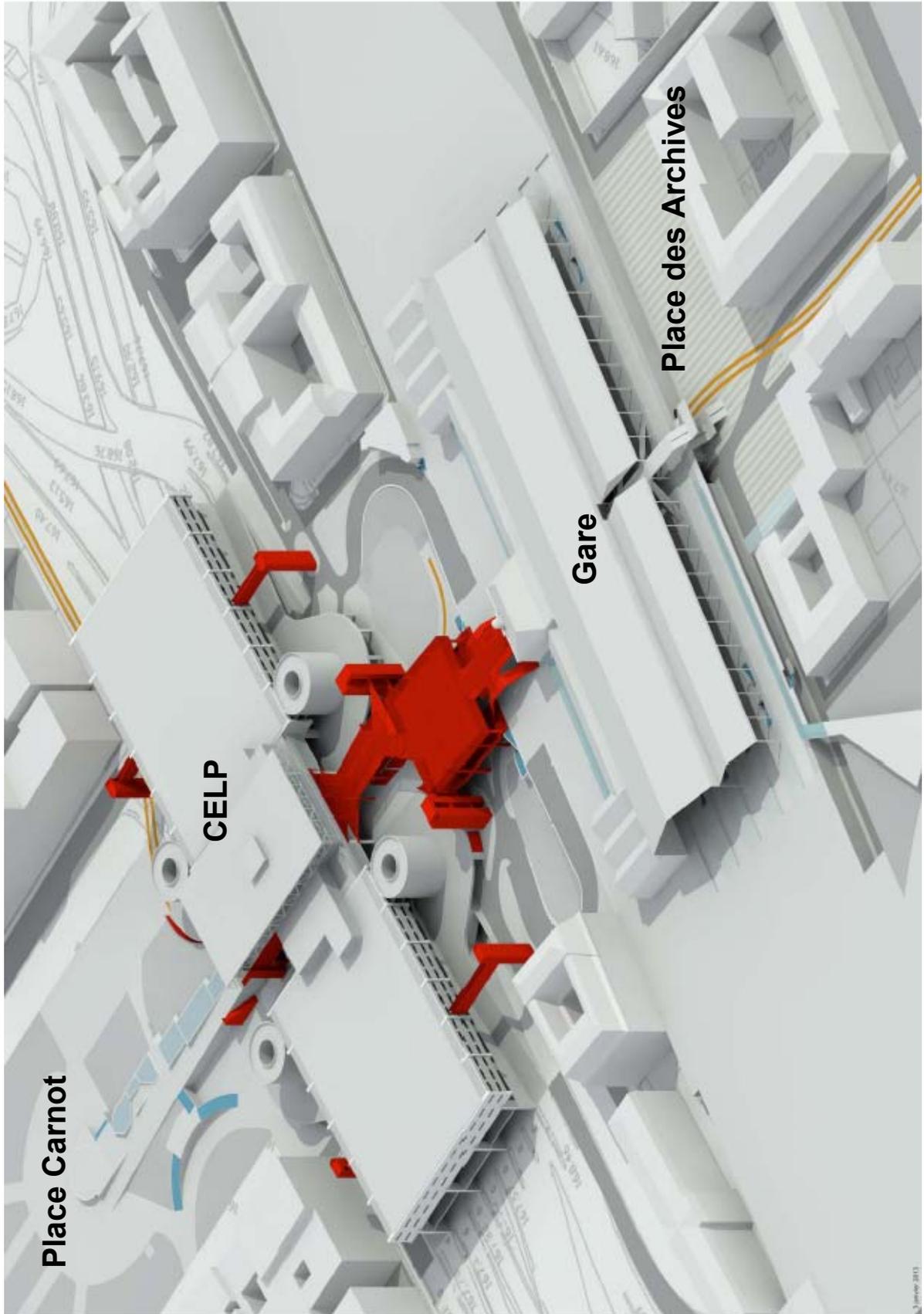
## Annexe 2 (4/20)

# Transformer le pôle de Perrache pour accueillir 200 000 usagers en 2030



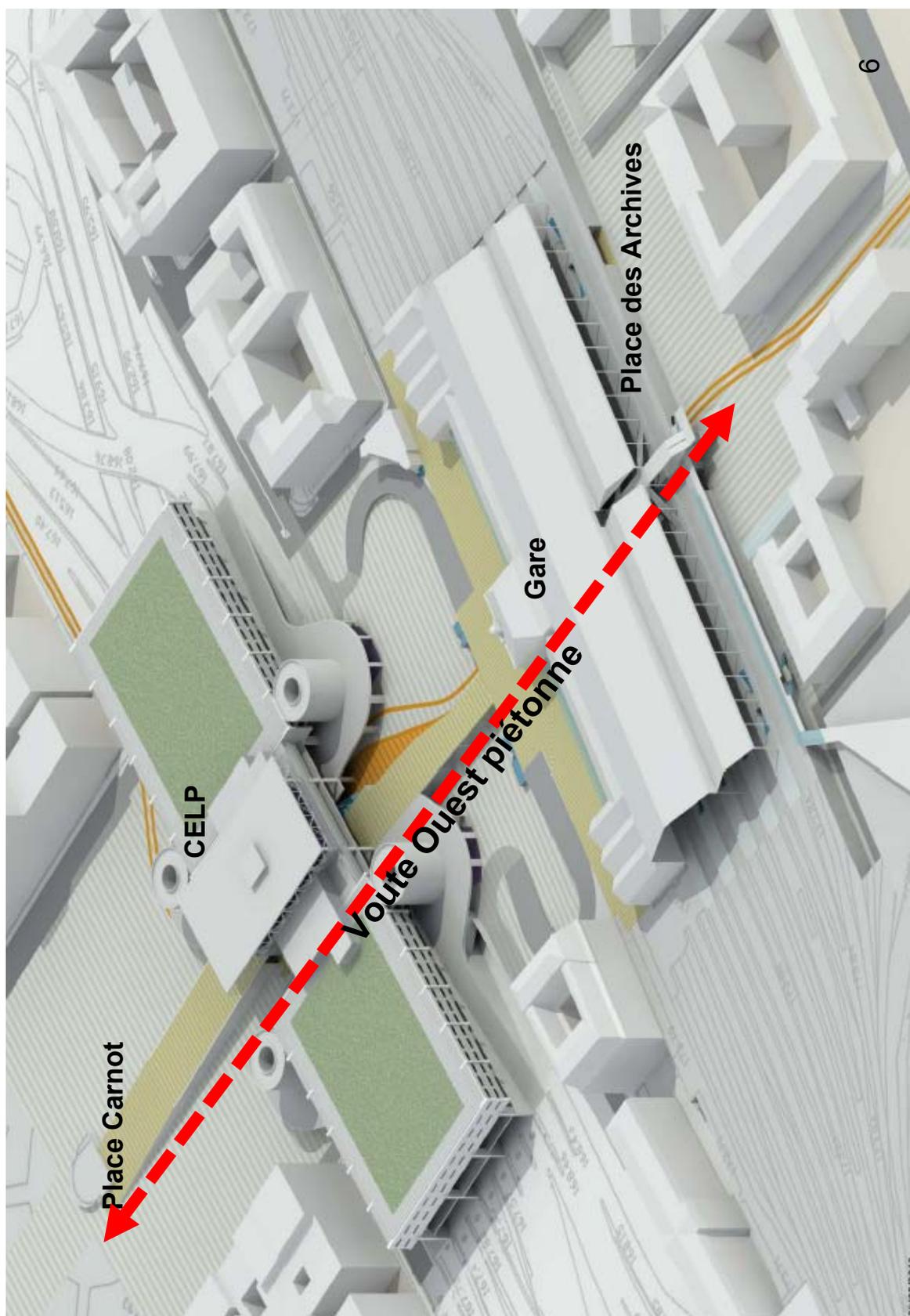
Annexe 2 (5/20)

# Désencombrer l'espace public



Annexe 2 (6/20)

# Améliorer les relations entre le sud et le nord de la presqu'île

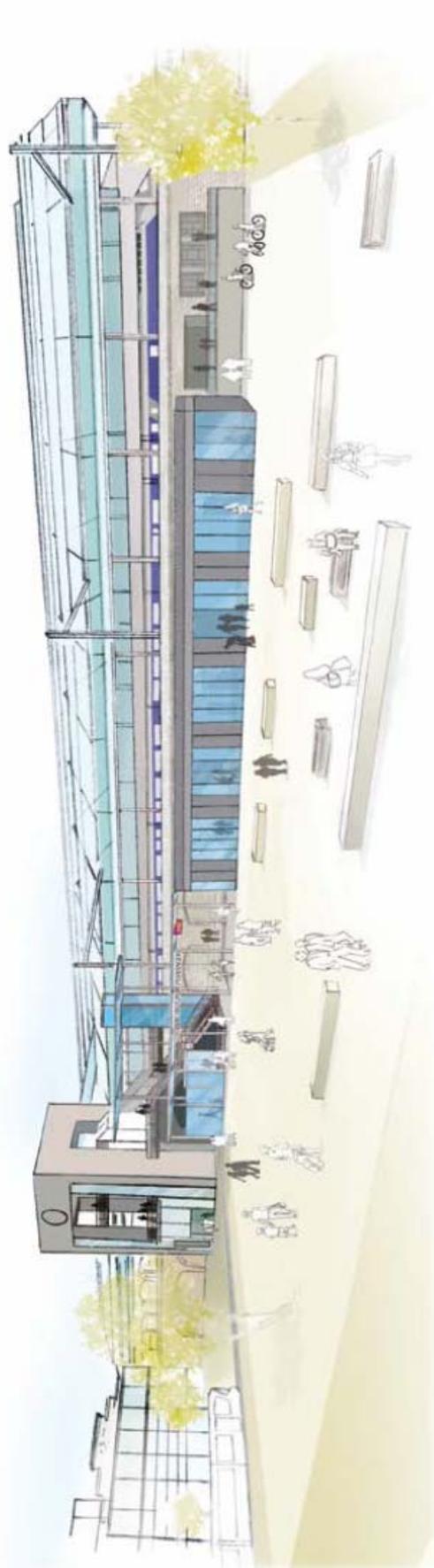




## Annexe 2 (8/20)

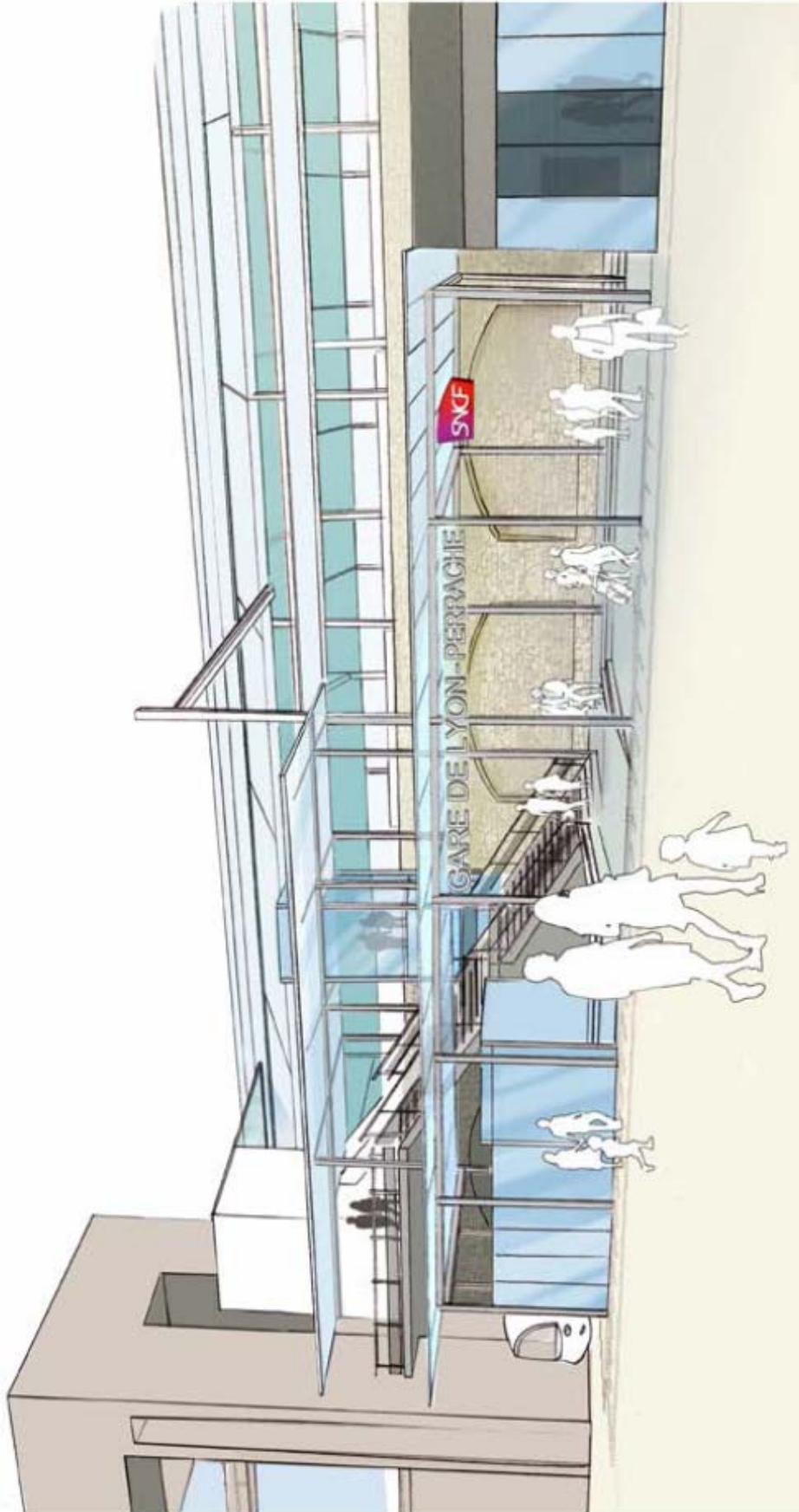
# Avancement PRO Périmètre Gares&Connexion

Nouveau Projet d'accès Sud suite mise au point ABF



Annexe 2 (9/20)

**Nouvelle entrée Sud**



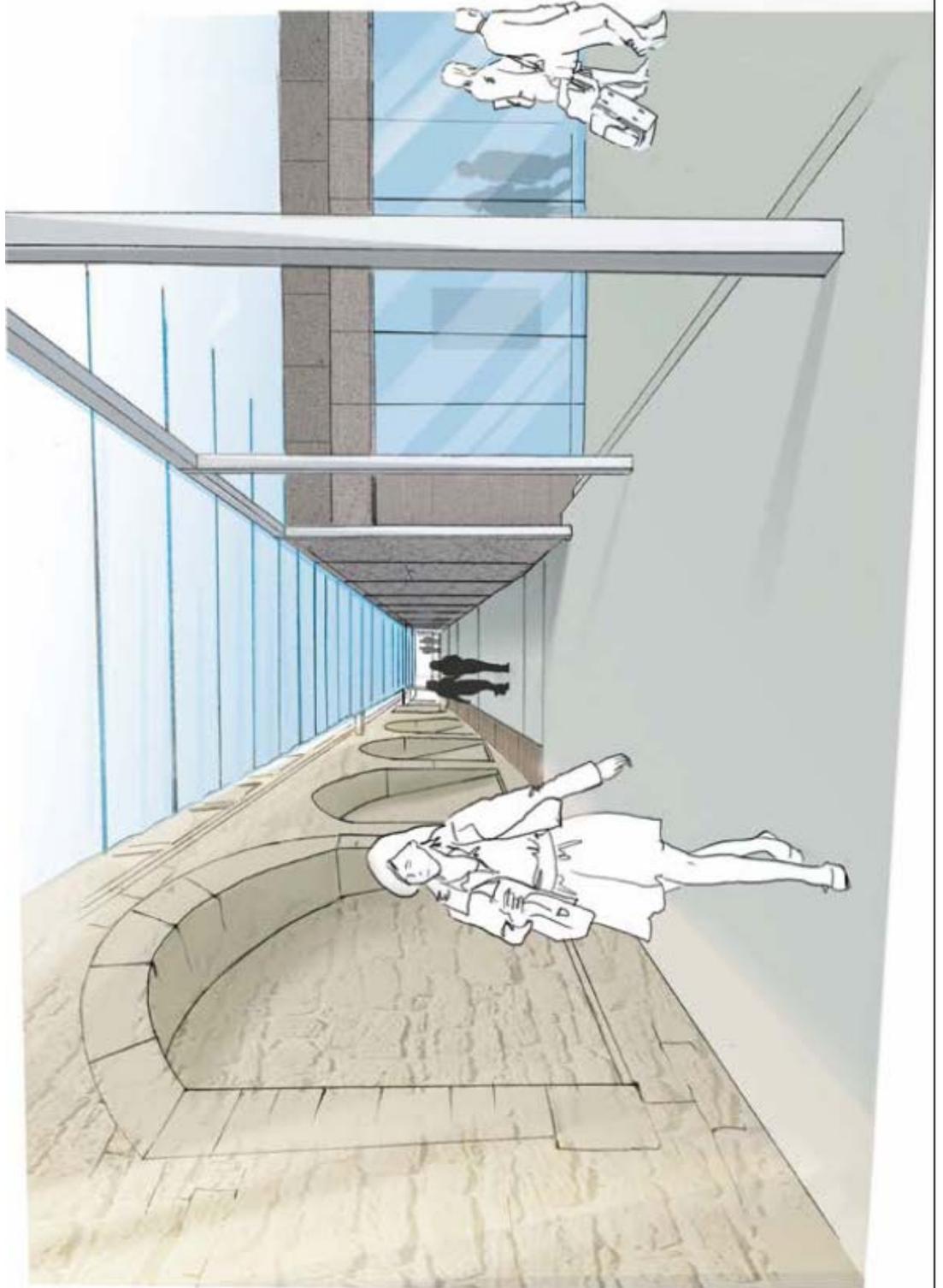
## Annexe 2 (10/20)

# Nouvelle entrée Sud



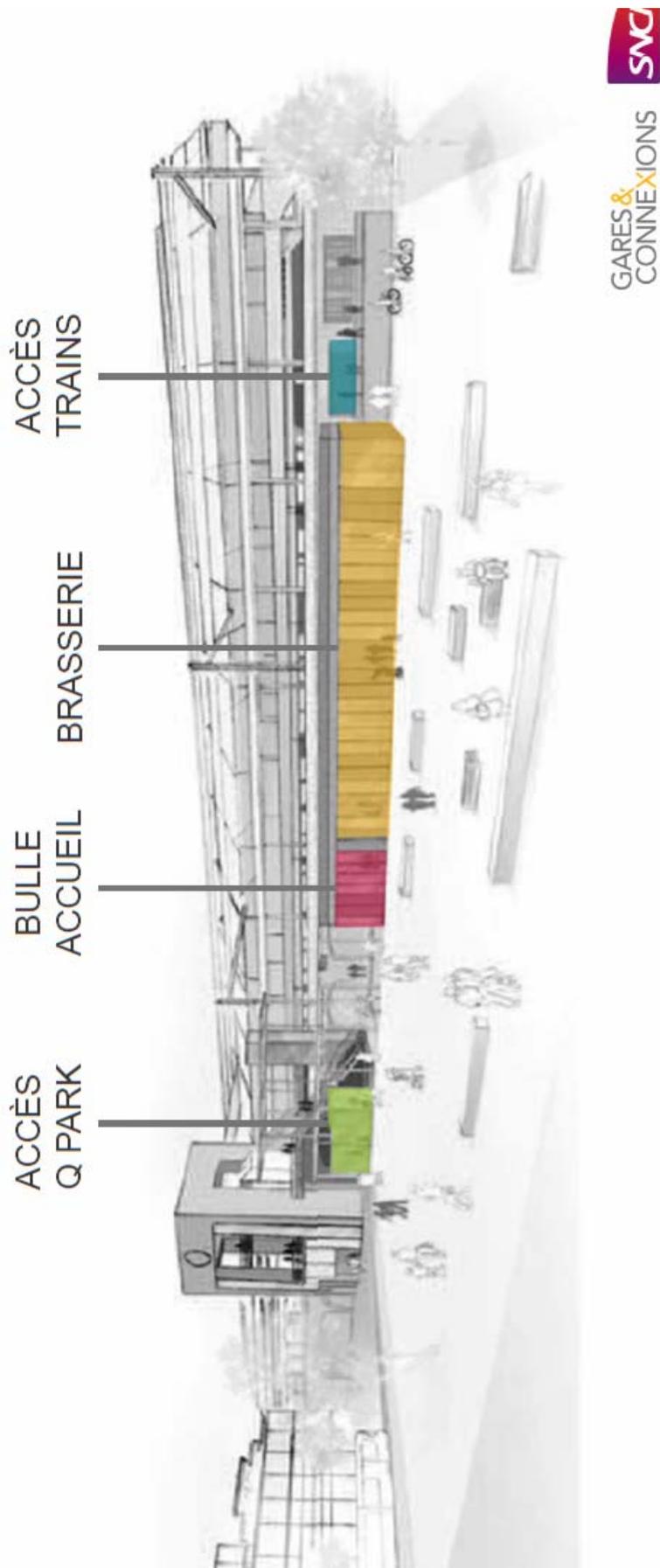
Annexe 2 (11/20)

**Nouvelle entrée Sud**



## Annexe 2 (12/20)

## Services et équipements du nouvel accès Sud



Annexe 2 (13/20)

# Services et équipements du nouvel accès Sud

ACHAT ET VALIDATION  
DE TITRES

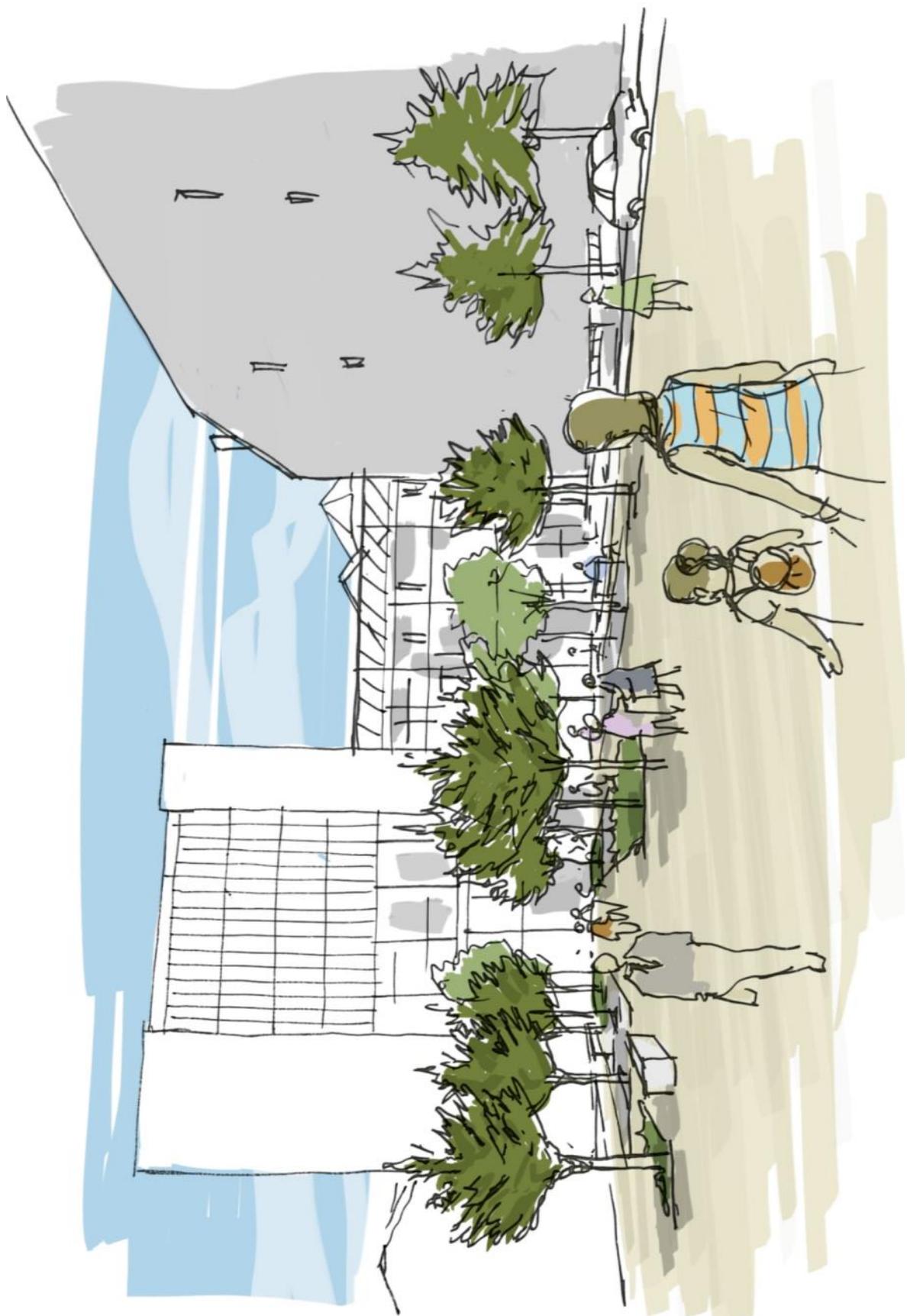
HORAIRES  
TRAINS  
ET SYTRAL

BULLE  
ACCUEIL



Annexe 2 (14/20)

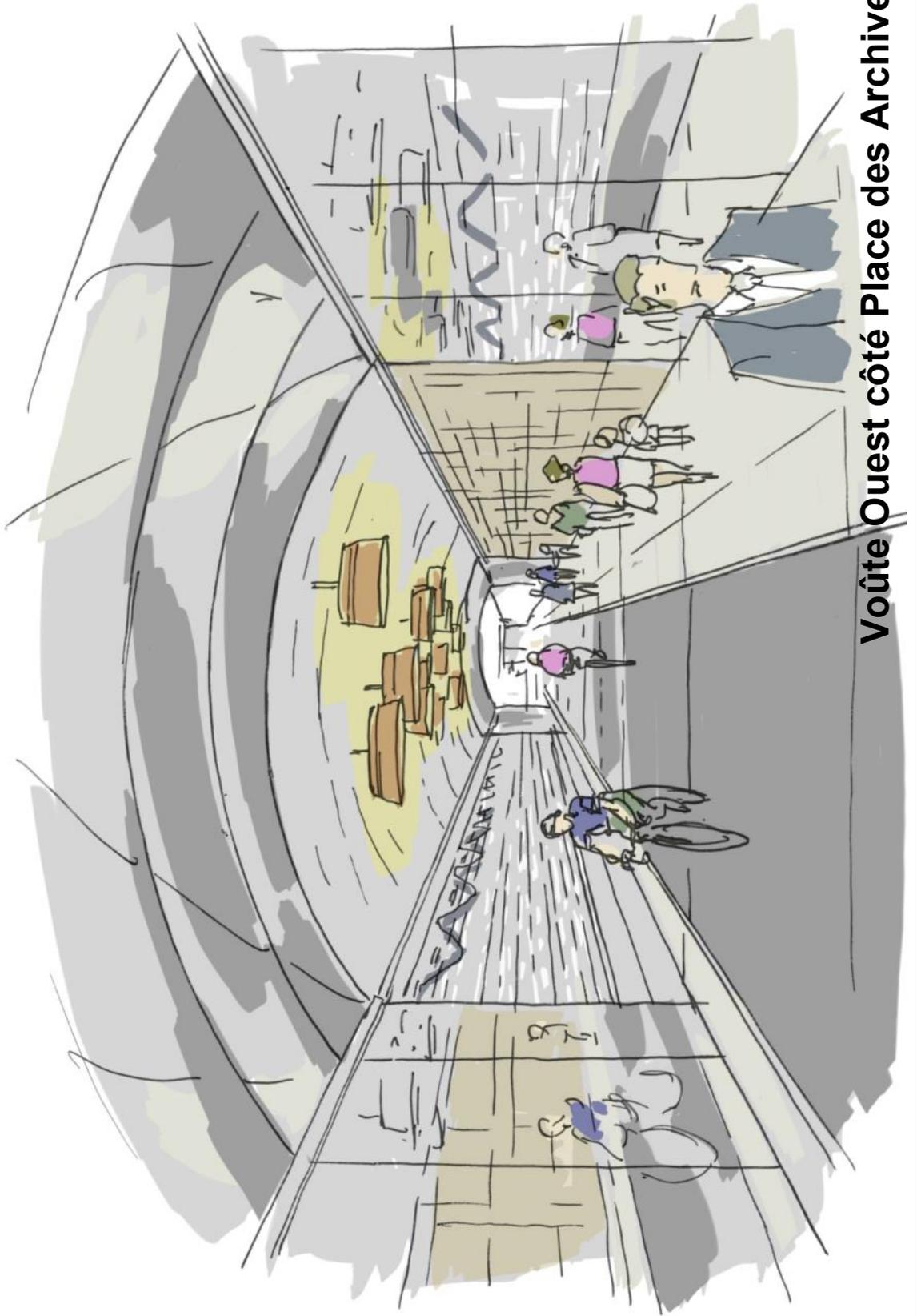
**Avancement PRO**



**La place des Archives**

Annexe 2 (15/20)

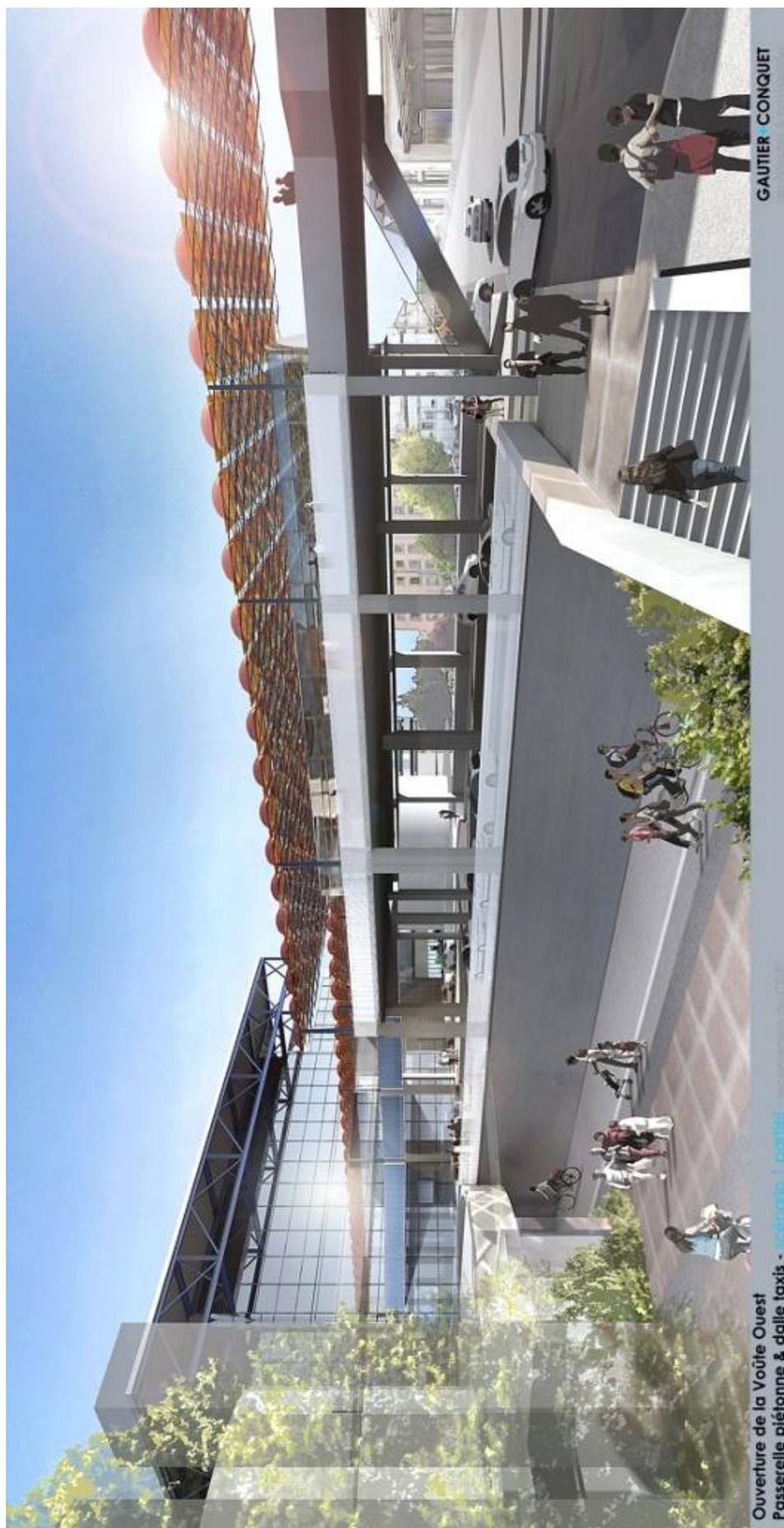
**Avancement PRO – Partie sud**  
**Aménagement de la voute ouest du sud au nord**



**Voûte Ouest côté Place des Archives ;**

## Annexe 2 (16/20)

## Avancement PRO – Partie centrale Aménagement de la voute ouest du sud au nord



Ouverture de la Voûte Ouest  
Passerelle piétonne & dalle taxis • scénario | partiel

GAUTIER CONQUET

Annexe 2 (17/20)

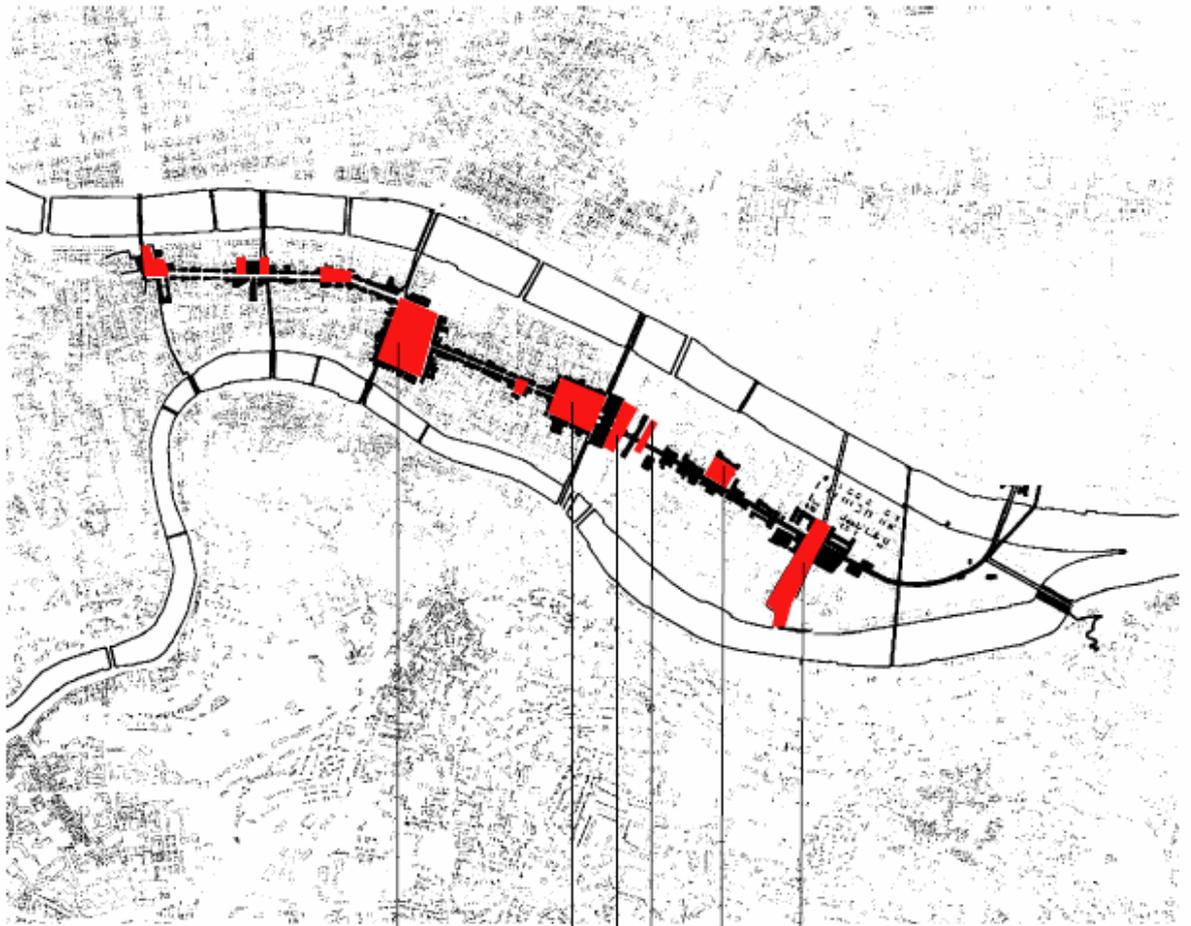
**Avancement PRO – Partie nord**  
**Aménagement de la voute ouest du sud au nord**



**Voûte Ouest côté Place Carnot**

## Annexe 2 (18/20)

# La presqu'île et la succession des places



**La grande dorsale**

place Bellecour

place Carnot  
parvis gare

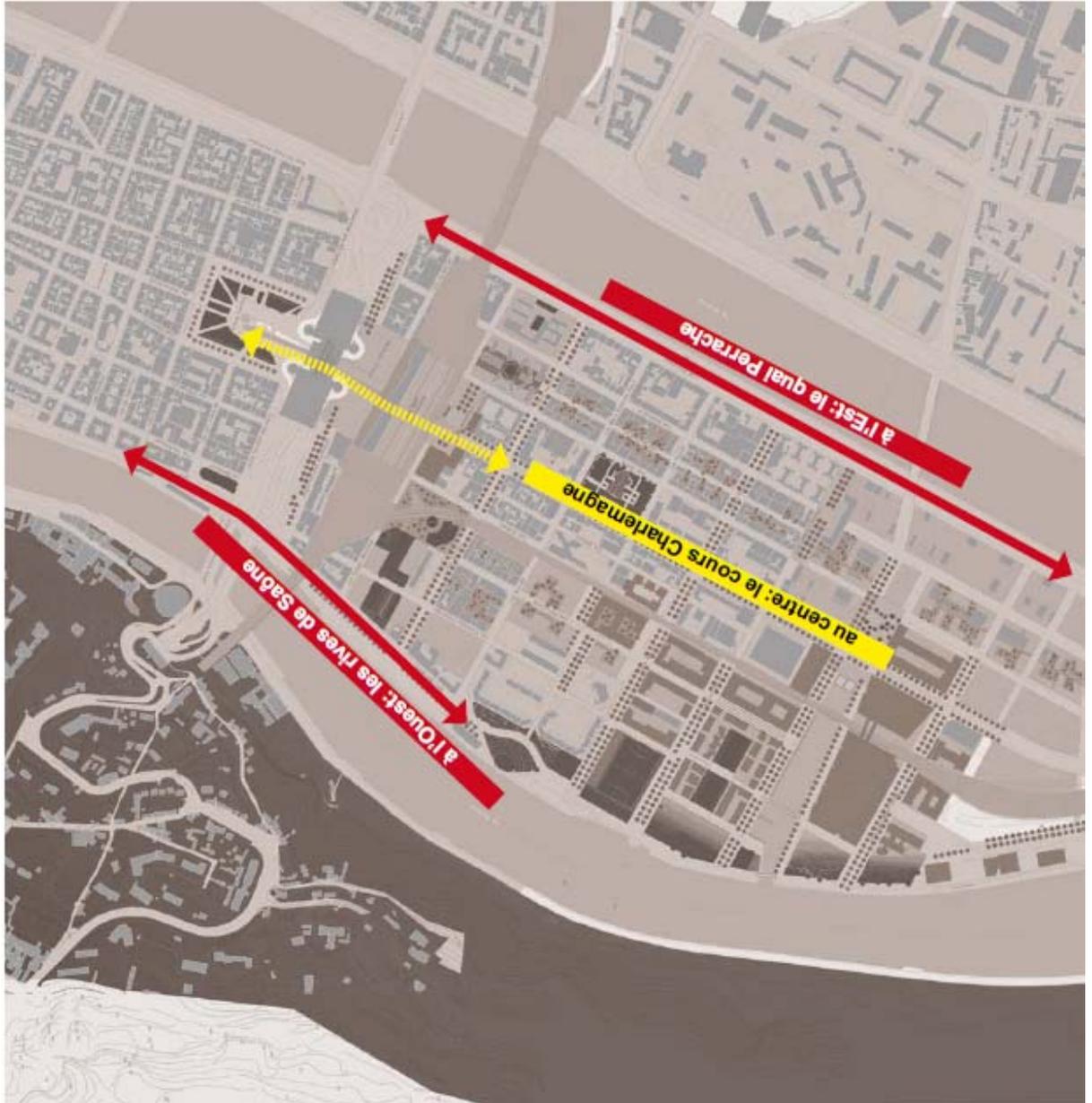
place des Archives

place Ste blandine

place nautique

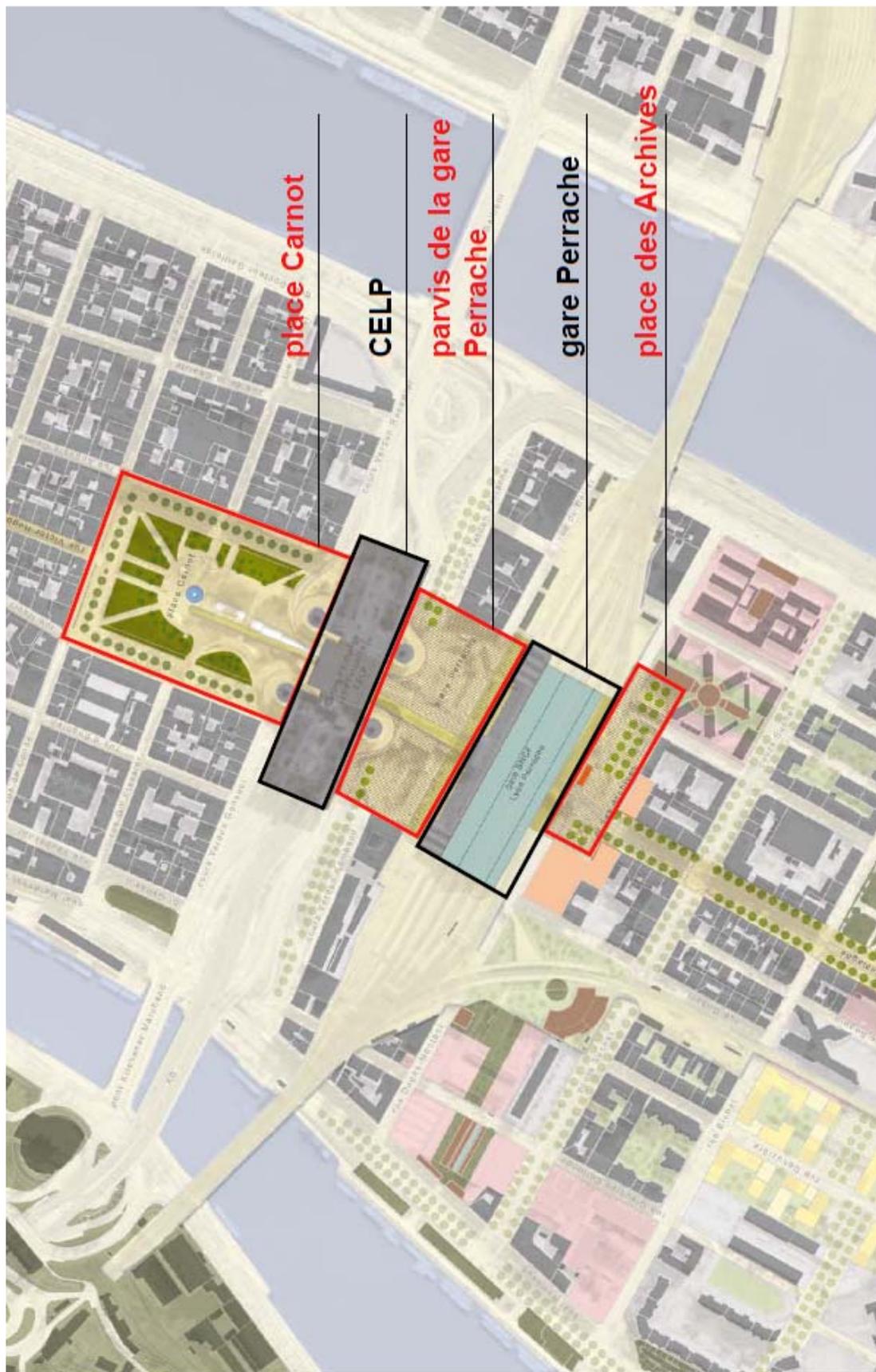
Annexe 2 (19/20)

# Relier le sud au nord de la presqu'île



Annexe 2 (20/20)

# Relier Trois places



**Annexe 3 (1/5)**  
**Projet du Puisoz à Vénissieux - Accessibilité**  
**(dossier n° 2016-1183)**

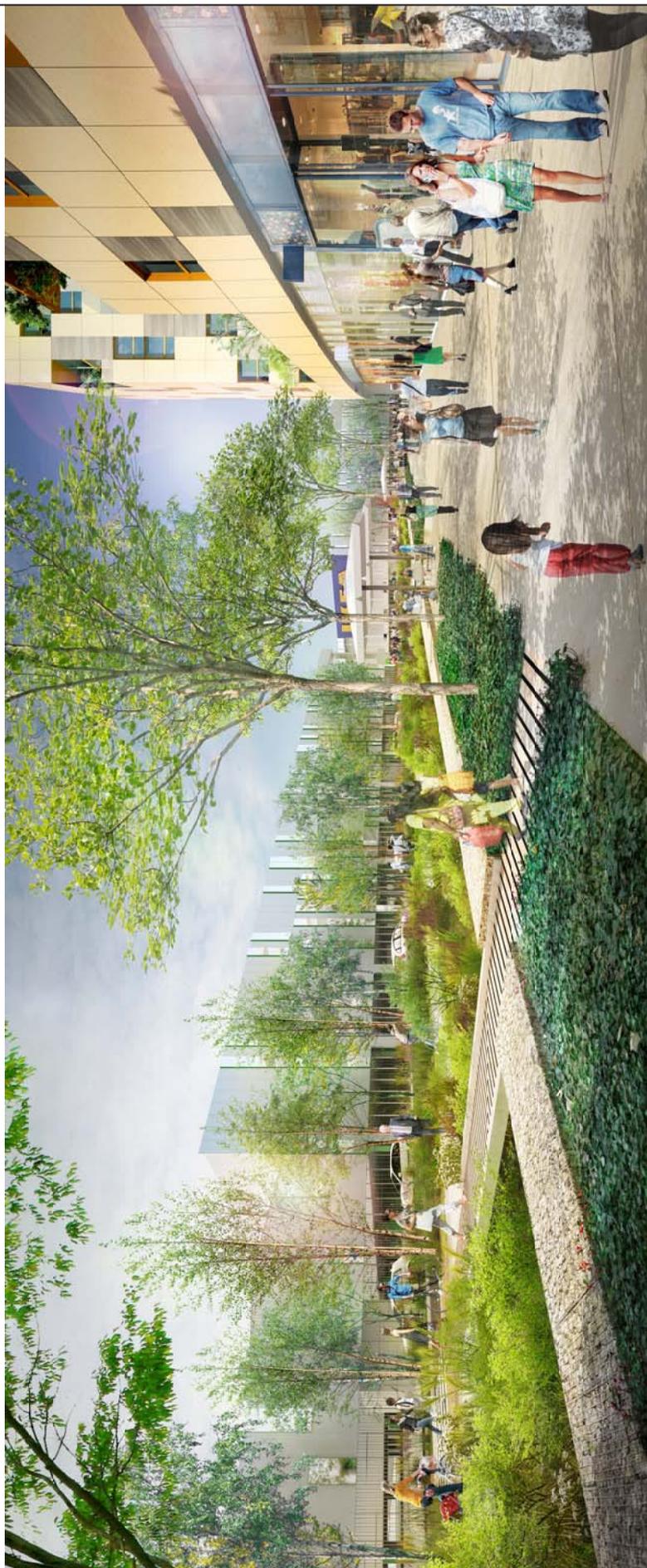
**Document projeté lors de la présentation par monsieur le Président Collomb**

OPERATION D'AMÉNAGEMENT  
« GRAND PARILLY » - Vue sur l'entrée du sillon



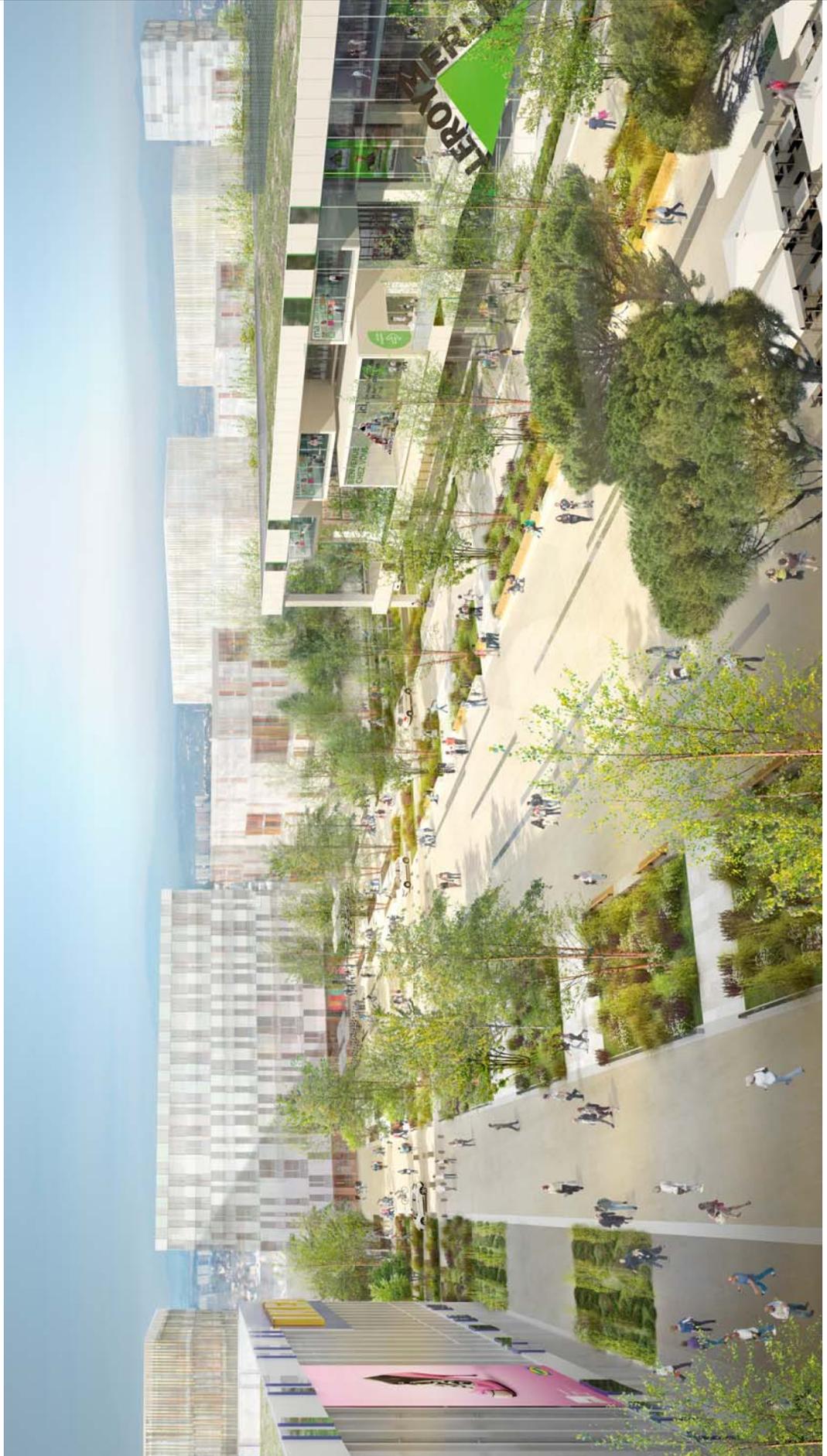
Annexe 3 (2/5)

OPERATION D'AMÉNAGEMENT  
« GRAND PARILLY » - vue sur le sillon central



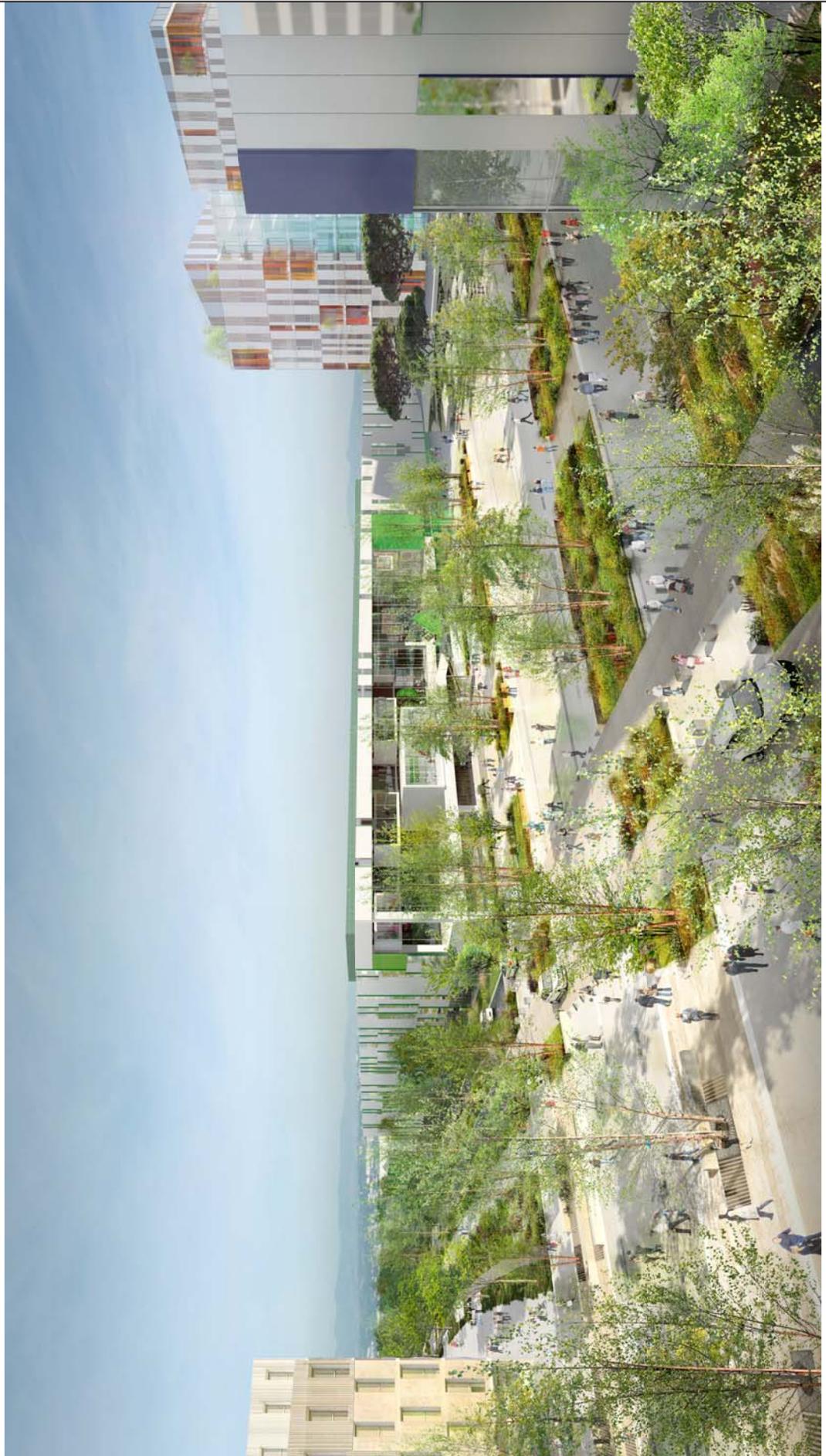
Annexe 3 (3/5)

OPERATION D'AMÉNAGEMENT  
« GRAND PARILLY » - vue sur le parvis



Annexe 3 (4/5)

OPERATION D'AMÉNAGEMENT  
« GRAND PARILLY » - vue sur le parvis



Annexe 3 (5/5)

OPERATION D'AMÉNAGEMENT  
« GRAND PARILLY »



---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 27 juin 2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---

---